



Quel urbanisme pour Paris ?

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

1	LES ÉLÉMENTS À RETENIR DE LA CONCERTATION	7
2	UN PLAN LOCAL D'URBANISME « BIOCLIMATIQUE » POUR PARIS.....	11
2.1	Réviser le PLU pour le rendre « bioclimatique ».....	12
2.2	Une première phase de concertation sur le diagnostic, riche de nombreux enseignements.....	14
2.3	Le PADD, deuxième phase de la révision du PLU parisien	15
3	LES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS DE LA PARTICIPATION SUR L'AVANT-PROJET DU PADD.....	19
4	LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS	23
5	LA SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION SUR L'AVANT-PROJET DU PADD	25
5.1	Les avis portant sur le document d'avant-projet du PADD- Hors questionnaire	26
5.2	Les avis portant sur le dispositif d'information et de concertation sur l'avant-projet du PADD- Hors questionnaire	27
5.3	La priorisation des orientations par les répondant·e·s au questionnaire	28
5.4	L'adhésion aux orientations par répondant·e·s	29

6	LA SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION PAR ORIENTATION	31
6.1	« Nature en ville »	33
6.2	« Logement pour tou-te-s »	36
6.3	« Santé environnementale »	39
6.4	« Réduction de l’empreinte carbone »	42
6.5	« Quartier du quart d’heure »	45
6.6	« Paysages parisiens »	48
6.7	« Transformation du bâti »	51
6.8	« Ville capitale »	54
6.9	« Ville productive »	57
7	LA SYNTHÈSE DES CAHIERS D’ACTEURS	61
7.1	L’analyse quantitative des cahiers d’acteurs	62
7.2	La synthèse des cahiers d’acteurs	63
8	LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION	75

ANNEXES

I	UN PLAN LOCAL D'URBANISME « BIOCLIMATIQUE » POUR PARIS.....	77
I.1	Qu'est-ce qu'un PLU ?.....	78
I.2	L'adoption d'un PLU « bioclimatique »	80
I.3	La révision du PLU	81
II	UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AMBITIEUSE SUR L'AVANT-PROJET DU PADD	85
II.1	Pourquoi concerter ?.....	86
II.2	Les modalités d'information	89
II.3	Les modalités de concertation réglementaires	96
II.4	Les modalités de concertation complémentaires.....	97
III	LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	101
III.1	Précisions sur le vocabulaire utilisé.....	102
III.2	Précisions méthodologiques sur les réponses au questionnaire sur idee.paris.fr	104
III.3	Précisions méthodologiques sur les avis exprimés dans les observations sur les registres.....	104
III.4	Précisions méthodologiques sur les avis exprimés lors des interventions en réunion publique	105
III.5	Précisions méthodologiques sur les rencontres publiques	105
III.6	Précisions méthodologiques sur avis exprimés dans le cadre des cahiers d'acteurs.....	106
III.7	Précisions méthodologiques sur l'analyse	106

1

LES ÉLÉMENTS À RETENIR DE LA CONCERTATION



Cette synthèse résume l'ensemble de la participation du public à la concertation sur l'avant-projet du PADD qui s'est tenue du 21 janvier au 1^{er} avril 2022.

Elle prend en compte l'ensemble des **15 647 avis** exprimés en réponse au questionnaire (auto-administré sur idee.paris.fr et administré lors des rencontres publiques) et émis dans les registres, en réunions publiques et dans les cahiers d'acteurs.

Voir le détail des modalités de participation en annexes et la synthèse de la participation [en parties 4 et 5 ci-après](#).

Les réponses au questionnaire semblent montrer une adhésion de principe du public à l'ensemble des grandes orientations présentées dans l'avant-projet du PADD. Toutefois, si les participant-e-s reconnaissent majoritairement l'intérêt des orientations et des actions proposées, certain-e-s d'entre eux-elles insistent sur l'importance que ces objectifs soient suivis d'effets.

Les participant-e-s semblent adhérer à l'objectif d'adapter la ville au changement climatique, comme cela transparaît majoritairement dans les avis exprimés dans le cadre de la concertation. Certain-e-s participant-e-s s'interrogent sur les moyens que la Ville sera en mesure de déployer pour y parvenir. La forme du document d'avant-projet a pu faire l'objet de remarques ou de questionnements (objectifs chiffrés, formulation des orientations...). Certain-e-s participant-e-s se sont exprimé-e-s sur les modalités d'information et de participation : ampleur du déploiement auprès de tous les publics, degré de précision. Occasionnellement des participant-e-s ont pu formuler des critiques, sur les moyens d'information et de participation.

L'ordre selon lequel sont traitées les orientations ci-après suit la répartition du volume des contributions (voir les éléments quantitatifs de la participation [en parties 3 et 4](#)).

Nature en ville

Cette orientation a suscité de nombreux avis, qui semblent démontrer qu'elle éveille l'intérêt et

l'adhésion du plus grand nombre. Les participant-e-s priorisent **le développement de la place de la nature en ville**, sous toutes ses formes, le maintien de la biodiversité, tout en préservant et entretenant l'existant. Ainsi, ils-elles se sont principalement exprimé-e-s sur **la végétalisation des cœurs d'îlots, accroissement de la végétalisation, sanctuarisation des espaces verts existants, plantation d'arbres, développement de la pleine terre, utilisations innovantes des parkings déjà existants...** Les participant-e-s souhaitent que les particuliers puissent être accompagnés dans leurs projets et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en terme de surface d'espaces verts sont souvent citées (10 m² par habitant-e) comme un objectif de référence. Les avis portent également sur le souhait de mieux encadrer les projets, notamment pour y intégrer plus de nature. Certain-e-s participant-e-s souhaitent que la construction soit mieux maîtrisée. Quelques participant-e-s semblent souhaiter l'arrêt des constructions.

Logement pour tou-te-s

Si l'action prioritaire choisie par les participant-e-s est de proposer « une offre de logements adaptée à tous », ils-elles se sont principalement exprimé-e-s sur le sujet des logements sociaux avec des avis très contrastés au sujet de leur développement. Certain-e-s demandent que la sélection des attributaires soit « transparente » tandis que plusieurs autres s'inquiètent du manque de mixité sociale, de la qualité esthétique de ces bâtiments et d'une densité urbaine renforcée par des constructions nouvelles. Attaché-e-s à la mixité sociale, les participant-e-s ont pointé la problématique du coût des logements parisiens, nécessitant des actions pour en faciliter l'accès à tou-te-s. Certain-e-s participant-e-s font part de leur souhait d'une offre de logement plus inclusive, d'une action en faveur de la qualité des logements. Une demande de régulation des meublés touristiques est exprimée.

Santé environnementale

L'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores sont les actions prioritaires selon les participant-e-s. Concernant les nuisances sonores, les avis exprimés ont listé les principales sources de ces nuisances, demandant leur encadrement. Pour la qualité de l'air, la circulation routière fait l'objet de plusieurs demandes tendant à une meilleure maîtrise. Plus à la marge, d'autres nuisances ont été relevées (lumineuses, électromagnétiques). Par ailleurs, l'augmentation de la place de la nature semble pour de nombreux-euses participant-e-s représenter un instrument au service de l'amélioration de la santé.

Réduction de l'empreinte carbone

La promotion des modes actifs, des modes motorisés propres et de l'éco-rénovation des bâtiments apparaissent comme la priorité pour parvenir à réduire l'empreinte carbone. Les participant-e-s citent des actions qui permettraient un développement de la place des modes de déplacement actifs (pistes cyclables, réduction de la place des voitures...). Certain-e-s en demandent aussi la régulation afin de mieux assurer la sécurité des piétons ce qui permettrait de favoriser ce mode de déplacement. Plus à la marge, quelques participant-e-s évoquent la préservation du « droit de circuler » et le besoin de prise en compte des besoins spécifiques des artisans. Pour la rénovation du bâti, la maîtrise de la consommation énergétique apparaît à plusieurs participant-e-s comme un outil qui pourrait être développé, et qui pourrait justifier un soutien de la ville aux copropriétés qui entreprennent des travaux qui s'inscrivent dans cette perspective. Le maillage logistique a fait l'objet de questions concernant l'ambition de la ville en la matière. Certain-e-s participant-e-s s'interrogent plus spécifiquement sur l'opportunité du projet de plateforme logistique dans le 18^e arrondissement.

Quartier du quart d'heure

La préservation des commerces et des marchés sont les sujets qui apparaissent comme prioritaires : les participant-e-s ont principale-

ment cité le soutien aux commerces de quartier et la nécessité de lutter comme la « mono-activité ». La question du partage de l'espace public et de la place réservée à chaque usage leur semble centrale : avec des demandes pour une meilleure prise en compte des piéton-ne-s, un refus de sa « privatisation » pour les terrasses et les besoins en matière de stationnement. Les positions des participant-e-s sur la mutualisation des équipements publics sont contrastées mais la demande pour en accroître le nombre est partagée.

Paysages parisiens

La demande la plus forte porte sur la prise en compte de la nature comme élément du patrimoine parisien évoquant la protection des espaces verts existants, la renaturation des paysages parisiens dans le but notamment de « dédensifier » la ville. La préservation des ensembles urbains est également soutenue par les participant-e-s qui souhaitent protéger les éléments de patrimoine (haussmanniens, faubouriens...) et leur cohérence. Certain-e-s demandent en ce sens l'arrêt de la construction à Paris. Un meilleur encadrement des façades et des enseignes est souhaité par les participant-e-s.

Transformation du bâti

La priorité des participant-e-s va aux actions visant la protection de la nature en cœur d'îlot et la réhabilitation plutôt que la démolition. La plupart des avis se montre défavorable aux nouvelles constructions, mettant en avant la forte densité de la ville. Les avis sont toutefois un peu plus contrastés sur la question des surélévations. Dans le cadre de la réhabilitation, les participant-e-s pointent la nécessité de préserver le patrimoine et le paysage parisien mais aussi leur attente pour une amélioration du bâti existant, en respectant les normes écologiques.

Ville capitale

La principale fonction de la ville capitale, selon les participant-e-s, doit être de centraliser les grands services publics dont ils-elles souhaitent garantir l'accès, notamment grâce aux trans-

ports en commun. Dans la même optique d'accessibilité, certain-e-s participant-e-s soulignent l'intérêt de la réversibilité et du développement d'équipements plus nombreux. Certain-e-s participant-e-s considèrent qu'il serait utile d'apporter un soutien aux établissements de recherche.

Ville productive

L'action « renforcer le tri et la valorisation des déchets » est la priorité des participant-e-s.

Quelques participant-e-s ont souligné qu'il serait opportun d'apporter un soutien aux activités artisanales et de fabrication, ainsi qu'à l'agriculture urbaine et aux jeunes entreprises.

Après avoir fait le constat de la nécessité de faire évoluer la ville pour l'adapter au changement climatique à l'occasion de la concertation sur le diagnostic territorial, les participant-e-s à cette deuxième phase de concertation semblent en majorité partager les grandes orientations exprimées dans le cadre de l'avant-projet du PADD tout en exprimant des attentes fortes sur la mise en œuvre du futur PLU bioclimatique permettant la végétalisation de la ville et l'accès au logement pour tou-te-s.

2

UN PLAN LOCAL D'URBANISME « BIOCLIMATIQUE » POUR PARIS



2.1 Réviser le PLU pour le rendre « bioclimatique »

Document stratégique pour Paris, le **Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et régleme**ntes toutes les constructions de la ville.

Le précédent PLU, datant de 2006, prévoyait un « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte. Son évolution est aujourd'hui nécessaire pour actualiser les pièces qui le composent, prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant-e-s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

En décembre 2020, le conseil municipal a prescrit le lancement de la révision du PLU en approuvant les objectifs de la démarche et les modalités de concertation envisagées.

Cette révision doit prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner à ce document d'urbanisme et aller plus loin sur l'intégration des enjeux environnementaux.

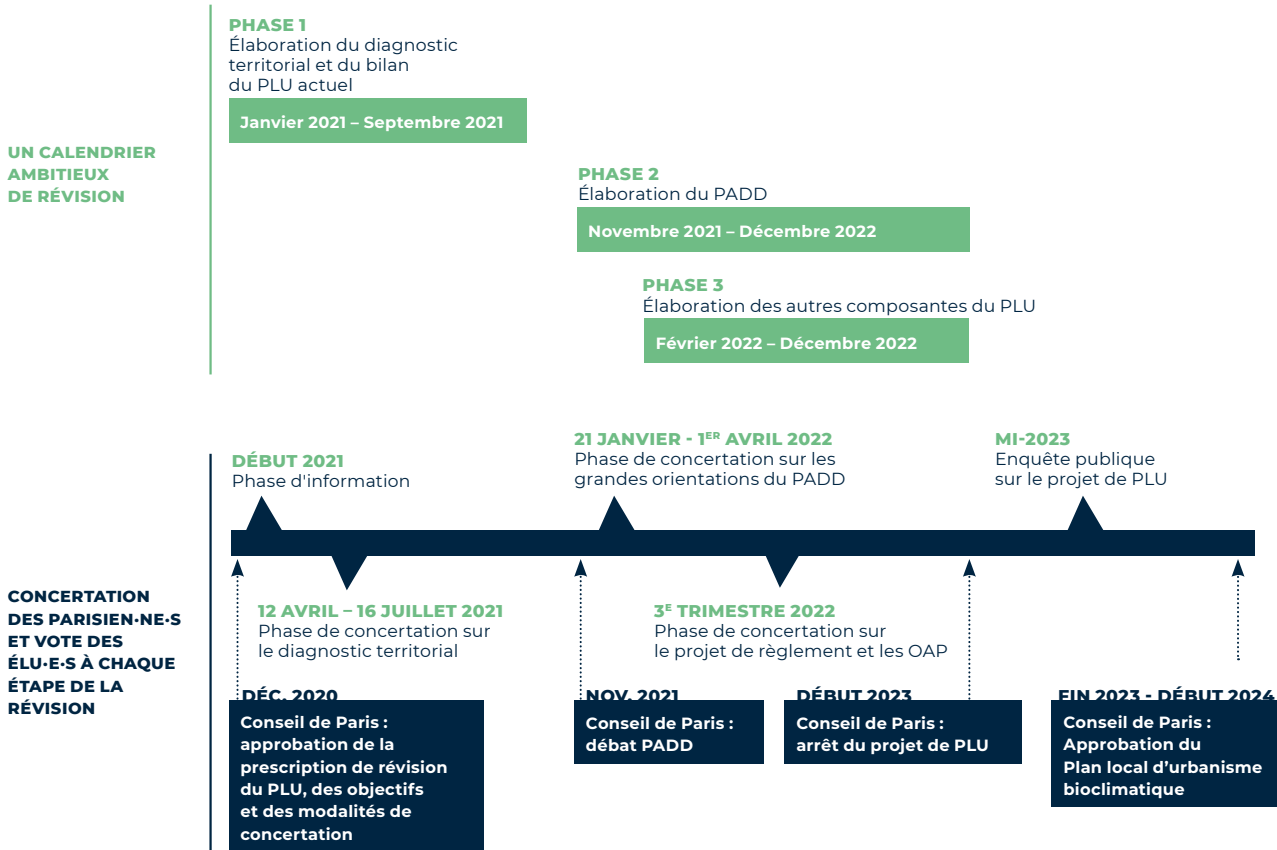
« Le caractère bioclimatique du futur Plan Local d'Urbanisme sera un des leviers majeurs de [l'] action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme (porté par la Municipalité) à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. » Extrait de la délibération 2021 DU 104 de décembre 2020.

Le PLU est constitué de cinq pièces, toutes modifiées dans le cadre de la procédure de révision engagée :

- **le rapport de présentation** dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution ;
- **le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme ;
- **les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques ;
- **le règlement** détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire ;
- **les annexes.**

Constituée de quatre temps forts, la révision du PLU a débuté en janvier 2021 avec une première phase d'information du public.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION DU PLU



2.2 Une première phase de concertation sur le diagnostic, riche de nombreux enseignements

Une première phase de concertation sur le diagnostic territorial s'est déroulée du 12 avril au 16 juillet 2021, les Parisien·ne·s et Francilien·ne·s ont pu prendre connaissance du diagnostic territorial et donner leur avis sur l'état des lieux du territoire. 6306 Parisien·ne·s et Francilien·ne·s ont alors fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Quatre thématiques d'étude ont été soumises au public afin de disposer d'un état des lieux complet du territoire :

- logement et activité économique ;
- équipements, services et mobilités ;
- environnement, nature et santé ;
- paysage urbain et patrimoine.

Une thématique « Autres » a également été soumise au public afin de prendre en compte les sujets qui n'entraient pas dans le cadre des quatre thématiques précitées.

La thématique « Environnement, nature et santé », est apparue comme le premier sujet de préoccupation des répondant·e·s avec les demandes suivantes :

- préservation de la biodiversité (sanctuarisation des espaces verts, création de corridors...);
- amélioration de la qualité de vie ;
- prise en compte de la problématique de la chaleur en ville ;
- végétalisation, nombre d'espaces ;
- meilleur partage de l'espace public.

Trois thématiques ont intéressé tout autant le public avec les sujets suivants :

- **Logement et activités économiques** (commerces de proximité et artisanat, accessibilité des logements, qualité de l'habitat, logements inoccupés...);
- **Paysage urbain et patrimoine** (préservation du patrimoine parisien, respect de l'esthétique de la ville, amélioration du cadre de vie...);

→ **Équipements, services et mobilités** (meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos...).

Les objectifs de la révision définis par le Conseil de Paris en décembre 2020 ont été confortés. Ils engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique.

[Retrouvez la synthèse de cette première étape de concertation sur paris.fr](https://www.paris.fr/actualites/2021/07/20/la-synthese-de-cette-premiere-etape-de-concertation-sur-paris-fr)

2.3 Le PADD, deuxième phase de la révision du PLU parisien

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le PADD est la deuxième pièce constitutive du PLU, après le rapport de présentation, qui inclut le diagnostic territorial ayant fait l'objet de la première phase de concertation entre avril et juillet 2021. Le rôle du PADD est de formuler les orientations qui guident le contenu du PLU dans toutes ses composantes.

En novembre 2021, **le conseil municipal parisien a débattu sur les grandes orientations qui figureront dans le PADD.** Ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. Ce document stratégique va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, le développement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace de lutte contre l'étalement urbain. Il est guidé par de grandes ambitions transversales :

- penser Paris dans la Métropole ;
- concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux ;
- accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien ;
- concevoir la ville avec ses habitantes et habitants et ses usagères et usagers ;
- donner la priorité aux quartiers politique de la ville.

Un avant-projet du PADD, basé sur la concertation sur le diagnostic de l'été 2021, travail mené avec les mairies d'arrondissement et faisant suite au débat tenu au Conseil de Paris le 16 novembre 2021, a été soumis à la concertation entre le 21 janvier et le 1^{er} avril 2022. Celle-ci a permis aux habitant.e-s et usager.ère-s de Paris de prendre connaissance des grandes orientations et d'alimenter la deuxième phase de révision sur le PLU bioclimatique.

LA CONCERTATION SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AVANT-PROJET DU PADD

La concertation sur les grandes orientations du PADD a eu lieu du 21 janvier au 1^{er} avril 2022. Elle a permis au public de s'exprimer pour enrichir et nourrir le travail engagé sur les grandes orientations pour le Paris de demain.

La Ville a ainsi porté à concertation un avant-projet de PADD élaboré selon de trois axes thématiques qui se déclinent en neuf orientations :

- **Axe 1 - Une ville en transition vertueuse et résiliente ;**
- **Axe 2 - Une ville inclusive, productive et solidaire ;**
- **Axe 3 - Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines.**

Ces trois axes thématiques se déclinent en neuf orientations soumises à la concertation :

AXE 1 - UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

La nature en ville

Pour affronter les défis à venir, Paris souhaite renforcer la place de la nature. La végétation doit devenir une composante essentielle au fonctionnement de la ville et plus un simple agrément.

Pour cela, la Ville de Paris envisage de préserver le patrimoine naturel existant, d'identifier les lieux potentiels de végétalisation et de biodiversité et de faire du sol, du végétal et de l'eau des éléments structurants du paysage parisien.

La réduction de l'empreinte carbone en ville

Pour participer à la lutte contre les changements climatiques, Paris doit atteindre la neutralité carbone en 2050 et, pour cela réduire ses consommations énergétiques et produire des énergies renouvelables. La rénovation thermique du bâti existant et le développement des mobilités douces sont les principaux leviers pour cela et pour préserver la santé des populations et améliorer l'environnement urbain.

La santé environnementale

Pour intégrer la qualité de vie et la santé dans la manière de penser et d'aménager la ville, le PLU envisage de limiter les risques liés à l'exposition au bruit et à la pollution de l'air. Il vise à assurer une meilleure qualité paysagère, avec le renforcement des espaces végétalisés et la restauration de la biodiversité, et enfin améliorer l'offre d'équipements publics et leur accessibilité.

AXE 2 - UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Le logement

Droit fondamental, le logement constitue le premier facteur de stabilisation des ménages les plus précaires et conditionne l'accès aux autres droits sociaux comme la santé, l'éducation, le travail, etc. La Ville de Paris souhaite améliorer l'accès à toutes et tous à un logement digne, abordable et adapté et développer un parc de logements qualitatif.

Paris, ville capitale

Par son histoire, Paris concentre un grand nombre d'équipements de portées nationale et internationale. Elle a donc un rôle particulier et une responsabilité de solidarité spécifique pour la France et en particulier le territoire métropolitain. Pour mettre la centralité de Paris au service de toutes et tous les Métropolitain·e·s, la Ville souhaite par exemple poursuivre le développement de l'ensei-

gnement supérieur, de la recherche et du numérique et partager à toutes et tous ses services et richesses par la promotion d'un tourisme durable.

Une ville productive

Pour capitaliser sur ses savoir-faire dans une démarche porteuse de sens social et environnemental, Paris envisage d'encourager l'intégration urbaine des activités liées à l'innovation, à la production et au patrimoine, de valoriser les déchets grâce à l'économie circulaire pour réduire l'impact des activités humaines sur la nature, et de promouvoir l'agriculture urbaine.

Le quartier du quart d'heure

La notion de quartier du quart d'heure renvoie à une façon de concevoir la ville qui s'appuie sur la possibilité de réduire ses déplacements contraints par une offre de proximité pour ce qui est nécessaire à la vie quotidienne et une meilleure offre en équipements et services. Pour cela, la Ville souhaite optimiser le fonctionnement des équipements publics et sportifs, protéger et intégrer les commerces de proximité, en prenant en compte les besoins de l'ensemble des publics et en particulier dans les quartiers politique de la Ville (QPV).

AXE 3 - UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

Les paysages parisiens

La mise en valeur de la beauté de Paris est une des ambitions du PLU : conserver et réutiliser plutôt que démolir et reconstruire. La Ville souhaite valoriser les points de vue et les perspectives, notamment ceux qui donnent à voir une relation forte avec les territoires métropolitains, ses multiples identités, son patrimoine urbain et penser la nature comme un élément de patrimoine.

La transformation du bâti

La raréfaction des emprises libres est l'occasion de promouvoir la réhabilitation plutôt que la destruction. Néanmoins, la création de nouveaux logements et services reste nécessaire au fonctionnement de la ville. Le PLU bioclimatique propose une nouvelle manière de construire, plus sobre et respectueuse de l'existant.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN PLACE DU 21 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2022

Ce temps de concertation est régi par l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme qui prescrit que la révision du PLU fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitant-e-s, les associations locales et les autres personnes concernées.

Parmi les modalités de concertation réglementaire mises en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, il faut dénombrer :

- **une réunion publique** organisée dans chacun des dix-sept arrondissements et secteur parisiens ;
- **des registres** à disposition dans chacun des dix-sept arrondissements et secteur parisiens ;
- **une plateforme idee.paris.fr offrant deux modalités de participation :**
 - **un questionnaire** constitué de dix formulaires de participation pour tou-te-s (habitant-e-s, ou usager-ère-s de Paris notamment) ;
 - **un cahier d'acteur** via un gabarit mis à disposition des personnes morales, des conseils de quartier ou des associations.

Un dispositif de concertation complémentaire a également été mis en œuvre pour compléter le dispositif présent dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, de manière à le rendre encore plus ludique. Il comprenait :

- **5 rencontres de proximité** organisées par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris et la Ville de Paris au plus près des quartiers durant la semaine du 28 février 2022 ;
- **44 maisons du PLU** qui ont été l'occasion pour les ambassadeur-ric-e-s du PLU de venir à la rencontre du public dans tous les arrondissements et d'administrer le questionnaire ;
- **3 semaines thématiques** incluant :
 - **un atelier grand public en présentiel, décliné à une autre date en visioconférence**, au cours duquel les participant-e-s étaient invité-e-s à approfondir les notions plus complexes du PADD ;

- **un temps fort d'une demi-journée permettant d'en savoir plus sur la thématique du PADD ;**

- **la promenade du PLU organisée par le CAUE de Paris** dont le point d'arrivée était le lieu du temps fort permettant aux participant-e-s de se joindre à l'événement.

Retrouvez le détail de la procédure de révision engagée et des modalités d'information et de concertation sur le PADD [en annexes](#).

3

LES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS DE LA PARTICIPATION SUR L'AVANT-PROJET DU PADD



La participation totale, incluant chaque réponse à toutes les questions du questionnaire et l'ensemble des avis émis dans les registres, en réunions publiques et dans les cahiers d'acteurs se porte à 15 647 avis exprimés.

7 458 contributions à une des grandes orientations du PADD ou sur le document d'avant-projet (en incluant les cahiers d'acteurs) ont été enregistrées entre le 21 janvier et le 1^{er} avril 2022.

Parmi les 7 458 contributions collectées :

- **3 288 contributions lors des maisons du PLU** au cours desquelles le questionnaire a été administré par **les ambassadeur·rice·s du PLU** ;
- **2 288 contributions à un des formulaires mis à disposition et auto-administré sur idee.paris.fr** par les **1 395 répondant·e·s** ;
- **739 contributions à une des orientations** dans le cadre des **647 interventions émises à l'oral ou dans le tchat pendant les réunions publiques** ;
- **427 contributions à un des formulaires lors des 5 rencontres de proximité** au cours desquelles le questionnaire a été administré ;
- **69 contributions à une des orientations** via les **71 observations déposées sur les registres** présents en mairies d'arrondissement ou de secteur ;

- **55 contributions à un des formulaires lors des 3 ateliers thématiques réalisés en présentiel** (les participant·e·s aux ateliers thématiques réalisés en visioconférence ayant directement contribué sur idee.paris.fr) ;
- **302 contributions à un des formulaires lors des 3 temps forts des semaines thématiques** au cours desquels le questionnaire a été administré ;
- **290 contributions à une des orientations** dans le cadre des **49 cahiers d'acteurs collectés émis par 42 contributeur·rice·s**¹.

Les grandes tendances sur le nombre de contributions par modalité et la répartition des thématiques (parties 3 et 4) sont données sur la base de 7 458 contributions à une orientation ou au document d'avant-projet en général.

LE VOCABULAIRE DE LA SYNTHÈSE

- **Le questionnaire proposé** comprend un formulaire d'introduction générale et neuf formulaires, un par orientation, soit dix formulaires au total.
- Chaque formulaire comprenant plusieurs questions, **la participation totale** englobe **le nombre total d'avis exprimés** dans le cadre de chaque réponse aux questions des formulaires (questions ouvertes et questions fermées) et via toutes les autres modalités de participation (interventions en réunions publiques, registres, cahiers d'acteurs).
- Pour définir les grandes tendances de la concertation et illustrer l'intérêt suscité chez les participant·e·s par chacune des orientations, il était nécessaire de définir une base commune à toutes les modalités de concertation, chacune d'entre elles n'offrant pas le même niveau de détail (questions précises dans le questionnaire et contributions plus ouvertes via d'autres

modalités). Il a été défini de comptabiliser une contribution apportée sur une orientation lors d'une intervention (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, une observation déposée sur un registre ou via un cahier d'acteur, comme équivalente à une contribution unique à un formulaire portant sur une orientation.

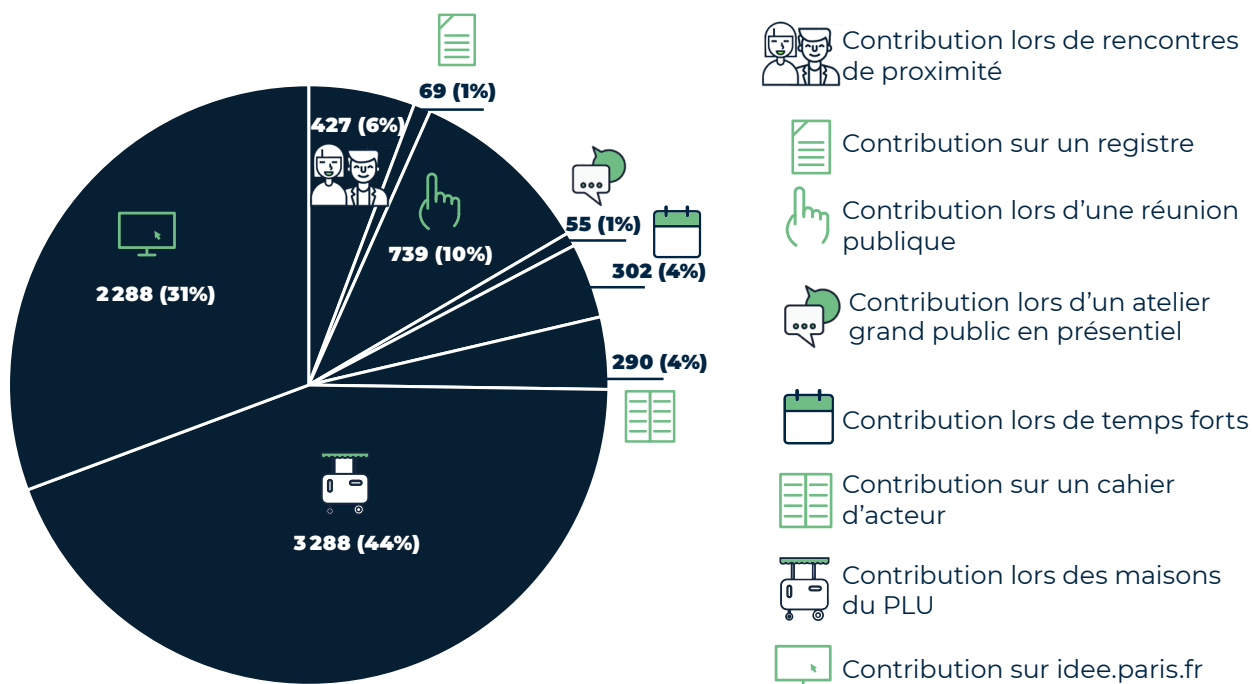
- Par ailleurs, il est à noter qu'une intervention (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, une observation déposée sur un registre ou un cahier d'acteur peut mentionner plusieurs orientations : une contribution est alors comptabilisée par orientation.

- Cette méthodologie permet de définir une tendance générale sur les orientations qui mobilisent les Parisien·ne·s. Le détail des avis exprimés dans les questionnaires est repris dans le cadre de la partie 5 sur la synthèse de la participation. [Pour en savoir plus, retrouvez le détail dans les annexes – Partie III.](#)

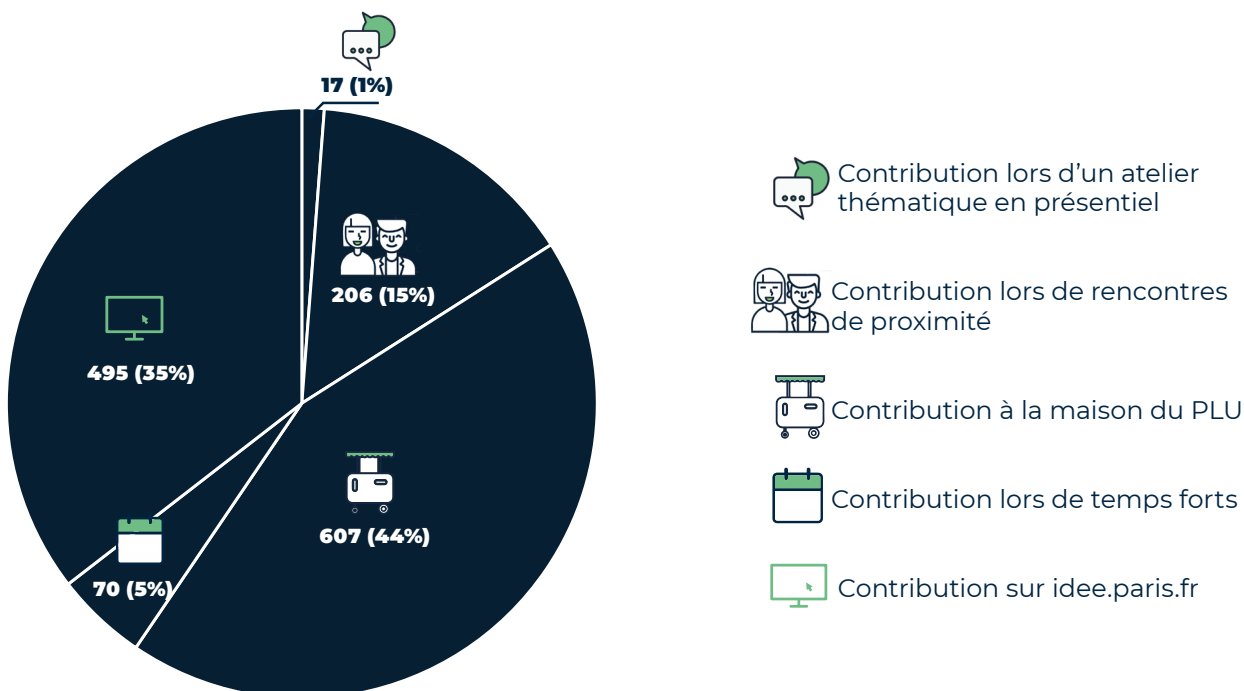
Dans les parties 4 et 5, une synthèse de la participation est donnée sur la base de l'ensemble des avis exprimés dans le cadre de chaque réponse aux questions des formulaires et de toutes les autres modalités de participant-e-s (interventions en réunions publiques, registres, cahiers d'acteurs) afin d'entrer plus dans le détail des sujets abordés.

Le PADD est un document proposant une vision pour l'ensemble du territoire, la participation du public traduit cette ambition territoriale, les spécificités des arrondissements n'étant traitées qu'à la marge par les participant-e-s.

NOMBRE DE CONTRIBUTIONS PAR MODALITÉ DE PARTICIPATION



RÉPARTITION DES 1395 RÉPONDANT-E-S AU QUESTIONNAIRE PAR MODALITÉ DE PARTICIPATION



4

LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS





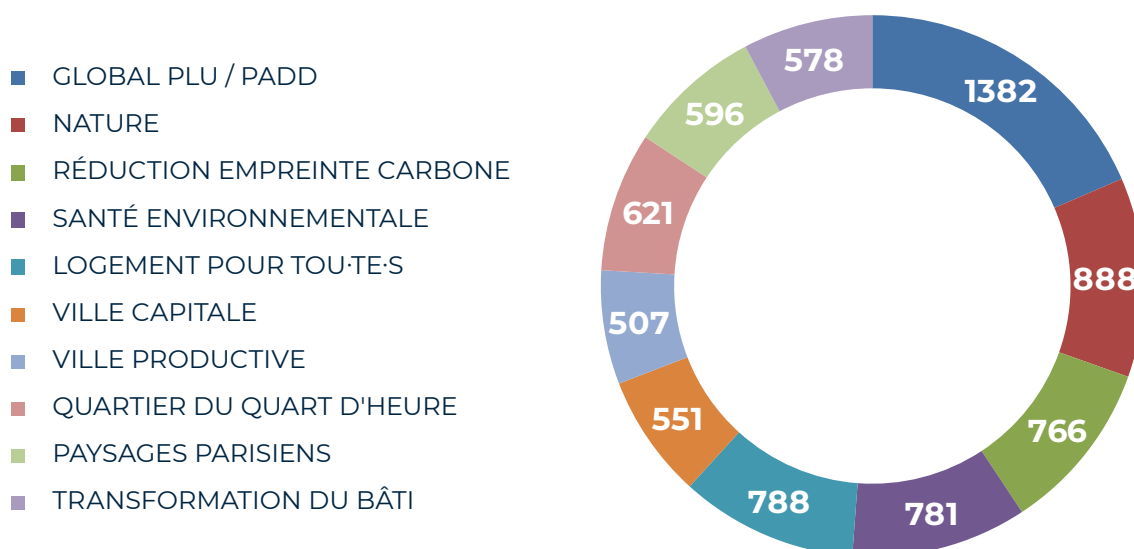
L'ensemble des contributions émises durant la période de concertation a été analysé afin de réaliser la synthèse qui suit. Cette synthèse résume la participation pendant la période de concertation du 21 janvier au 1^{er} avril 2022 issue :

- de toutes les réponses apportées au questionnaire constitués de dix formulaires auto-administrés sur idee.paris.fr ou administrés lors des maisons du PLU, des rencontres de proximité, des temps forts et des ateliers thématiques en présentiel ;
- des interventions émises à l'oral ou dans le tchat pendant les réunions publiques ;
- des observations déposées sur les registres présents en mairies d'arrondissement ou de secteur ;
- des cahiers d'acteurs.

Pour caractériser les orientations qui suscitent le plus de participation et illustrer l'intérêt suscité chez les participant-e-s par chacune des orientations, il était nécessaire de définir une base commune à toutes les modalités de concertation, chacune d'entre elles n'offrant pas le même niveau de détail (questions précises dans le questionnaire et contributions plus ouvertes via d'autres modalités). Il a été défini de comptabiliser une contribution apportée sur une orientation lors d'une intervention (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, une observation déposée sur un registre ou via un cahier d'acteur, comme équivalente à une contribution unique à un formulaire portant sur une orientation ([Cf. partie III et précisions méthodologiques en annexes](#)).

Le plus grand nombre de contributions a concerné les orientations de l'axe 1 « Une ville en transition vertueuse et résiliente » (un tiers des contributions), suivies par l'orientation Logements pour tou-te-s.

RÉPARTITION DES THÉMATIQUES DES 7 458 CONTRIBUTIONS



5

LA SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION SUR L'AVANT-PROJET DU PADD



5.1 Les avis portant sur le document d'avant-projet du PADD-Hors questionnaire

Plus d'une centaine de participant·e·s à la concertation se sont exprimé·e·s, de manière globale, sur le document mis en concertation principalement lors des réunions publiques, dans les registres et les cahiers d'acteurs.

Une soixantaine d'avis formulent une remarque générale, voire une critique ou un soutien marqué pour une ou plusieurs orientations du document :



Association Oasis Verte 12^e

« La révision du PLU bioclimatique est l'occasion de préserver et encourager les rares îlots de biodiversité à Paris. »



Association ASA PNE

« Nous observons que la notion de « densité » est absente du document qui nous est proposé alors qu'elle est très importante à Paris. Si elle se développe, elle risque de se percuter avec la volonté de créer de nouveaux espaces verts pour répondre à l'enjeu climatique des prochaines années. »

Une trentaine d'avis questionnent l'ambition et la portée du document ou, plus largement, de la révision du PLU :



Association Droit au sommeil

« Il nous paraît essentiel pour la collectivité de prendre en compte de façon complète la problématique de la pollution sonore dans le cadre de la révision du PLU. »



Paris Centre (tchat)

« Le PADD aborde-t-il les questions financières, par exemple en incitant et en aidant davantage les copropriétaires (...) ? »

Une vingtaine d'avis sollicitent la mise en place d'objectifs chiffrés dans ce document :



7^e arrondissement (oral)

« Le PADD intègre-t-il des objectifs chiffrés ? »



Ligue de protection des oiseaux

« L'artificialisation des sols doit être strictement stoppée et non pas seulement compensée, des objectifs chiffrés doivent être définis et respectés. »

Une dizaine d'avis formulent des questions sur l'articulation des textes :



6^e arrondissement (oral)

« Une participante demande des précisions sur la mise en conformité du PLU parisien avec les règlements du niveau supérieur et régional comme le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF). Elle demande si les documents relatifs à ces divers règlements seront disponibles pour les habitants. »

Une dizaine d'autres estiment que la démarche de la Ville pourrait comporter des objectifs difficiles à concilier :



Europe Écologie Les Verts

« Malgré de bonnes bases, le projet de PADD présente des objectifs flous et potentiellement contradictoires. On y parle de « modération » de « quand c'est possible », « créer les conditions de développement » etc. EELV demande que le PADD soit plus exigeant, engageant et précis dans ses objectifs. »



14^e arrondissement (tchat)

« Pourquoi promouvoir dans ce document et dans le discours une vision d'une ville plus humaine, aérée et plus verte alors que la construction de la tour Triangle vient de commencer ? »



5.2 Les avis portant sur le dispositif d'information et de concertation sur l'avant-projet du PADD- Hors questionnaire

Plus de 70 avis portent sur le dispositif d'information et de concertation, elles ont principalement été exprimées lors des réunions publiques, dans les registres et les cahiers d'acteurs.

Certaines suggèrent que le dispositif d'information et de concertation soit déployé largement auprès des différents publics :



7^e arrondissement (tchat)

« Il serait nécessaire de réaliser les mêmes concertations avec les entreprises qui emploient du personnel, lequel a aussi son mot à dire sur son environnement extérieur de travail. Avez-vous prévu ces concertations sous l'angle économique ? »



20^e arrondissement (tchat)

« Merci pour cette réunion. Je pense qu'il faudrait aller davantage vers les habitants. »

D'autres questionnent, voire mettent en cause, le dispositif d'information et de concertation prévu :



Conseils de quartier du 14^e arrondissement

« La frustration ressentie, sans équivoque et à l'unanimité des participants [au Forum Urbain inter Conseils de Quartiers du 14^e arrondissement], du fait des conditions qui ont été offertes pour mener collectivement ce travail : pas au niveau des attentes de l'objectif poursuivi par le PADD. »



18^e arrondissement

« La mise à disposition des informations est plus que réduite ! Les citoyens sont considérés comme quantité négligeable ! »



Cahier d'acteur



Registre



Réunion publique

5.3 La priorisation des orientations par les répondant·e·s au questionnaire

Dans le cadre du premier formulaire du questionnaire portant sur l'ensemble du PADD, il a été proposé au public de hiérarchiser les orientations par ordre de priorité.

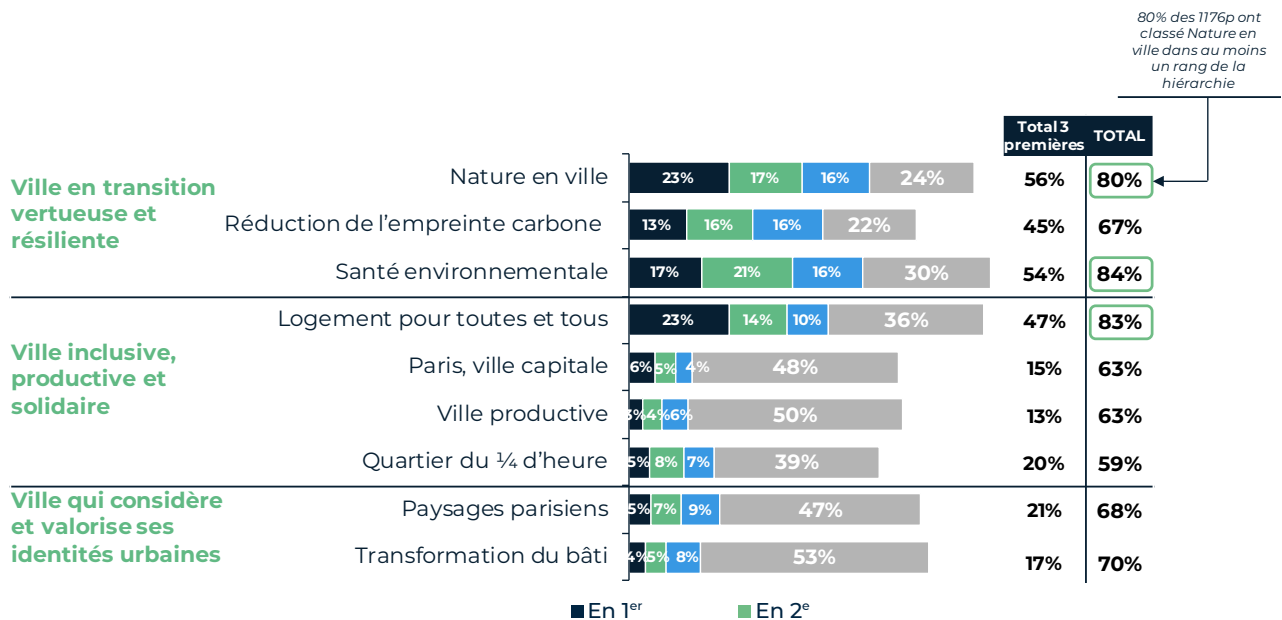
Parmi les 1395 répondant·e·s au questionnaire, 1176 personnes ont effectué cette hiérarchisation :

→ les thématiques « Nature en ville » et « Logement pour tou·te·s » (23% des réponses) sont le plus souvent citées comme prioritaires, suivies de la « Santé environnementale » (17%) et la « Réduction de l'empreinte carbone » (13%).

→ les thématiques « Santé environnementale » (84%), « Logement pour tou·te·s » (83%) et « Nature en ville » (80%) sont le plus fréquemment citées dans au moins un rang de la hiérarchie.

CLASSEZ LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE PARIS PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

Base : 1176 personnes - 219 sans réponse



Orientations les plus citées

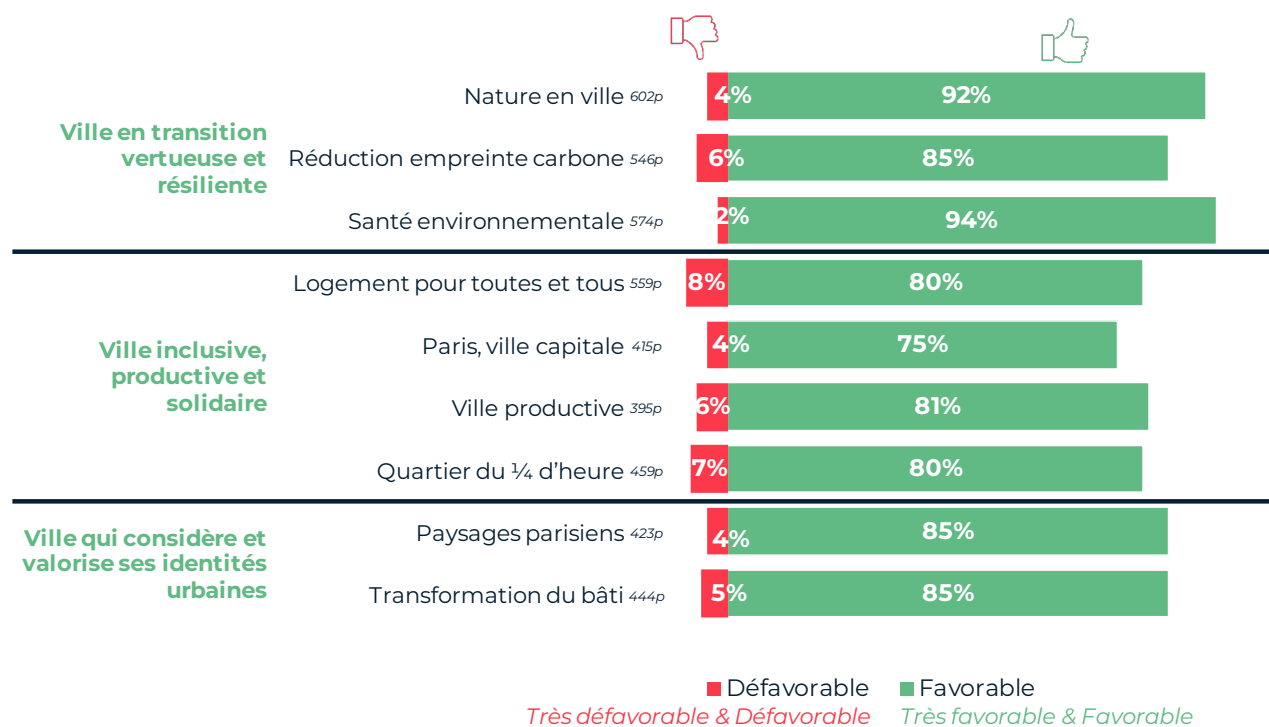
5.4 L'adhésion aux orientations par répondant.e.s

Dans chaque formulaire par orientation (neuf formulaires au total), il était proposé aux participant.e.s de donner leur avis sur l'orientation.

Les participant.e.s font part d'un avis favorable aux orientations proposées dans l'avant-projet du PADD, avec un soutien plus marqué sur

l'orientation « Nature en ville » et « Santé environnementale ».

QUEL EST VOTRE AVIS SUR CETTE ORIENTATION ?



Voir le détail de l'avis des participant.e.s sur chaque orientation [dans la partie suivante](#).

6

LA SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION PAR ORIENTATION





Cette partie propose une synthèse de la participation par orientation s'appuyant sur l'ensemble des réponses apportées au questionnaire mais aussi sur les avis exprimés dans le cadre des réunions publiques, des registres et des cahiers d'acteurs.

L'ordre selon lequel sont traitées les orientations ci-après suit la répartition du volume des contributions (voir les éléments quantitatifs de la participation [en parties 3 et 4](#)).

Par orientation, la synthèse de la participation est organisée comme suit :

→ les résultats des réponses aux questions fermées du formulaire sur l'orientation c'est-à-dire l'adhésion et la priorisation ;

→ la synthèse des avis exprimés via les questions ouvertes du formulaire et via les expressions libres issues des autres modalités de participation ;

→ un focus sur le traitement de l'orientation dans les cahiers d'acteurs.

6.1 « Nature en ville »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1 995 avis portent sur la « Nature en ville » (888 contributions à cette thématique).

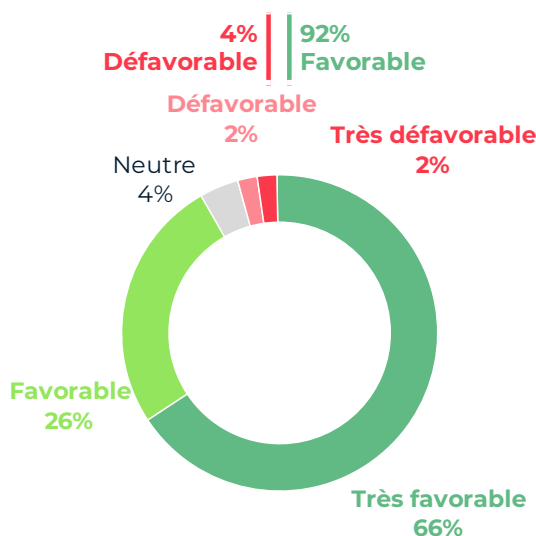
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 602 personnes - 89 sans réponse

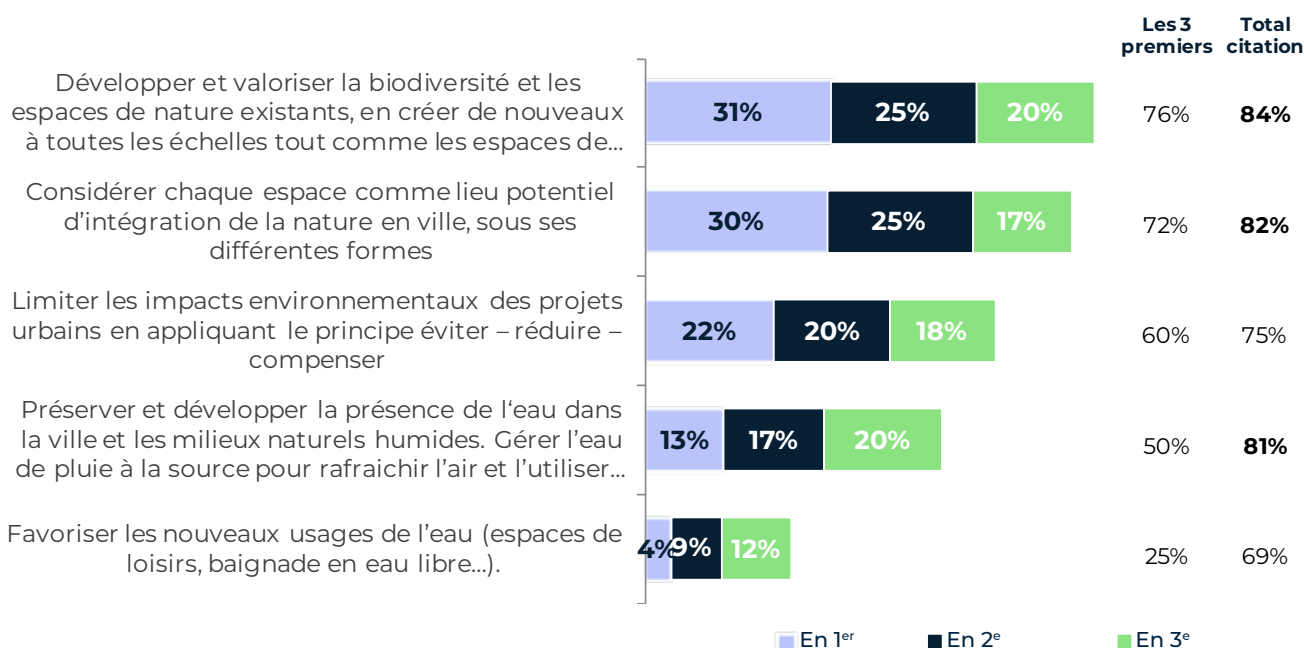
Parmi les 691 répondant·e·s au formulaire sur la « Nature en ville », les participant·e·s se sont montré·e·s :

- très majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché·e·s à l'action de « développer et valoriser la biodiversité et les espaces de nature existants, en créer de nouveaux, et à celle qui consiste à considérer chaque espace comme potentiel lieu de la nature en ville ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 659 personnes - 32 sans réponse



LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'action consistant à « considérer chaque lieu comme un espace de végétalisation » fait l'objet de mentions abondantes parmi les 665 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.

Avec plus de 300 d'avis exprimés, le souhait de « considérer chaque espace comme un lieu potentiel d'intégration de la nature en ville » a été le principal sujet de préoccupations données par les avis portant sur cette orientation et a donné lieu à des demandes :

- de développement de la végétalisation en cœur d'îlot (de plantation d'arbres, de végétalisation des immeubles, d'accompagnement des particuliers) ;
- de plus de végétalisation (plus d'espaces verts, manque d'espaces verts, utilisation des parkings, 10 m² d'espace vert par habitant.e selon la recommandation de l'OMS) ;
- le renforcement des espaces de pleine terre. Quelques participant.e-s ont également fait état de remarques en défaveur de la végétalisation des pieds d'arbres et pour le nécessaire entretien des espaces végétalisés existants ou nouvellement créés.



19^e arrondissement (temps fort n°2)

« Planter beaucoup d'arbres fruitiers dont les habitants pourraient se servir »



« Végétaliser les places de stationnements, sanctuariser les espaces verts des parcelles publiques et privées, accompagner la végétalisation des toitures et des façades aveugles. »

Une centaine de participant.e-s se sont également exprimé.e-s en faveur de l'action visant à « développer et valoriser les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants » avec des demandes de :

- sanctuarisation de certains espaces de nature existants ;
- préservation de la biodiversité des écosystèmes (limitation de la pollution lumineuse, continuité écologique).



16^e arrondissement

« À propos de la nature en ville, comment peut-on inclure dans le PADD une sanctuarisation des espaces de pleine terre ? Car je constate qu'actuellement, ils sont trop souvent détruits. »

Environ 90 participant.e-s ont demandé à « limiter les impacts environnements des projets urbains » avec une cinquantaine de demandes d'encadrement des projets, une trentaine d'avis souhaitent abolir toute construction tandis qu'une dizaine souhaitent construire autrement.



17^e arrondissement

« Pour diminuer les impacts environnementaux des projets urbains, il faut prévoir pour chaque projet immobilier, au moins 60% d'aires vertes. »

Moins d'une quarantaine d'avis se montrent globalement favorables à la préservation de la ressource en eau.



« Chercher la source qui existait 95 rue de Picpus (ancien lavoir) et préserver cette réserve de biodiversité (rapport LPO sur l'habitat d'espèces protégées à cette adresse, menacée d'un projet immobilier). »



idee.paris.fr



Maison du PLU



Réunion publique



Temps fort

FOCUS SUR L'ORIENTATION « NATURE EN VILLE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Avec 35 acteur·rice·s ayant traité cette orientation, elle est celle qui a reçu le plus d'observations, et qui semble avoir fait l'objet du plus d'attention parmi les cahiers d'acteurs. Donner sa place à la nature a donné lieu à des commentaires, critiques et propositions démontrant le souhait par tou·te·s les acteur·rice·s d'aller vers plus de création de nouveaux espaces verts, qu'il s'agisse de nouveaux parcs, de végétalisation des cœurs d'îlots ou encore de jardins partagés qui font largement consensus. Moins d'une dizaine de cahiers d'acteurs citent le développement de la végétalisation sur le bâti (toits, murs, etc.) recueille des observations assez nombreuses. Les espaces verts protégés (EVP) ont été cités par dix-sept acteur·rice·s, parfois pour demander qu'ils soient multipliés, citant des locations précises. Certain·e·s participant·e·s s'interrogent sur la possibilité de renforcement du dispositif de protection. Dans le même ordre d'idée, une dizaine des contributions demandent que la végétalisation fasse l'objet d'une protection dans les espaces privés également, par exemple en évitant de construire dans des cœurs d'îlots végétalisés. Six demandes ont été formulées en faveur de la définition par la Ville d'un objectif précis de m² de verdure par habitant·e, de préférence en pleine terre, à la hauteur des standards fixés par l'OMS, très souvent cités. Un meilleur entretien des espaces verts et de la végétalisation du périphérique et de la petite ceinture font partie des thèmes mineurs mais récurrents avec moins d'une dizaine d'acteur·rice·s l'ayant cité.

Plus d'une dizaine d'acteur·rice·s se sont exprimé·e·s sur le thème de la biodiversité : ils-elles souhaitent notamment que la Ville s'implique dans le renforcement des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité. Le souhait de favoriser la désartificialisation des sols et de favoriser le recul de l'emprise du béton a aussi été mentionné par plus d'une vingtaine de cahiers d'acteurs. En ce qui concerne la mise en valeur de l'eau, une dizaine de contributions demandent une meilleure valorisation des eaux de pluie et

des réserves souterraines et cinq souhaitent l'amélioration de la mise en valeur des berges de la Seine. Quelques participant·e·s débattent du principe de compensation (ERC), en émettant le souhait que celle-ci puisse être la plus qualitative en compensant les m² construits par une compensation en pleine terre.

6.2 « Logement pour tou·te·s »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1 762 avis portent sur le « Logement pour tou·te·s » (788 contributions à cette thématique).

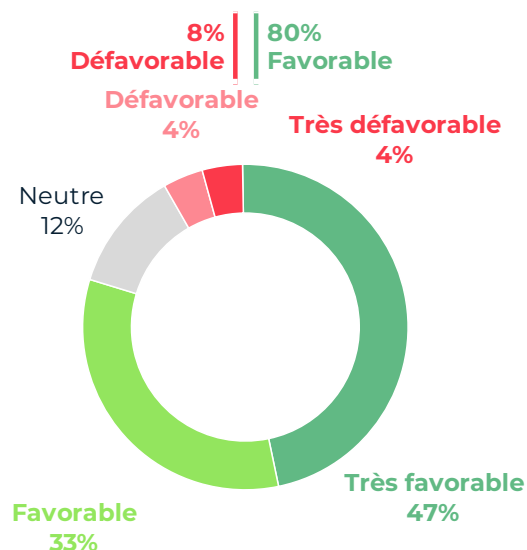
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 559 personnes - 125 sans réponse

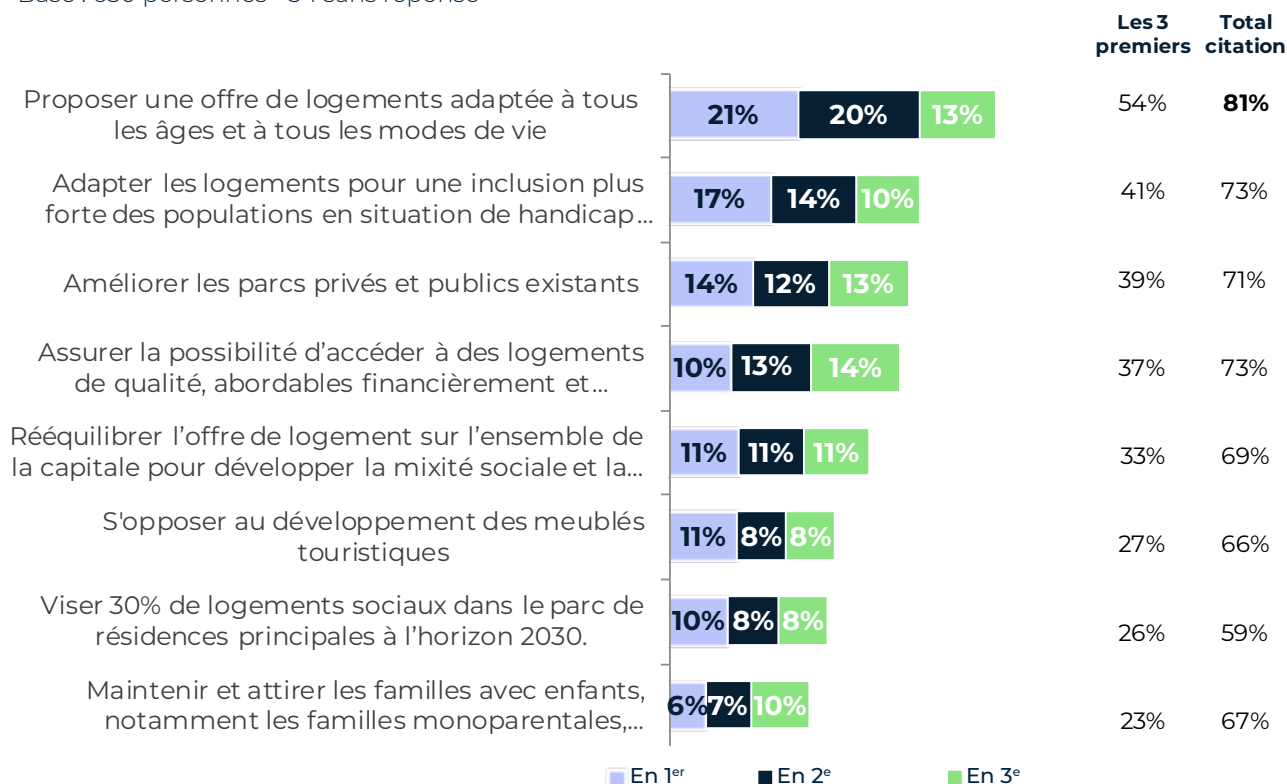
Parmi les 684 répondant·e·s au formulaire sur le logement, les participant·e·s se sont montré·e·s :

- majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché·e·s à l'action de « proposer une offre de logements adaptée à tous les âges et à tous les modes de vie ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 650 personnes - 34 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION


L'action consistant à « atteindre les 30% de logements sociaux » fait l'objet de mentions abondantes parmi les 440 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.

Ainsi, au sujet des logements sociaux, les participant-e-s ont principalement fait état de craintes ou de demandes, avec une centaine d'avis au total, très contrastés au sujet de leur développement. Ces derniers portent sur :

- les conditions d'accès (transparence des attributions, amélioration des conditions d'accès et plus de sélectivité souhaitées) ;
- la mixité sociale (souhait de plus ou moins de logements sociaux pour la préserver, trop de logements sociaux) ;
- leur répartition sur le territoire (concentration dans certains quartiers, répartition à l'échelle de la Métropole) ;
- la qualité esthétique de ces immeubles (moins intégrés dans le paysage parisien) ;
- la densité urbaine renforcée par les constructions nouvelles.

 « Rééquilibrer l'offre de logements avec la banlieue proche. »

 **19^e arrondissement**
« Le principe de limiter la densité de population n'est pas indiqué... aussi au nom des logements sociaux à 30% on risque de relancer la densification. »


 **5^e arrondissement**
« S'abstenir de construire quand il y a des millions de mal-logés n'est pas une solution crédible, on peut construire de façon raisonnable et respectueuse de l'environnement. »

Pour les actions portant globalement sur l'accès au logement, les participant-e-s évoquent principalement, via une centaine d'avis environ, les sujets suivants :


- le coût très élevé des logements parisiens (nécessité de favoriser l'accession à la propriété, d'encadrer les loyers, commentaire général sur la cherté de Paris) ;

- le souhait d'une mixité sociale (empêcher la gentrification et la fuite des classes moyennes et des familles, meilleure répartition des logements sur le territoire).

Dans une moindre mesure, les participant-e-s ont évoqué les autres modes d'habitat comme solution pour pallier les difficultés d'accès au logement. Une trentaine de participant-e-s recommande l'utilisation du bâti vacant.

 **6^e arrondissement**
« Stimuler la colocation intergénérationnelle, beaucoup de personnes âgées vivent seules dans de grands volumes. »

Au sujet d'une inclusion plus forte, un peu moins d'une quarantaine de participant-e-s se sont exprimé-e-s sur le sujet de l'hébergement d'urgence et de l'accessibilité des logements (logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) / personnes âgées (autonomie / maintien à domicile / rez-de-chaussée) :


 **19^e arrondissement**
« Est-ce que le PLU peut apporter des réponses en indiquant des pistes ? »

 **5^e arrondissement**
« Droit au logement adapté pour les handicapé. »

Concernant la qualité des logements, une trentaine de participant-e-s évoquent :


- l'écorénovation du bâti (réhabilitation de l'existant, meilleur entretien et lutte contre la précarité énergétique) ;

- l'élimination du logement indigne.

 **19^e arrondissement (atelier thématique n°2)**
« La réhabilitation des logements en #1 pour le privé et le public afin de rendre l'ensemble du parc immobilier digne, aux normes d'accessibilité, intégrant des exigences environnementales notamment sur l'utilisation de matériaux locaux, durables à faible bilan carbone. »

19^e arrondissement
« Je partage cette question sur l'accueil des personnes sans abri. Est-ce que le PLU peut apporter des réponses en indiquant des pistes ? »

Une trentaine de personnes se sont par ailleurs exprimé·e·s en faveur de la régulation des meublés touristiques :

 « Pour les meublés touristiques, la loi actuelle semble adaptée (ou pourquoi pas réduire encore un peu le nombre de jours). Le plus important pour moi est de bien contrôler qu'elle soit respectée. »

FOCUS SUR L'ORIENTATION « LOGEMENT POUR TOU·TE·S » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

27 acteur·rice·s ont abordé la thématique du logement qui est la plus controversée. Parmi eux·elles, certain·e·s participant·e·s expriment leur volonté d'une limitation de la densité urbaine voire, pour certain·e·s d'entre eux·elles, de dédensification. Une vingtaine demande que la Ville limite au maximum les nouvelles constructions et se concentre sur une optimisation du logement au sein du bâti existant. Deux dispositifs parmi les plus cités sont la transformation de bureaux en logements (réversibilité du tertiaire) et la réquisition de logements vacants, voire des résidences secondaires.

Une majorité des acteur·rice·s approuvent les objectifs en matière de logement social et l'implication du PADD pour la mixité sociale. En la matière, une suggestion récurrente concerne le besoin de rééquilibrer le parc de logements sociaux à l'échelle municipale, voire métropolitaine. La volonté de s'opposer au développement des meublés touristiques pour endiguer les dynamiques d'exclusion fait l'objet de plusieurs contributions qui semblent favorables.

En ce qui concerne les thématiques un peu moins traitées, la résorption de l'habitat indigne, la nécessité d'adapter les logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite et enfin l'aide aux plus défavorisé·e·s et l'hébergement d'urgence ont fait l'objet de moins de 10 avis chacun.



6.3 « Santé environnementale »

Sur les 15645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1823 avis portent sur la « Santé environnementale » (781 contributions à cette thématique).

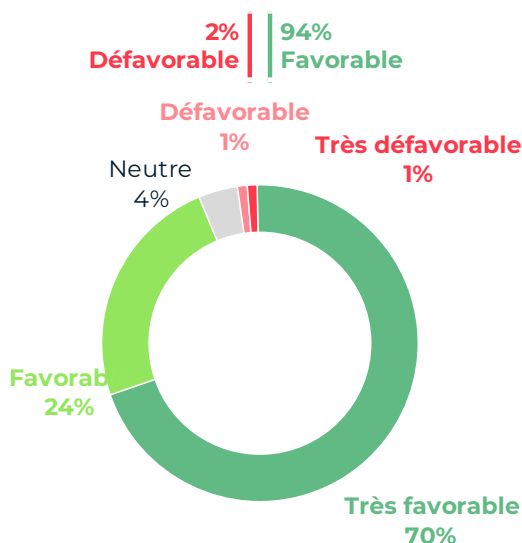
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 574 personnes - 105 sans réponse

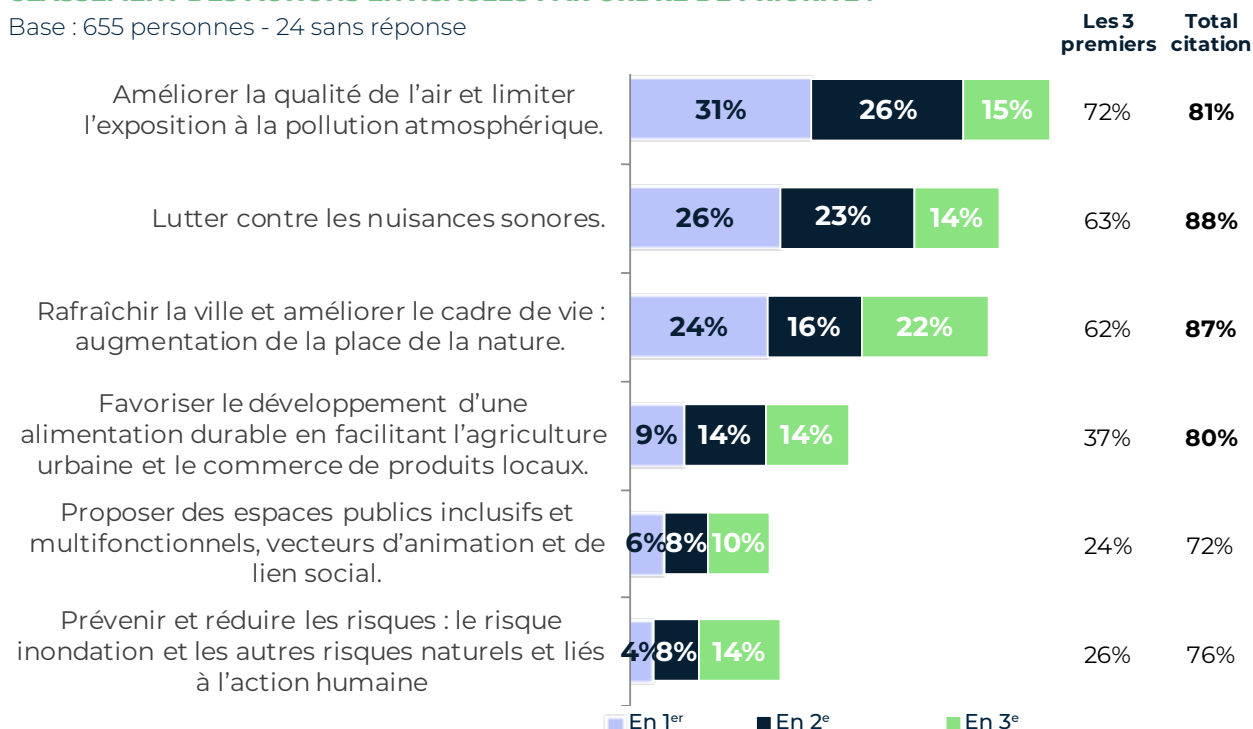
Parmi les 679 répondant·e·s au formulaire sur le logement, les participant·e·s se sont montré·e·s :

- très majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché·e·s à « l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores et le rafraîchissement de la ville ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 655 personnes - 24 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION


« La lutte contre les nuisances sonores » a fait l'objet du plus grand nombre d'avis parmi les 508 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.


Plus de 200 avis citent spontanément cette action parmi les actions majeures à mettre en œuvre pour aller dans le sens de l'orientation « Santé environnementale ». Parmi ces avis, les participant-e-s évoquent :

- la gêne provoquée par les bruits liés à la circulation routière est le plus souvent citée (deux-roues, voitures, services publics comme éboueurs ou ambulances...)
- la gêne provoquée par les bruits liés aux activités économiques (terrasses, commerces...)
- le nécessaire encadrement réglementaire des nuisances sonores à Paris (contrôles, sanctions, radars).

Quelques participant-e-s évoquent des nuisances sonores dont la nature n'est pas précisée, celles liées aux chantiers ou celles liées à la mauvaise insonorisation des logements.

 **Paris Centre (temps fort n°1)**
« Trouver des dispositifs pour tous les habitants et usagers qui vivent à proximité des infrastructures de transport. »

 **9^e arrondissement (tchat)**
« Et hélas, le problème de bruit ne se limite pas aux 2RM. Ceux qui vivent au-dessus de terrasses de café savent de quoi je parle. »

 « Installations de méduses par BruitParif pour mesurer l'intensité sonore liée à l'alcoolisation sur le trottoir. »


Ils-elles sont environ 70 participant-e-s à évoquer le sujet de la qualité de l'air et plus particulièrement :

- la nécessité d'améliorer la qualité de l'air (au sujet de la pollution atmosphérique ou des allergènes) ;
- le besoin de réduire la circulation routière pour y parvenir (demande de piétonisation, d'accélération de la mise en place de la zone à faibles émissions).

 **15^e arrondissement**
« Lutter contre la pollution mais aussi les allergies. »

Sur le sujet du rafraîchissement de la ville et de l'amélioration du cadre de vie, ils-elles sont tout autant à s'exprimer évoquant :

- le type d'espaces verts ou de végétalisation qui pourrait être réalisé ;
- la nécessité de ne plus construire.

 **11^e arrondissement (oral)**
« Un participant aborde le sujet de la végétalisation des cœurs d'îlots. Il souligne que ceux-ci sont importants pour lutter contre la chaleur urbaine en période de canicule ou offrir un espace naturel à proximité. »

Une trentaine de participant-e-s ont spontanément cité d'autres types de pollution, principalement la pollution lumineuse et, dans une moindre mesure, les pollutions électromagnétiques.

Le développement de l'agriculture urbaine et la prévention et la réduction des risques ont moins été relevés par les participant-e-s avec une dizaine de participant-e-s chacun.



idee.paris.fr



Maison du PLU



Réunion publique



Temps fort

FOCUS SUR L'ORIENTATION « SANTÉ ENVIRONNEMENTALE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Commentée par 34 acteur·rice·s, la « Santé environnementale » a été le deuxième point d'intérêt des personnes morales ou conseils de quartier. Abordé par tou·te·s, ce qui en fait le thème le plus important, certain·e·s en faisant le sujet principal de leur contribution, a été la lutte contre toutes les nuisances sonores ; la première d'entre elles et la plus largement citée étant celle produite par les terrasses et commerces, suivie par le trafic routier. Un peu moins d'une dizaine d'acteur·rice·s demandent qu'un travail d'insonorisation soit effectué, notamment dans le cadre des éco-rénovations.

Le second sujet abordé par plus d'une vingtaine de participant·e·s est le rafraîchissement de la ville et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. En lien avec la première orientation, c'est la présence du végétal qui semble la plus importante pour les acteur·rice·s, suivi de méthodes centrées sur l'eau comme l'installation de fontaines et de brumisateurs. Un nombre plus marginal d'acteur·rice·s cite le besoin d'employer des matériaux et des techniques plus performants pour limiter l'effet d'albédo et l'accumulation de chaleur.

La lutte contre les formes de pollution diverses et plus particulièrement deux d'entre elles font l'objet d'un nombre important de commentaires, une vingtaine environ : il s'agit de la pollution de l'air et de la pollution lumineuse (parfois dans un objectif de renforcer les trames noires et la biodiversité).

6.4 « Réduction de l'empreinte carbone »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1 788 avis portent sur la « Réduction de l'empreinte carbone » (766 contributions à cette thématique).

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

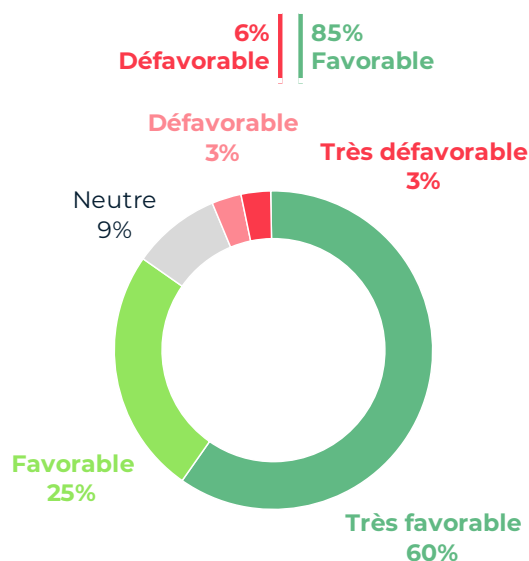
LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 546 personnes - 70 sans réponse

Parmi les 616 répondant·e·s au formulaire sur la « Réduction de l'empreinte carbone », les participant·e·s se sont montré·e·s :

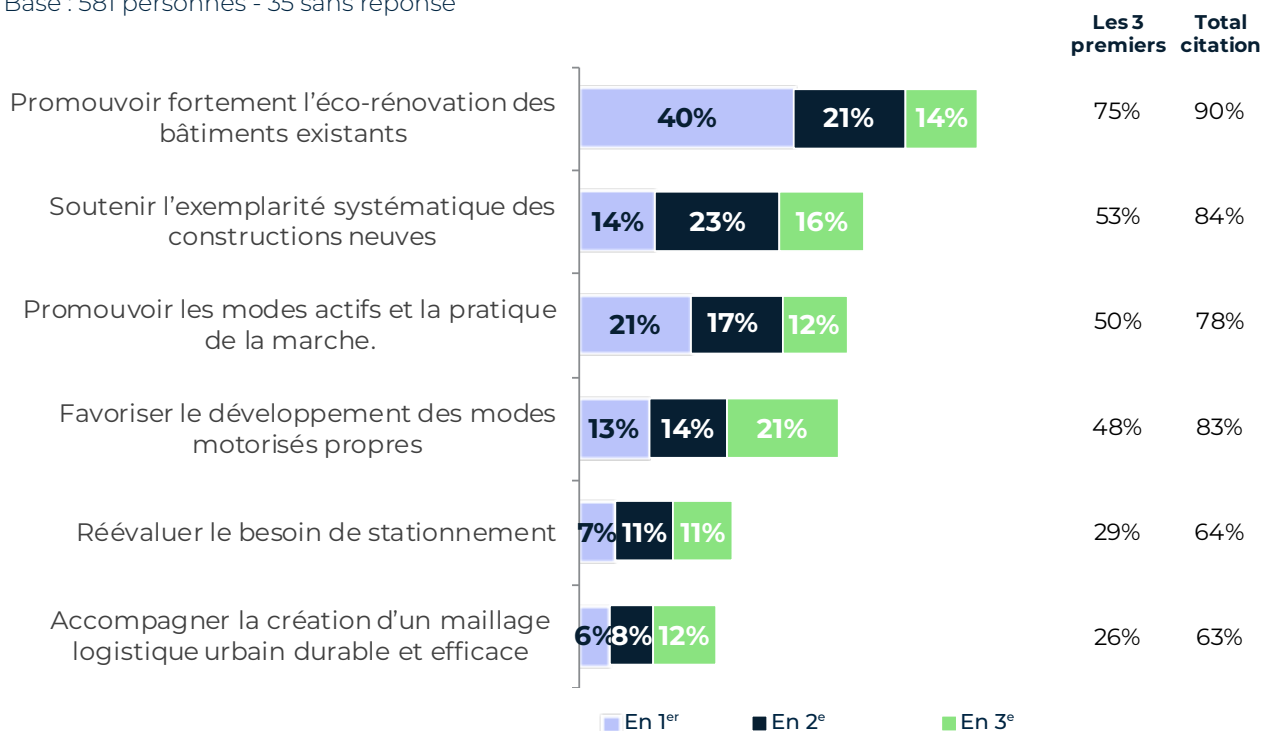
→ très majoritairement favorables à cette orientation ;

→ en priorité attaché·e·s à l'action de « promouvoir l'éco-rénovation des bâtiments existants ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 581 personnes - 35 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

« La promotion des modes actifs et de la marche » a fait l'objet du plus grand nombre d'avis parmi les 554 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.


Environ 160 participant-e-s souhaitent majoritairement promouvoir ces pratiques actives en évoquant leur place dans l'espace public :

- pour les modes actifs en général (création de pistes cyclables, demande de limitation de la présence de véhicules individuels, promotion ou régulation via le code de la route notamment) ;
- pour la marche (sécurité piétons, piétonisation, plus de trottoirs).

 **17^e arrondissement (tchat)**
« Ça ferait plus de sens de rétablir la circulation dans les deux avenues de Clichy et Saint-Ouen (avec pistes cyclables latérales) et rendre piéton tout le quartier Épinettes avec végétalisation des rues. »

Une centaine de participant-e-s s'expriment au sujet des modes motorisés propres évoquant la nécessité de :


- réduire la circulation automobile, dans le but de réduire la pollution (également défense du « droit de circuler ») ;
- favoriser les véhicules électriques notamment par l'implantation de plus de bornes de recharge (une faible part désapprouve ces initiatives) et les transports en commun.

 **7^e arrondissement (tchat)**
« Réduire la place de l'automobile à tout prix revient très souvent à restreindre toute la circulation, donc les véhicules faibles émissions et surtout les bus. »


Une centaine d'avis vont dans le sens de l'action visant à « promouvoir l'éco-rénovation des bâtiments existants », évoquant :

- leur soutien à cette orientation (isolation, préservation du bâti historique) ;
- la nécessité de maîtriser la consommation d'énergie pour le chauffage ;

→ le besoin d'un soutien aux particuliers pour la mettre en œuvre.


 **19^e arrondissement (tchat)**
« Dans le nouveau PLU, des règles permettant, voir obligeant d'utiliser des matériaux dit durable (bois apparent, enduit de terre, menuiseries bois...) seront-elles inscrites ? »

Moins de 20 avis portent sur « l'exemplarité des constructions neuves », partagés entre ceux soutenant cette ambition et ceux demandant à arrêter de construire dans Paris :

 **Paris Centre (oral)**
Une participante est intervenue pour affirmer son souhait que les constructions neuves soient exemplaires et fait référence à la prolifération des façades vitrées qui présentent de nombreuses contraintes.

Le développement du maillage logistique a fait l'objet d'une cinquantaine de questions ou remarques concernant :

- l'ambition de la Ville de Paris en la matière (demande de précision, nécessité de sortir les activités polluantes de Paris) ;
- les impacts des nouvelles plateformes logistiques sur la circulation locale (contre la plateforme Ruggieri dans le 18^e arrondissement, pollution) ;

 « Adapter la Ville aux nouveaux modes de consommation (livraison à domicile). »

Une trentaine d'avis portent « la réévaluation des besoins de stationnement », souvent pour pointer les difficultés des artisans à se garer :

 **18^e arrondissement**
« Parking souterrains à tarif « résidents » et plus de parking pour les commerçants. »


idee.paris.fr


Rencontre
de proximité


Réunion
publique

FOCUS SUR L'ORIENTATION « SANTÉ ENVIRONNEMENTALE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Cette orientation a été commentée par 27 acteur·rice·s. L'objectif de « faciliter la transformation vertueuse des bâtiments existants » a fait l'objet de nombreuses observations positives, beaucoup de participant·e·s sont favorables à ce que la Ville encourage et facilite les rénovations ayant un effet positif sur l'environnement demandant que plus d'aides financières et techniques soient attribuées. Des participant·e·s souhaitent que les matériaux utilisés par les opérateurs contribuent à un impact positif des constructions sur l'environnement. Quelques participant·e·s estiment que ces rénovations pourraient donner l'occasion d'une insonorisation acoustique et d'une amélioration des systèmes de chauffage.

Les différents thèmes de la mobilité ont fait l'objet d'une attention moindre, mais néanmoins significative, car les intéressé·e·s ont évoqué simultanément le développement des modes actifs, l'amélioration de la piétonisation et la réduction du véhicule thermique et du stationnement, ce qui témoigne de la nature corrélée de ces sujets. C'est seulement dans une moindre mesure que le développement d'une mobilité propre a été évoqué. La question de l'amélioration de la logistique urbaine a elle aussi fait l'objet d'un intérêt moindre avec une dizaine d'acteur·rice·s l'ayant abordée avec des demandes pour le développement de modes ferroviaires et fluviaux.

6.5 « Quartier du quart d'heure »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1 368 avis portent sur le « Quartier du quart d'heure » (621 contributions à cette thématique).

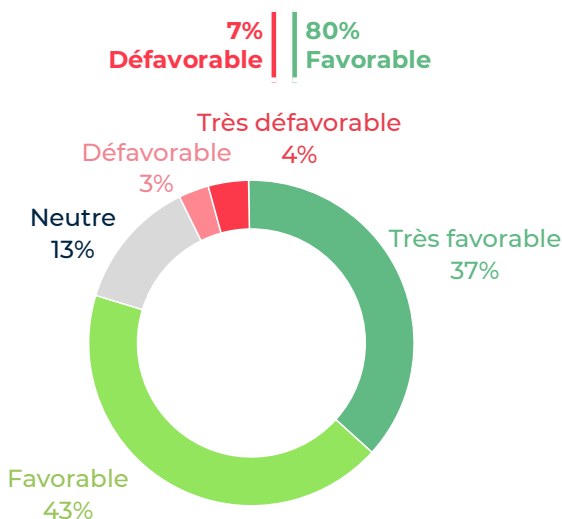
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 459 personnes - 56 sans réponse

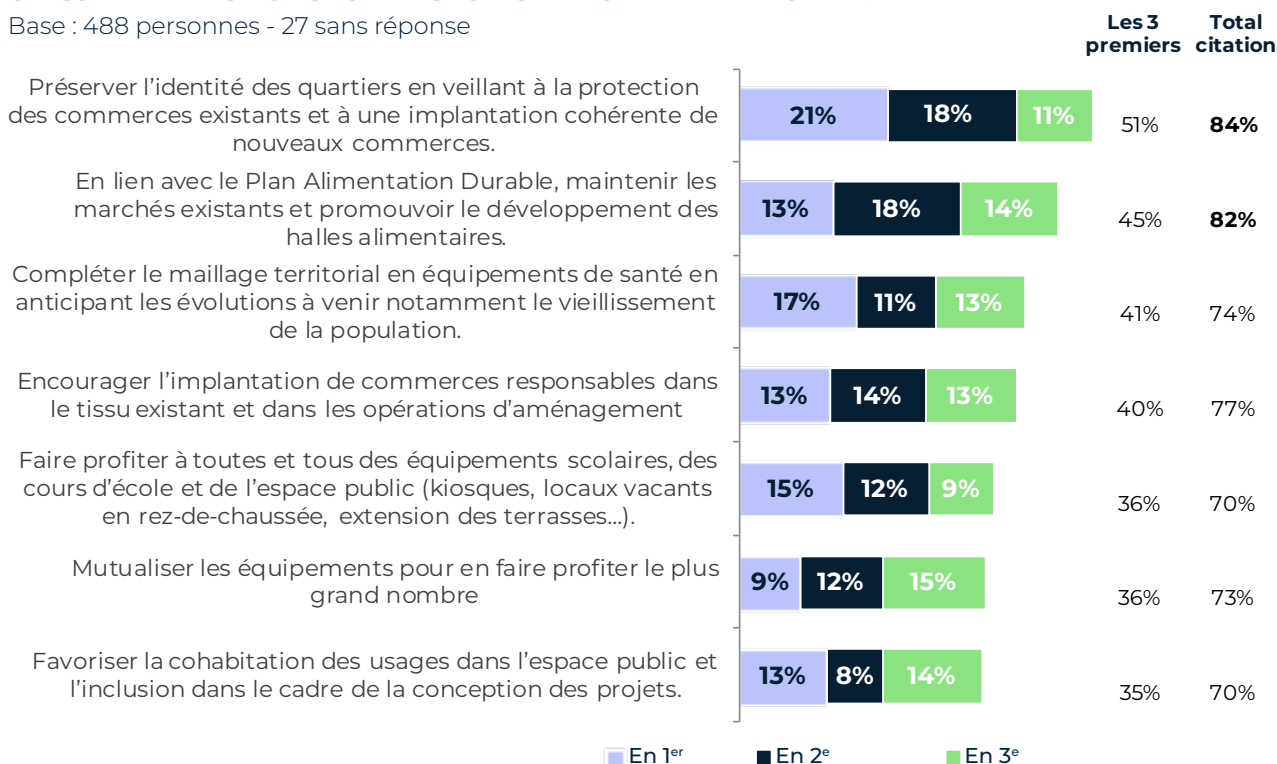
Parmi les 515 répondant-e-s au formulaire sur le quartier du quart d'heure, les participant-e-s se sont montré-e-s :

- très majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché-e-s aux actions « favorisant le commerce local la préservation de l'identité des quartiers par la protection des commerces, le maintien des marchés et la promotion des halles alimentaires ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 488 personnes - 27 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

créée sur le bas de Belleville. »

La cohabitation des usages a fait l'objet du plus grand nombre d'avis parmi les 347 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.

Près d'une centaine d'avis souhaite un meilleur partage de l'espace public, privilégiant souvent un usage en particulier :

- les piétons (piétonisation, plus de place, sécurité, accessibilité) ;
- refus de la « privatisation » de l'espace public pour les terrasses ;
- demande d'un meilleur partage en général ;
-  besoin de place de stationnements / arrêts minute.




20^e arrondissement (temps fort n°3)

« Plus de pistes cyclables, moins de voitures. »

5^e arrondissement (tchat)

« J'aurais aimé que l'on parle de l'espace public : les nouvelles terrasses (permanentes ou estivales) représentent 140.000m² dont 100.000m² pris sur les piétons. »

Environ 90 avis ont porté sur la mutualisation des équipements publics donnant lieu à des demandes en faveur de :

- plus d'équipements et de services publics ;
-  du multi-usage des lieux publics de manière générale avec des avis partagés.

19^e arrondissement (tchat)

« Une antenne de cette médiathèque [James Baldwin] doit absolument être

Environ 70 avis ont porté la protection des commerces demandant qu'ils soient soutenus notamment en luttant contre la « mono-activité » et en préservant les commerces existants :

9^e arrondissement (tchat)

« Que dire du déséquilibre croissant dans certains quartiers, entre le commerce de proximité et le commerce à destination touristique (exemple : Marais, Lepic, Abbesses, Montmartre). »

Une vingtaine d'avis concernent la préservation des marchés et le développement de l'agriculture urbaine ou locale :

« Plus de marchés de proximité pour en désenclaver d'autres (comme le marché de Belleville) et surtout favoriser au maximum la vente de produits biologiques, responsables et en circuit court sur ces marchés (notamment celui de Belleville, de très mauvaise qualité, plus de diversité dans les produits proposés). »



idee.paris.fr



Réunion
publique



Temps fort

FOCUS SUR L'ORIENTATION « QUARTIER DU QUART D'HEURE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Cette orientation, évoquée par 27 acteur·rice·s, a fait l'objet de commentaires variés. La thématique la plus largement évoquée est celle des équipements publics, que 26 acteur·rice·s ont commentée. Plusieurs participant·e·s suggèrent que les équipements publics puissent favoriser une utilisation mutualisée, afin de renforcer la mixité fonctionnelle des espaces. Un exemple cité est celui des cours d'écoles qui pourraient être ouvertes à d'autres usages. Ce chapitre a été l'occasion pour beaucoup d'acteur·rice·s de signaler un besoin d'équipements publics supplémentaires : en équipements de santé, par exemple des centres de soins de proximité, des maisons de quartiers et autres lieux de rassemblement sociaux et citoyens, des équipements sportifs...

Plusieurs participant·e·s font part de réserves quant à certains usages de l'espace public qui relèveraient d'une forme de « commercialisation » comme la multiplication des terrasses.

Au sujet de la protection et de l'intégration du commerce de proximité, la protection du petit commerce a été le thème le plus récurrent avec plus d'une quinzaine de contributions en ce sens, certain·e·s participant·e·s demandant plus précisément que des mesures soient prises pour endiguer la « mono-activité » ou le dépérissement commercial dans certaines zones. Certain·e·s participant·e·s mentionnent également le besoin de lutter contre les dark stores.

Enfin, une quinzaine d'acteur·rice·s mentionnent le besoin d'une meilleure inclusion dans l'espace public, en premier lieu des personnes âgées et de celles à mobilité réduite.

6.6 « Paysages parisiens »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1 306 avis portent sur les « Paysages parisiens » (596 contributions à cette thématique).

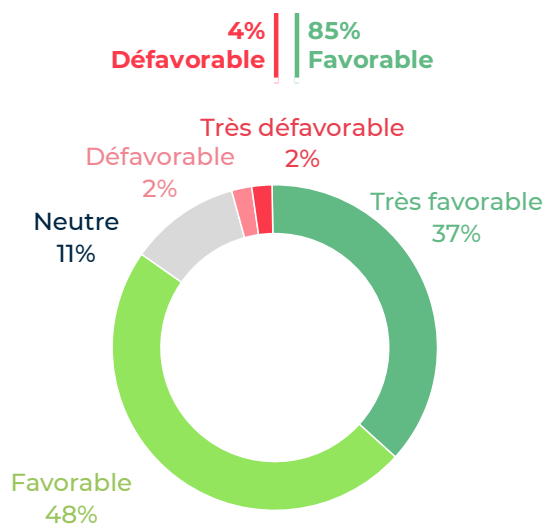
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 423 personnes - 84 sans réponse

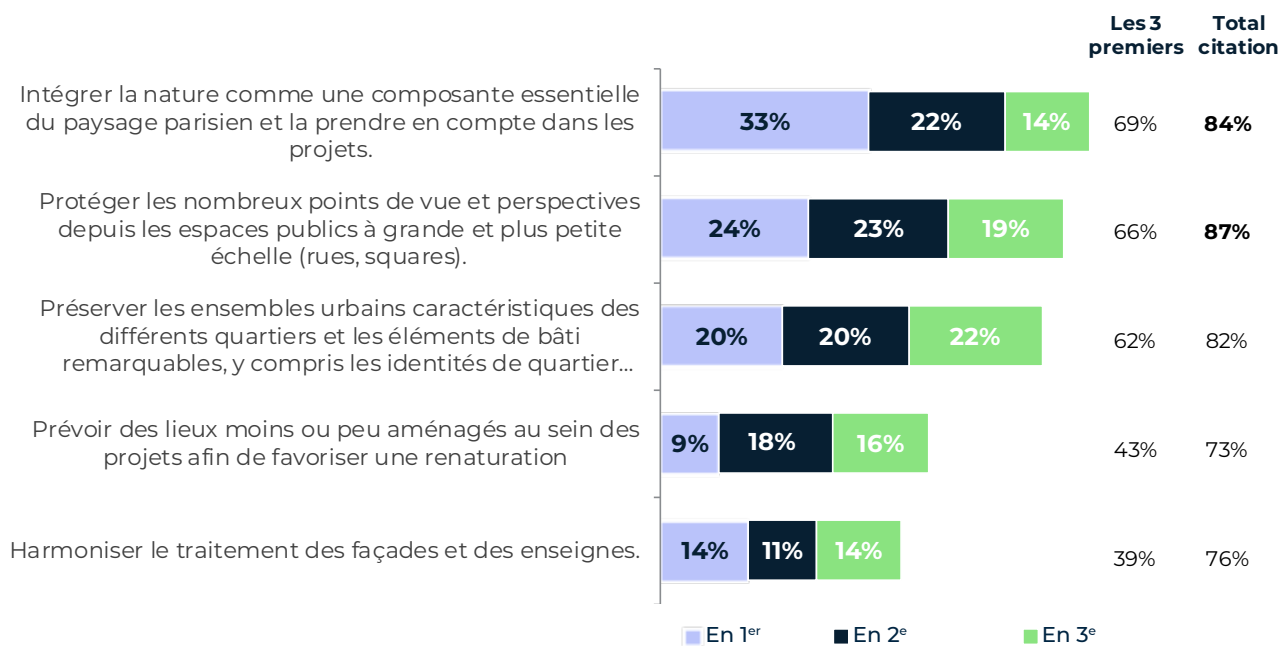
Parmi les 507 répondant-e-s au formulaire sur les « Paysages parisiens », les participant-e-s se sont montré-e-s :

- très majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché-e-s à la « protection de la nature comme élément du patrimoine parisien ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 479 personnes - 28 sans réponse



LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

« La préservation des ensembles urbains caractéristiques et des éléments de bâti remarquables » a fait l'objet du plus grand nombre d'avis parmi les 326 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.

Plus d'une centaine d'avis demandent « la préservation des ensembles urbains caractéristiques et des éléments de bâti remarquables » en évoquant plusieurs sujets :

- la protection des éléments de patrimoine (patrimoine architectural traditionnel / esthétique haussmannienne / monuments) ;
- garantir la cohérence des ensembles ;
- l'arrêt de la construction à Paris.



15^e arrondissement

« Il faut préserver le patrimoine Historique parisien (bâtiments mais aussi mobilier urbain). »

Une soixantaine d'avis souhaitent une harmonie dans le traitement des façades et des enseignes évoquant :

- la réglementation des publicités et des enseignes ;
- le contrôle, l'entretien, l'harmonie des façades ;
- une demande générale d'esthétisme.



Paris Centre (tchat)

« L'aspect des façades est un problème pour les commerces qui souvent défigurent les quartiers historiques du centre de Paris. »

Le fait de considérer la nature comme un élément du patrimoine parisien a été évoqué par une soixantaine d'avis évoquant la protection des espaces verts existant et la renaturation dans le cadre des paysages parisiens avec des demandes de limitation de la densité notamment :



6^e arrondissement

« Nous souhaitons également souligner

l'importance de renforcer la protection des espaces verts intérieurs encore non construits, soumis à la pression immobilière, dont la persistance est ancrée dans l'histoire. Nous pensons notamment aux 19 rue Jacob (ancien Jardin de l'Infirmierie de l'Abbaye), 20,22,24 et 26 rue Jacob, et au 34 rue de Seine (témoins des Prés aux Clercs). »

Moins d'une trentaine de participant.e-s ont demandé à préserver les points de vue et perspectives, la cohérence visuelle des quartiers citant notamment la nécessité de penser à l'échelle de la rue entière :



« Il faut classer les perspectives de l'avenue de Breteuil sur les Invalides (ainsi que classer les pelouses et les arbres) et classer la perspective de l'avenue de Saxe sur la tour Eiffel. »

Sur la préservation des identités de quartier, la vingtaine d'avis portaient principalement sur :

- la hauteur du bâti et la surélévation, les immeubles de grandes hauteur étant le plus souvent dénoncés ;
- le choix du mobilier urbain.



« Limiter la hauteur des constructions, y compris équipement public, à R+7. »



15^e arrondissement

« Préserver le mobilier architectural d'époque et ne pas mettre de mobilier en plastique. »



idee.paris.fr



Maison du PLU



Registre



Réunion publique

FOCUS SUR L'ORIENTATION « PAYSAGES PARISIENS » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Mentionnée par 33 cahiers d'acteurs, cette orientation donne lieu à de nombreuses contributions. Certain-e-s acteur-ric-e-s en font leur axe principal. La préservation des identités de Paris et la valorisation de son patrimoine urbain a été le thème le plus largement évoqué. Le respect de l'identité de quartier et du patrimoine remarquable génère le plus grand nombre de remarques, de demandes mais aussi de critiques.

Quelques participant-e-s demandent la limitation de la publicité dans l'espace public, une meilleure insertion des constructions neuves dans le tissu et l'architecture locale, le maintien d'un mobilier urbain typique de Paris en général ou du quartier où il se déploie en particulier, et l'harmonisation des enseignes et façades.

Le thème du grand paysage parisien ressort aussi comme important aux yeux d'une quinzaine d'acteur-ric-e-s, notamment la protection des perspectives. Quelques participant-e-s demandent soit une limitation de la hauteur, soit la préservation des dents creuses afin de favoriser l'aération de la ville et son esthétique.

Enfin, un nombre moindre d'acteur-ric-e-s s'intéresse à la considération de la nature comme un patrimoine demandant la protection d'éléments végétaux et naturels au même titre que l'est le patrimoine architectural.

6.7 « Transformation du bâti »

Sur les 15645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1275 avis portent sur la « Transformation du bâti » (578 contributions à cette thématique).

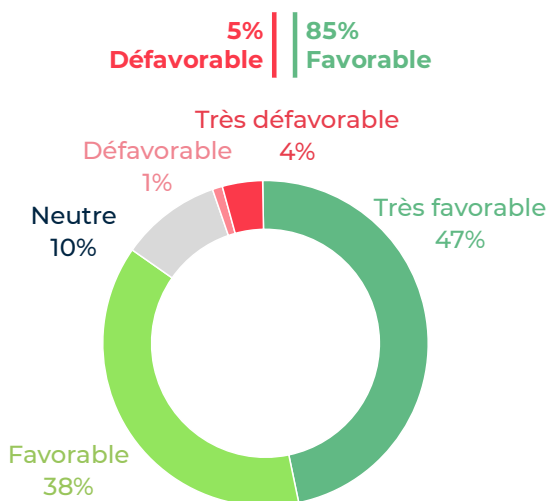
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 444 personnes - 60 sans réponse

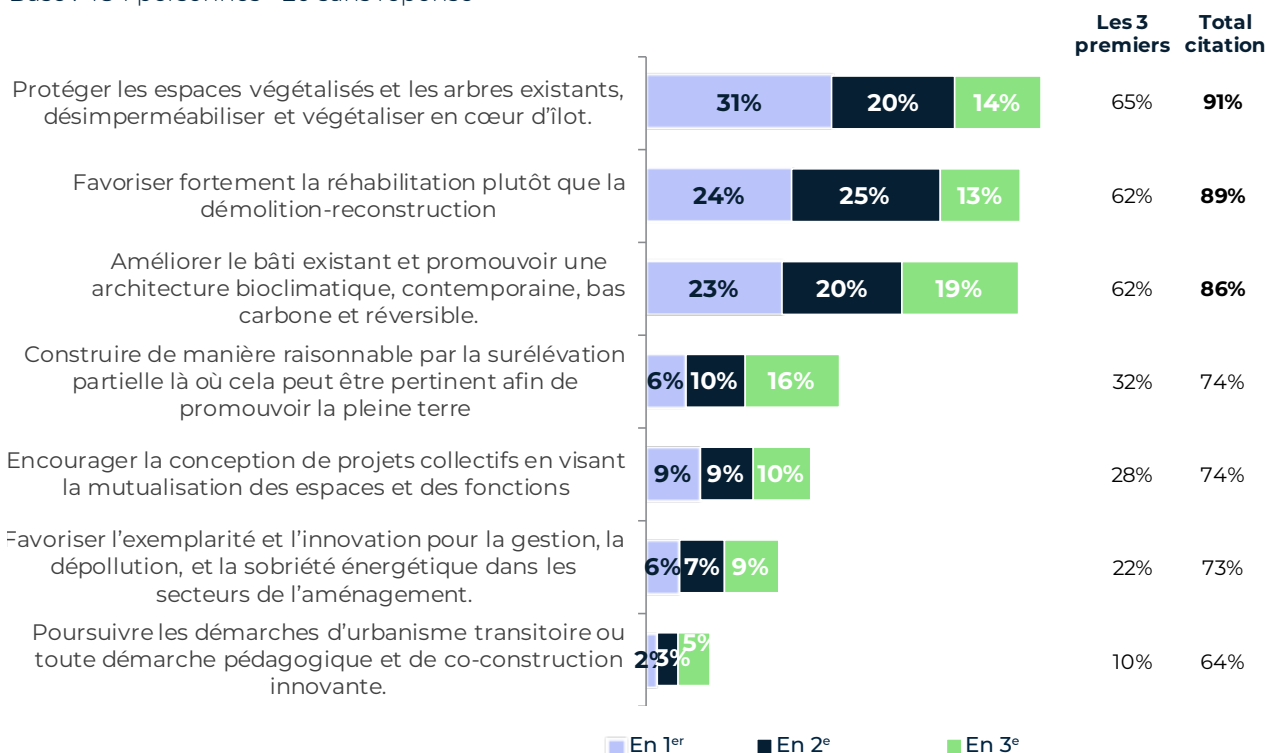
Parmi les 504 répondant·e-s au formulaire sur la « Transformation du bâti », les participant·e-s se sont montré·e-s :

- majoritairement favorables à cette orientation ;
- majoritairement favorables aux actions envisageant « la protection de la nature en cœur d'îlots et favorisant la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction »



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 484 personnes - 20 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les avis portant sur la construction raisonnable et la surélévation ont été majoritaires parmi les 276 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs.


Ce sont environ 80 avis qui ont exprimé la position des participant.e.s sur le sujet de la construction, évoquant notamment :

- la hauteur du bâti (quelques avis favorables aux surélévations) ;
- la densité (certains demandent le rétablissement du coefficient d'occupation des sols) ;
- certains avis évoquent le souhait de ne plus construire à Paris.


Il est à noter que ces trois sujets ont également été abordés dans le cadre des autres orientations, renforçant leur poids global dans le cumul des avis collectés.

 « Assouplir les conditions de surélévation, à condition de végétaliser une partie de la zone surélevée (toit terrasse par exemple). »


Concernant la réhabilitation, la soixantaine d'avis est majoritairement favorable à la démarche de réhabiliter plutôt que reconstruire, le respect du patrimoine et du paysage sont attendus :

 **6^e arrondissement**
« La priorité doit être sur l'existant pour conserver le cachet de certains habitats. »


Une trentaine d'avis soutiennent globalement l'action d'améliorer le bâti existant, mettant particulièrement l'accent sur le souhait d'une meilleure isolation, d'une baisse de la consommation d'énergie et du respect des normes de qualité et écologiques :

 **12^e arrondissement (tchat)**
« Rafrâchir la ville = moins de matériaux accumulateurs de chaleur, source véritable du problème. »

Une trentaine d'avis évoquent la végétalisation en cœur d'îlot avec des demandes de renforcement, de perméabilisation des sols et de plus d'espaces verts :

 **17^e arrondissement (tchat)**
« Tout à fait d'accord pour la rénovation des HBM, où le minéral est très présent. Comment végétaliser les cours ? »

L'urbanisme transitoire et la co-construction innovante ont fait l'objet de moins d'avis (moins de 10 avis) :

 **Atelier thématique n°3**
« Urbanisme transitoire : il doit être durable car c'est ça qui motive les gens. »



Atelier
thématique



idee.paris.fr



Maison
du PLU



Réunion
publique

FOCUS SUR L'ORIENTATION « TRANSFORMATION DU BÂTI » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Pour cette orientation, commentée par 29 acteur·ice·s, c'est l'évolution des îlots qui fait l'objet du plus de commentaires pour deux raisons : d'une part, un quart des acteur·ice·s s'associe à la volonté de protéger les espaces végétalisés en cœur d'îlots et d'autre part, beaucoup demandent que soit favorisé la végétalisation de ceux qui ne le sont pas.

Le thème de la surélévation suscite de l'intérêt parmi les participant·e·s, et donne lieu à un débat. 7 participant·e·s (soit la moitié des contributions) la soutiennent, dont 4 de façon assez franche et 3 qui l'admettent dans la mesure où elle serait raisonnée.

En revanche 7 participant·e·s disent la désapprouver. Le sujet de la transformation du bâti a été plus consensuel et la grande majorité des acteur·ice·s approuvent la réhabilitation du bâti existant afin d'éviter les démolitions-reconstructions. Certain·e·s participant·e·s soulignent l'intérêt d'une transformation de destination lors des réhabilitations.

6.8 « Ville capitale »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1183 avis portent sur la « Ville capitale » (551 contributions à cette thématique).

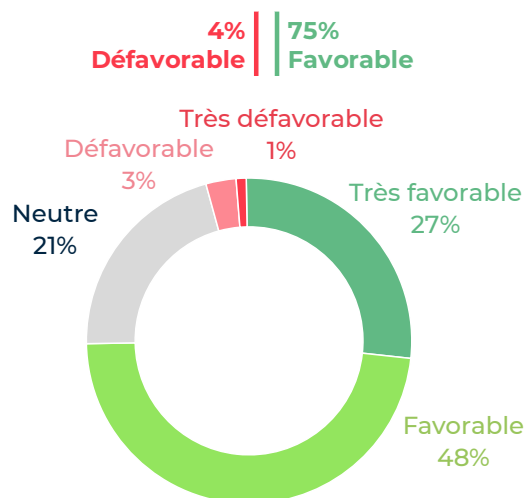
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 415 personnes - 58 sans réponse

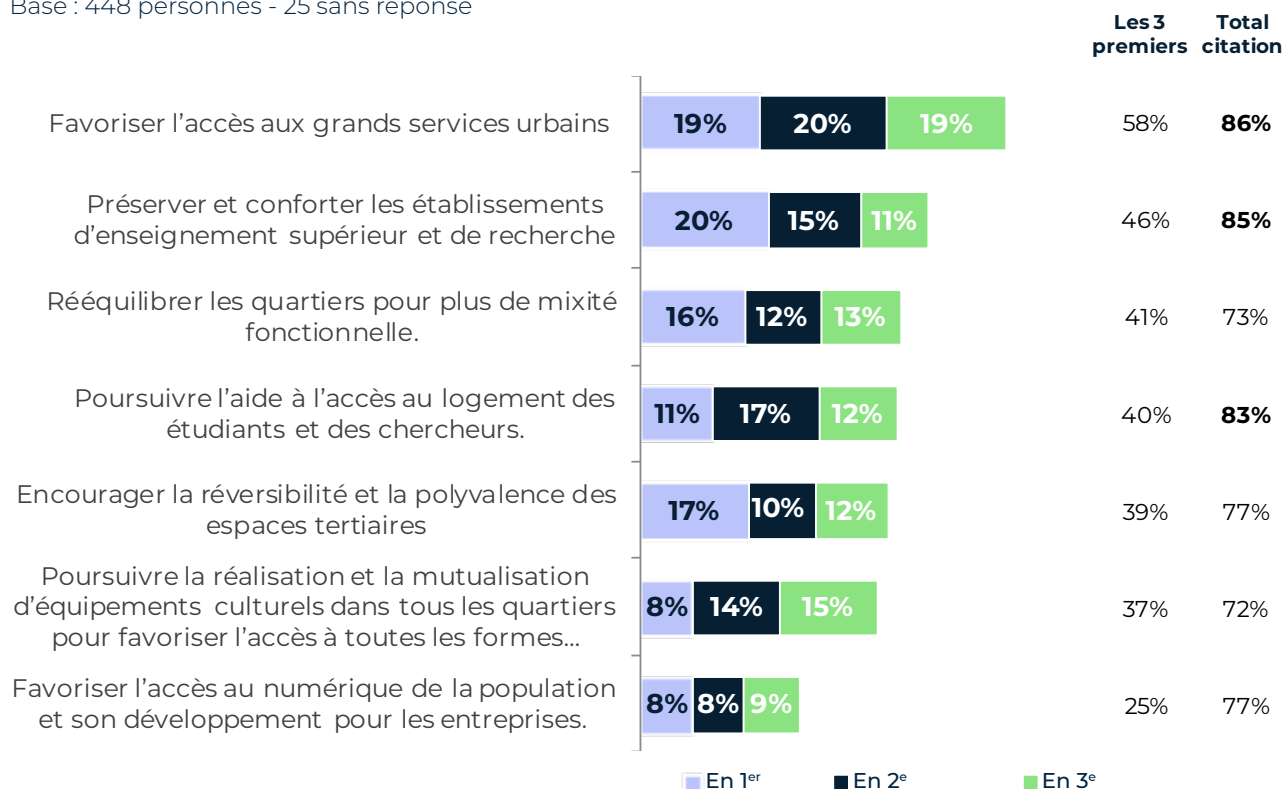
Parmi les 473 répondant·e·s au formulaire sur la « Ville capitale » les participant·e·s se sont montré·e·s :

- majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché·e·s aux actions en faveur de « l'accès aux grands services urbains et au soutien aux établissements d'enseignement et de recherche ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

Base : 448 personnes - 25 sans réponse



LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION


« Favoriser l'accès aux grands services urbains » a fait l'objet du plus grand nombre d'avis parmi les 238 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs. Les actions favorisant la réversibilité et la mutualisation des équipements culturels sont également parmi les plus citées.

Au sujet de la ville capitale et, approximativement dans les mêmes proportions, les participant-e-s évoquent :


→ via une trentaine d'avis, leur souhait d'un **meilleur accès aux grands services** (distance à réduire), précisant le besoin en matière de transports en commun et la nécessaire augmentation du nombre d'équipements ;

→ dans les mêmes proportions, le besoin d'**encourager la réversibilité des espaces tertiaires** demandant plus particulièrement d'utiliser les bureaux vacants pour le logement ou d'arrêter d'en construire ;


→ toujours dans les mêmes proportions, la **demande de développement d'équipements culturels ou sportifs**, le soutien nécessaire à ces équipements et leur nécessaire accessibilité au public.

 **19^e arrondissement (oral)**
« Une troisième participante évoque le manque d'équipements urbains et de services dans le secteur de Belleville qui contraint les habitants à se déplacer dans des zones adjacentes au quotidien. »

Une vingtaine d'avis ont évoqué la question du soutien aux établissements d'enseignements ou de recherche :

 **13^e arrondissement (tchat)**
« Le caractère universitaire du 5^e doit être protégé et même amplifié. »

Une quinzaine de participant-e-s ont demandé plus de mixité fonctionnelle et le maintien du tissu commercial :

 **7^e arrondissement (tchat)**
« « Mixité réelle » ne veut rien dire s'il n'y a pas les équipements et services publics qui vont avec... Or il manque des places en crèche. »



Réunion publique

FOCUS SUR L'ORIENTATION « VILLE CAPITALE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

25 acteur·ice·s ont abordé cette orientation qui a ainsi fait l'objet de peu de commentaires. Au sujet d'une capitale de toutes les cultures, le thème le plus évoqué a été celui d'un meilleur accès à la culture sous ses différentes formes sur tout le territoire, certain·e·s acteur·rice·s faisant état de « secteurs démunis ».

Le rééquilibrage des dynamiques économiques et notamment la répartition plus équilibrée de l'emploi, en partie pour limiter le besoin de transport et l'empreinte carbone liée, a été le second point d'intérêt concernant cette orientation.

6.9 « Ville productive »

Sur les 15 645 avis, toutes modalités de participation confondues, 1138 avis portent sur la « Ville productive » (507 contributions à cette thématique).

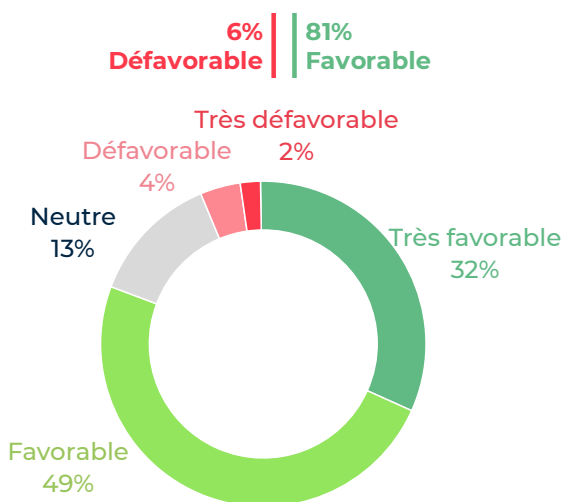
LES RÉPONSES AUX QUESTIONS FERMÉES DU FORMULAIRE SUR IDEE.PARIS.FR OU LORS DES RENCONTRES PUBLIQUES (ADHÉSION ET PRIORISATION)

LES AVIS SUR CETTE ORIENTATION :

Base : 395 personnes - 72 sans réponse

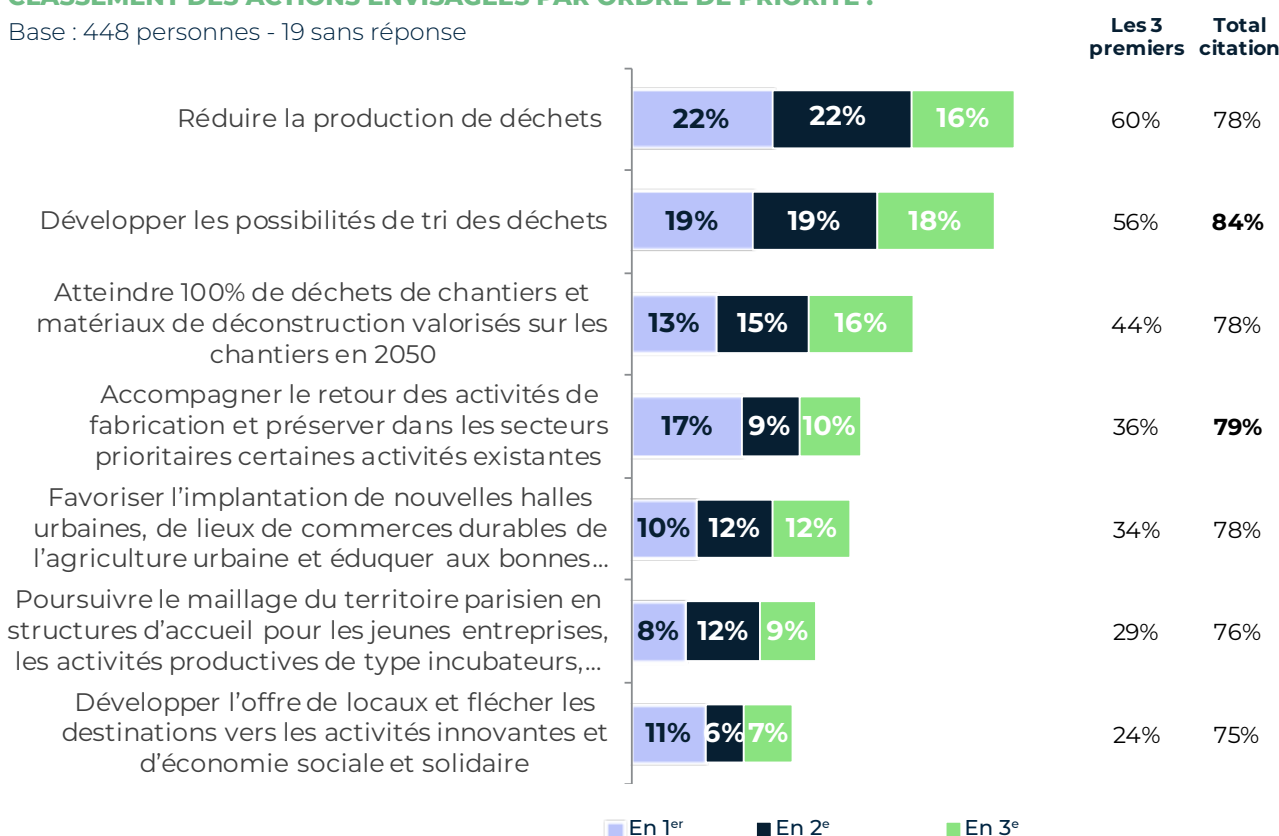
Parmi les 467 répondant·e·s au formulaire sur la « Ville productive », les participant·e·s se sont montré·e·s :

- très majoritairement favorables à cette orientation ;
- en priorité attaché·e·s aux actions de « réduire la production de déchets et de développer le tri ».



CLASSEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ :


Base : 448 personnes - 19 sans réponse




LES AVIS EXPRIMÉS VIA LES QUESTIONS OUVERTES DU FORMULAIRE ET VIA LES EXPRESSIONS LIBRES ISSUES DES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Cumulés, les avis portant sur la réduction de la production de déchets et leur valorisation ont été majoritaires parmi les 221 avis émis via les questions ouvertes du formulaire, les interventions en réunions publiques, les observations sur les registres et les cahiers d'acteurs. Ils ont été complétés par des avis portant, dans une mesure légèrement moindre, sur l'accompagnement des activités de fabrication et des secteurs prioritaires.

En cumulé, une soixantaine d'avis portent sur la réduction et le tri des déchets, souhaitant principalement leur revalorisation :

 « La mise en place d'une économie réellement circulaire à Paris est complètement adaptée à la ville : la consommation y est énorme. »


Une cinquantaine d'avis portent sur la présence des activités de fabrication et d'artisanat dans Paris demandant leur retour et leur soutien :

 **9^e arrondissement (oral)**
« Un participant fait remarquer que les artisans ont de plus en plus de difficultés à venir à Paris, alors que la ville va avoir besoin d'eux pour effectuer des rénovations. »

Quelques avis indiquent ne pas souhaiter la présence d'usines.

Une vingtaine d'avis se sont montrés favorables à l'agriculture urbaine tandis que moins d'une dizaine se sont exprimés contre :

 **20^e arrondissement**
« Très favorable au maintien des marchés et extension des halles alimentaires. »

 **Atelier thématique n°2**
« Fermes urbaines : dès lors que ces établissements sont réellement gérés avec des objectifs de protection et pas en friche. Ces fermes doivent participer à réduire la dépendance de la ville à l'acheminement des ressources alimentaires. »

Un peu moins d'une vingtaine de participant·e·s ont évoqué le soutien aux jeunes entreprises demandant plus de mixité fonctionnelle et le soutien de l'économie innovante, essentiellement dans le cadre des cahiers d'acteurs.



Atelier thématique



idee.paris.fr



Réunion publique



Registre

FOCUS SUR L'ORIENTATION « VILLE PRODUCTIVE » DANS LES CAHIERS D'ACTEURS

Parmi les 26 cahiers d'acteurs s'étant exprimés sur cette orientation, la notion de réduction des déchets est celle qui semble avoir le plus séduit les acteur·rice·s, qui partagent généralement également la volonté de valorisation des déchets et approuvent l'implantation et le renforcement de réseaux de ressourceries et de recycleries. Ils-elles demandent que le tri de déchets permette aussi plus de compostage. Le fait de favoriser les circuits courts est aussi mentionné comme un objectif important.

Dans une proportion moindre, c'est le retour des activités de production qui intéresse le plus les acteur·rice·s, principalement un soutien marqué à l'artisanat. Afin de soutenir cette politique, les acteur·rice·s évoquent le besoin de créer des bassins sectoriels d'emplois de fabrication, certain·e·s demandant qu'y soient instaurés des quotas, ainsi que des facilités d'implantation en pied d'immeubles pour les artisans et du stationnement réservé.

7

LA SYNTHÈSE DES CAHIERS D'ACTEURS



7.1 L'analyse quantitative des cahiers d'acteurs

49 cahiers d'acteurs ont été déposés sur idee.paris.fr entre le 21 janvier et le 1^{er} avril 2022.

176 commentaires ont été déposés en réponse à certains de ces cahiers d'acteurs.

Qu'ils soient proposés par des associations, des structures publiques, des fédérations, des entreprises ou des particuliers, ces cahiers d'acteurs portent essentiellement sur des propositions ou des commentaires visant la protection de l'environnement et du patrimoine ainsi qu'une amélioration du cadre de vie, en cohérence avec l'ambition globale du PADD.

Les cahiers d'acteurs sont de trois types :

→ **les cahiers qui proposent un commentaire de l'avant-projet du PADD** dans sa globalité, ses différentes orientations, et offrent des perspectives et des propositions. Il s'agit de la grande majorité des cahiers, comme par exemple de celui du Conseil parisien de la jeunesse qui présente ses observations et suggestions sur chacune des orientations et sur le PADD plus globalement.

→ **les cahiers thématiques**, qui portent plus spécifiquement sur un thème propre à l'acteur-riche : objet social pour les associations, expertise pour les fédérations de secteur d'activité, etc. Ainsi, l'association Droit Au Sommeil axe sa contribution sur la réduction des nuisances sonores et confronte cet objectif au PADD.

→ **les cahiers projets**, qui cherchent à démontrer la pertinence d'un projet porté par l'acteur-riche dans le cadre du PADD et de présenter sous cet angle le projet à la Ville de Paris. C'est le cas de l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles qui montre comment son projet de recouvrement végétalisé des voies ferrées

du secteur Batignolles s'inscrit dans les objectifs du PADD.

Parmi ceux-ci, 42 contributeur-riche-s différent-e-s ont été identifié-e-s, certains d'entre eux-elles ayant proposé plusieurs cahiers d'acteurs.

L'ensemble des cahiers d'acteurs collectés, hors doublons

NOMBRE DE CA	ACTEURS	ARRONDISSEMENT
Associations		
1	Oasis Verte du 12 ^e	12
2	Nord-Est	18
3	Association Monts 14	14
1	Les Jardins Suspendus des Batignolles	17
1	France Nature Environnement Paris	Paris
1	Droit au Sommeil Paris	Paris
1	Collectif Rondeaux-Landrin	20
1	Association OCBaux	Paris
1	Le Shakirail - Collectif Curry Vavart	18
1	Association du Quartier Morland	Paris Centre
1	Association LPO Île-de-France	14
1	Association des riverains de la rue Condorcet	9
1	Association Sauvons La Rochefoucauld	14
1	Wild & Legal	19
1	SE-PA-RI-Gau	6
1	Association Netter-Debergue	12
1	Respiration 15	15
1	ADB XV	15
Conseils de quartier et conseil parisien de la jeunesse		
1	Conseil de Quartier Halles Beaubourg Montorgueil	Paris Centre
1	Conseil de Quartier Louvres Opéra	Paris Centre
1	Conseil de Quartier Marais Archives	Paris Centre
1	Conseil de Quartier Temple Enfants Rouges	Paris Centre
1	Conseil de Quartier Seine	Paris Centre
1	Conseils de Quartier du 12 ^e arrondissement	12
1	Conseil de Quartier Bel Air Sud	12
1	Conseil de Quartier Italie Peupliers Rungis	13
4	Conseils de Quartier du 14 ^e arrondissement	14
1	Conseil de Quartier Cambronne Garibaldi	15
1	Conseil de Quartier Chapelle Marx-Dormoy	18
1	Conseil de Quartier Clignancourt - Jules Joffrin	18
1	Conseil de Quartier Bassin de la Villette	19
1	Conseil de Quartier Gambetta	20
1	Conseil de Quartier Plaine-Lagny et Saint Blaise	20
1	Conseil Parisien de la Jeunesse	Paris Centre
Acteurs Institutionnels		
1	Mairie du 17 ^e	17
Parti Politique		
1	Europe Écologie Les Verts (EELV)	Paris
Fédération de secteurs d'activités		
1	Fédération Française du Bâtiment	17
1	Fibois Île-de-France	Paris
Entreprises privés		
1	SHIAM SAS	15
1	Assistance Services	19
2	Spark'up	18
1	Getir France	8
49	TOTAL	

7.2 La synthèse des cahiers d'acteurs

ASSOCIATIONS

Oasis Verte du 12^e

L'association Oasis Verte du 12^e, association de protection, conservation et restauration des habitats naturels et de la biodiversité, souhaite que la révision du PLU bioclimatique soit l'occasion d'une meilleure préservation de la biodiversité et d'un renforcement des corridors écologiques dans tout Paris et dans le 12^e : « *Le 12^e arrondissement doit pouvoir bénéficier d'une meilleure protection des espaces refuges de biodiversité, y compris du bâti végétalisé existant, privé comme public. Les enjeux sont de stopper la disparition des moineaux (classés « espèce protégée ») et d'autres espèces, de lutter contre le réchauffement, accru par des constructions qui emmagasinent la chaleur, contre le bruit, les lumières artificielles, la pollution.* »

Soutenant également l'agriculture urbaine, la mobilité douce et la préservation de la ressource en eau, l'association liste quatorze propositions concrètes pour atteindre ces objectifs, notamment le classement de l'îlot 95 rue de Picpus en espace vert protégé (EVP) afin de préserver ses caractéristiques bioclimatiques.

Trois commentaires approuvent le contenu du cahier dont un propose des solutions pour valoriser le 95 rue Picpus.

Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est (ASA PNE)

L'Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est (ASA PNE), créée en 2008 pour accompagner les projets d'aménagement urbain du territoire Paris Nord-Est couvrant 600 hectares entre les 10^e, 18^e et 20^e arrondissements, propose deux cahiers d'acteurs :

→ le premier formule un commentaire global sur les orientations du PADD. Il demande notamment une meilleure prise en compte de la densité parisienne jugée trop forte et sollicite une politique de « *zéro artificialisation nette* » des sols. Si le cahier est favorable aux principes du PADD, il demande que soient mis en place des indicateurs chiffrés permettant de suivre la mise en pratique des principes formulés. L'association propose par ailleurs un commentaire et des propositions relatives à chaque orientation pour les affiner et les renforcer, ainsi « *la déminéralisation de 35 % du territoire en surfaces perméables végétalisées* » comme objectif pour l'orientation Nature en ville ;

→ le second cahier de l'association propose un tour d'horizon du cadre juridique et normatif international, national et local avec lequel le PADD doit s'harmoniser pour remplir ses objectifs. « *L'OMS recommande 12 m² d'espaces verts de proximité par habitant-e, soit à environ 10 à 15 minutes de marche. Le PADD doit intégrer les recommandations de l'OMS en matière de qualité et quantité d'espaces verts dès l'origine des projets.* »

Trois commentaires s'associent au constat et propositions de l'association, notamment en ce qui concerne la densité.

Association Monts 14

L'association Monts 14, dont l'objectif est la défense du patrimoine architectural, des espaces verts et du cadre de vie parisien en général, propose trois cahiers d'acteurs :

→ le premier questionne l'opportunité d'établir un nouveau PADD alors que le règlement du PLU en vigueur était « *dérogatoire* » du fait que l'esprit des articles 11 et 13 du règlement n'étaient déjà pas respectés ;

→ le second cahier entre dans le détail de cet aspect dérogatoire argumentant que l'article 11,



Illustration issue du cahier d'acteur © Droits réservés

prévu pour protéger l'intégration dans le paysage du bâti nouveau, et l'article 13, qui établit les espaces verts protégés, seraient contournables en pratique comme l'auraient montré les décisions de justice relatives à une construction sur le site de la « Maison Carrier » à la jointure entre la rue Hallé et la rue Rémy-Dumoncel (14^e) ;

→ le troisième cahier traduit la crainte que le nouveau PADD soit moins protecteur du patrimoine que l'ancien : « *Il y manque les mots « patrimoine », « intégration des nouvelles constructions dans le paysage » et il n'y a plus de description élogieuse de l'existant.* »

Les Jardins Suspendus des Batignolles

L'association Les Jardins Suspendus des Batignolles fait la promotion d'un mode de couverture végétalisée des voies ferrées du quartier Batignolles. Dans le contexte du PADD, l'association propose dans son cahier d'acteur un commentaire global des orientations proposées relevant les dangers de la difficulté de la ville face au changement climatique : « *Il faut apprendre à renoncer avec une densité maximale définie, en interdisant les constructions supplémentaires, en s'appuyant sur la transformation de l'existant et notamment des immeubles de bureaux vides.* » L'association expose notamment la pertinence de son projet de couverture végétalisée des voies ferrées dans le cadre des orientations du PADD. Sur la question de la Santé environnementale, l'association défend par exemple son projet en expliquant que « *La couverture végétalisée des voies ferrées réduit les nuisances sonores liées au passage des trains, crée un îlot de fraîcheur et offre un espace d'activités sportives douces pour les habitants et usagers.* »

France Nature Environnement Paris (FNE)

Pour France Nature Environnement Paris (FNE), association de préservation de l'environnement, « *Les priorités pour ce PADD sont de préserver les particularités paysagères et patrimoniales des quartiers de Paris, renforcer la nature et la biodiversité existantes et les développer, stopper les abattages d'arbres, arrêter le bétonnage des jardins publics et privés et les sanctuariser, stopper la minéralisation des sols, sauvegarder les cœurs d'îlots et les jardins privés des grands propriétaires institutionnels.* » L'association pointe ce qu'elle

considère être un discours ambigu du PADD sur la densité : « *Le patrimoine environnemental, la nature ont une valeur, il faut accepter d'y consacrer les moyens nécessaires, notamment réglementaires et budgétaires. Il faut mettre fin aux systèmes de dérogations et de compensations se traduisant inéluctablement par une surdensité.* » Pour y remédier, la FNE demande des objectifs chiffrés et clairs comme 30% de pleine terre et de 35% de déminéralisation.

Au nombre de six, les commentaires approuvent les préoccupations environnementales du cahier et la critique de la surdensité parisienne, et l'un d'eux propose un témoignage lié à ces thématiques.

Droit au Sommeil Paris

Droit au Sommeil Paris est une association de défense des habitant-e-s contre la pollution sonore. Pour l'association, la lutte contre les nuisances sonores doit faire l'objet d'une prise en compte complète : « *Il faut traiter le bruit au même titre que les autres thématiques de l'aménagement, (...) penser leurs interactions pour définir les orientations en termes de bruit : zones très bruyantes à traiter et zones calmes à préserver.* » L'association propose une évaluation des différentes orientations à l'aune de son objectif principal, en approuvant certaines comme la Nature en ville, en critiquant d'autres, notamment l'orientation Quartier du quart d'heure et Transformation du bâti. Pour l'association, cette dernière orientation promeut l'animation de l'espace public. Or, « *L'espace public n'a pas à être animé. Dans la ville la plus dense et bruyante d'Europe, l'intérêt général sur l'espace public est de préserver la tranquillité publique et une circulation piétonne fluide.* »

Le cahier fait l'objet de cent-trente-sept commentaires unanimement favorables au contenu, dénonçant majoritairement le bruit issu des terrasses et activités nocturnes des débits de boisson, l'inaction de la Ville face à ce phénomène et le tourisme invasif qui y participe.

Collectif Rondeaux-Landrin

Le collectif Rondeaux-Landrin promeut la création d'un parcours sportif dans le 20^e arrondissement. Il présente les enjeux généraux d'un tel projet et son inscription dans le cadre des orientations du PADD. « *Notre arrondissement offre aussi très peu*

d'espaces verts et manque cruellement d'équipements de sports en salles municipales ou privées à la portée de tou-te-s. Ce parcours corrige cet état de fait et s'adressera à un grand nombre de jeunes actifs, de familles, de promeneurs de tous âges, sportifs ou non. Il s'inscrit dans une démarche de végétalisation de l'espace public et apporte une convivialité à la vie locale nécessaire à une cohésion sociale et au bien-être des habitants. »

Association OCbaux & Pôle d'activités artisanales et artistiques de Belleville

L'association OCbaux milite pour la préservation des activités artistiques et artisanales dans une dynamique favorisant l'économie sociale et solidaire (ESS) au sein du secteur situé entre les 19^e et 11^e arrondissements. Dans son cahier d'acteur, l'association demande la constitution d'un archipel social et solidaire d'art et d'artisanat qui bénéficierait d'une politique d'urbanisme réservant notamment « un pourcentage minimum des locaux en pied d'immeuble aux activités d'art et d'artisanat à faible rentabilité (30%) et un pourcentage minimum aux initiatives d'ESS à but non lucratif (20%) ». Le cahier d'acteur propose de confronter son projet aux différentes orientations du PADD : « Quant à la Ville productive, la relocalisation d'une fabrication artisanale en lien avec de nouvelles activités fondées sur des pratiques écoresponsables et durables au sein d'abord de quartiers pilotes et, à terme, de tout un archipel dans le nord-est parisien inscrira modernité et tradition dans une même synergie. »

Le texte fait l'objet de cinq commentaires favorables et témoignant de l'intérêt suscité par les idées défendues par l'association.

Le Shakirail - Collectif Curry Vavart

Le collectif Curry Vavart, engagé pour le développement d'espaces de travail partagés et abordables, disposant du Shakirail, tiers-lieu mis à disposition par SNCF, présente son action dans le 18^e arrondissement et son adéquation avec les principes du PADD : « Le Shakirail reconnaît les grandes orientations proposées par le PADD et souhaite participer à son application sur son territoire d'implantation et d'action. » Le collectif commente les différentes orientations et explique ses préférences et ses attentes : « Le projet

du Shakirail est en adéquation avec les grandes orientations du PADD pour donner sa place à la nature en ville. Parmi les actions proposées, certaines sont particulièrement attendues. » Parmi certaines de ses propositions « Encourager l'économie circulaire de manière concrète : ateliers participatifs de réparation, bacs de compostage, trocs/dons, formations et sensibilisation, etc. »

Association du Quartier Morland

L'association du Quartier Morland défend une meilleure valorisation de la Seine et ses berges et notamment le rétablissement du petit bras de la Seine tel qu'évoqué en annexe du cahier d'acteur. « Il nous semble que les potentialités de la Seine, en tant que fleuve, sont sous-valorisées et qu'elles pourraient au contraire être déployées pour apporter une partie des réponses bioclimatiques nécessaires à l'évolution actuelle des choses. »

Le cahier dresse un rapport entre ses objectifs et les orientations du PADD, comme Paysages parisiens : « Reprenant notre diagnostic sur le potentiel de l'eau de la Seine, ce souci nourrit aussi la tradition des paysages fluviaux qui sont largement partie prenante de la construction de la ville, jusque dans son blason. »

Association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) - Île-de-France

Association ornithologique et naturaliste dont les buts sont l'étude, la sensibilisation à la nature, et la protection des espèces, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) milite pour la préservation de la biodiversité. À ce titre, elle propose que le PADD intègre une vision de la ville comme écosystème qui s'adapte au vivant : « Le PADD représente l'opportunité d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité parisienne et d'inverser la tendance du déclin de ces espèces, sous réserve de faire des choix politiques et urbanistiques radicaux. » La Ligue propose un ensemble de propositions en lien avec certaines orientations, comme la Nature en Ville :

➔ « Préempter des morceaux d'îlots quand l'opportunité foncière se présente pour dédensifier les quartiers où l'accès des habitants aux espaces végétalisés est limité. »

➔ « Cartographier les espaces à déminéraliser puis désimpermeabiliser et recréer des sols support de végétation. »

Association des riverains de la rue Condorcet

Reprenant en grande partie les arguments de l'association Droit au Sommeil, l'association des riverains de la rue Condorcet défend la qualité de vie des riverains de la rue Condorcet notamment contre les nuisances sonores. Cette contribution demande une meilleure prise en compte de la pollution sonore dans le PLU : « Il nous paraît essentiel pour la collectivité de prendre en compte de façon complète la problématique de la pollution sonore dans le cadre de la révision du PLU. »

Association Sauvons La Rochefoucauld

L'association Sauvons La Rochefoucauld défend la préservation du site de l'ex-hôpital de La Rochefoucauld dans le 14^e arrondissement. Dans son cahier d'acteur, l'association propose trois grands axes s'inscrivant dans le cadre du PADD, applicables à la ville dans son intégralité et au site de l'hôpital. Elle propose notamment :

→ « de créer un nouveau type d'espace avec une protection renforcée, espace réservoir de biodiversité (ERB), qui protège [...] son écosystème et la biodiversité qui s'y sont développés en mettant souvent des années, voire des dizaines d'années à se constituer » ;

→ « de créer un nouveau type d'emplacement réservé, emplacement réservé pour désartificialisation, qui identifie les zones où le potentiel de désartificialisation est avéré, d'une part parce qu'elle représente une superficie où cette désartificialisation aura un réel impact climatique, d'autre part parce que le chemin de transformation vers ce retour à un espace de pleine terre paraît raisonnablement atteignable » ;

→ « de procéder à un inventaire des sites relevant de paysages urbains remarquables que se sont forgés au fil du temps, notamment autour d'éléments patrimoniaux, et de les recenser au PLU. »

Association Wild & Legal

Wild & Legal est une association défendant l'adoption d'un droit écosystémique favorable à la préservation de la nature. Dans son cahier d'acteur, l'association, saluant certains axes du PADD, en critique néanmoins « une vision utilitariste et patrimoniale, capitalisant sur les services écosystémiques ». Pour l'association, l'objectif doit être « de repenser la ville non plus comme une construction pensée par des

humains pour des humains, mais comme un écosystème complexe incluant dans sa conception et sa gouvernance la préservation des intérêts des entités naturelles non-humaines partageant le même espace que nous ». Ce qui doit transparaître dans les normes, par une reconnaissance du droit des écosystèmes. « Wild & Legal propose de revoir la place de la nature dans le PADD, qui ne se réduit pas à une « composante du fonctionnement de la ville », il s'agit au contraire d'une communauté d'entités vivantes dépendant d'interactions complexes. »

Association SE-PA-RI-Gau

L'association Se-Pa-Ri-Gau, Société d'études, de Protection de l'aménagement de la Rive gauche, dont l'objectif est de faire vivre et développer l'identité des quartiers de la rive gauche, propose dans son cahier d'acteur deux axes de réflexion à inscrire dans le PADD.

La première proposition consiste à associer, de façon systématique dans la rénovation du bâti, la réduction de l'empreinte carbone et la réduction des nuisances sonores sous le titre de « réduction des sources combinées de pollution ».

La seconde concerne la nécessité de défendre l'identité et la vie de quartier de certains quartiers, menacés par l'aménagement urbain et la pression de certains intérêts économiques comme le tourisme : « Aussi pour les quartiers dit « à identité remarquable » c'est-à-dire ayant une spécificité forte grâce à l'implication d'acteurs reconnus - associatifs, commerciaux ou habitants - il semble nécessaire de maintenir un aménagement de l'espace urbain et un accès logistique permettant de maintenir cette vie locale. »

Association Netter-Debergue

L'association Netter-Debergue se propose de défendre la qualité de vie des habitant-e-s du

13, impasse Debergue (12^e)



Illustration issue du cahier d'acteur © Droits réservés

quartier Bel-Air nord. Opposée à un projet d'aménagement de la RATP dans le secteur Netter, en collaboration avec la Ville de Paris, l'association demande qu'un certain nombre de mesures soient prises pour en compenser l'impact, notamment par la protection des espaces verts et du patrimoine local. L'association cite à ce titre un ensemble de zones et de bâtiments spécifiques qu'elle souhaite voir protégés. L'association souhaite par ailleurs que les espaces verts publics et privés du secteur soient recensés pour déterminer le nombre de m² d'espace vert par habitant·e et mieux les sanctuariser. Elle souhaite également mieux protéger le bois de Vincennes. L'association s'oppose plus généralement à la densification : « *La densification par des immeubles de grande hauteur doit être arrêtée immédiatement car elle est la source d'îlots de chaleur, de lumières artificielles supplémentaires et de pollution.* » Dans le même ordre d'idées, l'association souhaite que la hauteur des immeubles soit limitée en fonction du type d'ensembles architecturaux.

Association Respiration Paris 15

Respiration Paris 15 est une association de défense du quartier de Grenelle dans le 15^e arrondissement, plus spécifiquement de son réservoir et de ses voûtes. Elle est aussi membre de France Nature Environnement. L'association tient un discours critique sur la concertation et les objectifs du PADD qui, selon elle, prévoit la poursuite de la densification à Paris. Pour l'association, c'est la qualité de vie et le renforcement des espaces verts qui doit primer : « *Quand on parle d'attractivité, une priorité plus importante doit être mise sur un Paris plus vivable.* » Le cahier propose ensuite un commentaire sur les orientations accompagnées de propositions et de demandes d'engagement de la municipalité sur des objectifs clairs : par exemple, la remise en eau des réservoirs de Grenelle qui est au centre des préoccupations de l'association. Au sujet du quartier du quart d'heure, l'association pointe spécifiquement le besoin de rééquilibrer l'offre d'emploi afin de limiter le besoin des déplacements des Parisien·ne·s au quotidien, améliorant ainsi leur qualité de vie et réduisant l'empreinte carbone des transports : « *Continuer à construire des bureaux à Paris ne sert donc qu'à accentuer les déplacements do-*

micile-travail à l'échelle de l'Île-de-France, en contradiction complète avec le concept de ville du quart d'heure. Combien de Parisiens mettent moins d'un quart d'heure pour se rendre à leur travail ? »

Association de Défense de Beaugrenelle et du Front de Seine à Paris 15^e (ADB 15)

L'association de Défense de Beaugrenelle et du Front de Seine à Paris 15^e (ADB 15) est une association de défense de l'urbanisme du quartier Beaugrenelle et membre du conseil de quartier Émeriau - Zola. L'association propose dans son cahier d'acteur une critique globale du PADD ainsi qu'un commentaire sur chacune des orientations. L'association met en cause les formules employées (« *éliminer les formules pompeuses, creuses et faux sens* ») et insiste particulièrement sur le besoin de fluidifier la circulation : « *La posture anti-voiture est poussée à l'absurde : les embouteillages polluent ; les mères et leurs bébés, les malades, les handicapés et les seniors se déplacent mieux en voiture et doivent se garer* » et de mieux entretenir les espaces verts existants : « *Les pieds d'arbres deviennent des poubelles, remettons les grilles rondes en fonte, elles contribuent au cachet de Paris.* » ADB 15 insiste aussi sur l'importance du patrimoine : « *C'est l'architecture cohérente, l'urbanisme haussmannien et ses perspectives qui font la beauté unique de Paris ; c'est ce qu'il faut préserver.* »

CONSEILS DE QUARTIER ET CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Conseil de quartier Halles – Beaubourg - Montorgueil (Paris Centre)

Le conseil de quartier Halles - Beaubourg - Montorgueil exprime à travers son cahier d'acteur ses attentes, ses commentaires et ses propositions pour le PADD. Dans l'ensemble, l'avis du Conseil « *est neutre sur les orientations proposées, car les moyens mis en œuvre en conditionnent la portée, et la gestion urbaine récente ne nous offre pas toutes garanties* ». Par exemple, « *une réduction de la place de la voiture indivi-*

duelle pour améliorer la qualité de l'air est vertueuse. Encore faut-il que l'espace public libéré serve à privilégier les transports collectifs, l'auto-partage, le stationnement des artisans et des PMR. » Le conseil de quartier met en exergue un sujet à traiter en priorité : « Peut-être le plus important, pour notre quartier, le trop plein d'activités festives dû à la densité de bars et restaurants doit être résorbé car les nuisances sonores dégradent la qualité de vie et la santé des habitants. » Deux commentaires se montrent en accord avec le conseil de quartier, dont un particulièrement en accord avec le constat qui précède.

Conseil de quartier Louvre - Opéra (Paris Centre)

Le conseil de quartier Louvre - Opéra exprime ses priorités dans le cadre de son cahier d'acteur. Elles portent sur la réduction de l'empreinte carbone et la protection des paysages parisiens ce qui « se traduit par un refus de toute densification et une opposition aux opérations de surélévation et d'alignement susceptibles de remettre en cause l'harmonie caractéristique du quartier ». Le cahier critique un texte « condensé de généralités peu constructives » qui ne prend pas assez en compte la présence des piétons dans l'espace, la gêne occasionnée par les terrasses et le problème des nuisances sonores. Le conseil indique que « la disparition d'une vie de quartier tournée vers ses habitants au profit d'une mono-activité bistrotière développée à destination d'une clientèle de passage doit impérativement être enrayerée ». Ce cahier fait l'objet des six commentaires louant le travail collectif dont il est le produit et approuvant le constat ainsi que d'un commentaire du conseil de quartier Halles - Beaubourg - Montorgueil qui souligne la similarité des problématiques entre les deux secteurs.

Conseil de quartier Marais - Archives (Paris Centre)

Dans son cahier d'acteur, le conseil de quartier Marais - Archives propose son commentaire sur le PADD ainsi qu'un ensemble de propositions relatives à chaque orientation, résumé ainsi : « intégrer la nature dans notre cadre urbain historique, protéger patrimoine et riverains de l'exploitation touristique, équiper et sécuriser le

quartier pour faire face à l'afflux de visiteurs, promouvoir l'artisanat, favoriser commerce et service de proximité, freiner la concentration festive et la mono-activité bistrotière, lutter contre toute pollution et nuisance riveraine, rapatrier les familles et préserver la mixité ». Le conseil propose notamment :

- « d'harmoniser les pieds d'arbres des permis de végétaliser (clôture basse pérenne gérée par mairie et entretien conjoint) » ;
- « de prendre en compte et mesurer l'ensemble des nuisances sonores » ;
- « de dédensifier les activités festives et bruyantes dans certains quartiers » ;
- « l'encadrement strict des locations saisonnières ».

Le cahier fait l'objet d'un commentaire favorable.

Conseil de quartier Temple - Enfants Rouges (Paris Centre)

Le conseil de quartier Temple - Enfants Rouges propose un état des lieux du quartier ainsi qu'un ensemble de commentaires et de problématiques suscités par le PADD. « Actuellement aucun dispositif contraignant ne s'oppose aux nouvelles constructions dans les cours, ni aux projets de surélévation. Ces nouvelles constructions ne vont-elles pas amplifier l'impact négatif des (îlots de chaleur urbains) ICU ? » Le conseil de quartier signale notamment le problème des « dark stores » « dont les vitrines opaques portant des mentions publicitaires abîment l'esthétique générale de nos façades en rez-de-chaussée » et propose des recommandations diverses comme « la multiplication de micro-espaces de verdure » qui « pourrait atténuer la sensation d'une « surdensité », d'un excès de minéralisation ». Ce cahier fait l'objet de deux commentaires qui approuvent ses constats.

Végétalisation optimale en cœur de ville (photomontage)



Illustration issue du cahier d'acteur © Droits réservés

Conseil de quartier Seine (Paris Centre)

Le conseil de quartier Seine propose un projet complet de refonte des berges de Seine en plus de propositions spécifiques sur les orientations du PADD. « *Il est proposé de mettre l'ensemble des berges en parcs et jardins avec l'application de la réglementation en vigueur de ces espaces à l'exception d'un aménagement permettant de conserver l'accès aux cyclistes* » afin, entre autres, d'en faire une trame verte. Le conseil de quartier propose également d'intégrer la notion de destination d'usage afin de « *conserver les ensembles architecturaux dans leur destination d'usage historique* » et la mise en place de quotas en ce qui concerne commerces et services afin de garantir que les besoins de la population soient satisfaits et favoriser la vie de quartier. Le cahier fait l'objet d'un commentaire en accord avec ses propos.

Conseils de quartier du 12^e arrondissement

L'ensemble des conseils de quartier du 12^e arrondissement ont formulé en commun un certain nombre de propositions et recommandations relatives à chaque orientation du PADD, certaines des idées étant spécifiques au 12^e arrondissement. Les conseils proposent notamment :

- « *de privilégier l'implantation d'essences végétales locales, résistantes et non allergènes, adaptées au climat de notre région en anticipant le réchauffement climatique pour contribuer au rafraîchissement des températures et d'humidification de l'air en période chaude* » ;
- « *d'implanter des fontaines, des bassins, des espaces de brumisation et des miroirs d'eau, particulièrement là où des îlots de chaleur sont constatés (ex : parvis de la gare de Lyon)* » ;
- « *de faire l'inventaire des immeubles de bureaux vides qui pourraient être transformés en logements, notamment à vocation sociale (ex. vers la rue Jorge-Semprún)* » ;
- « *de préserver et valoriser les éléments emblématiques de mobilier urbain (colonnes Morris, fontaines Wallace, lampadaires...) et l'harmonie de chacun des sites du quartier* ».

Le conseil de quartier Nation - Picpus précise en commentaire les modalités qui ont permis la production du cahier d'acteur.

Conseil de quartier Bel Air-Sud (12^e arrondissement)

Le conseil de quartier Bel Air-Sud souhaite qu'une attention particulière soit portée au bâti existant non couvert par la révision du PLU, « *par exemple, en formulant des recommandations visant à encourager l'isolation performante, la protection solaire, l'économie d'énergie (éclairage des communs), la végétalisation, le tri des déchets, la mise en valeur du parking souterrain pour diminuer le stationnement sur rue, l'installation de places de vélo dans les copropriétés* ». Le conseil propose ensuite un certain nombre de propositions relatives à chaque orientation, en prenant soin de signaler pour chacune d'entre elles l'action qui paraît la plus importante. Il recommande notamment :

- « *d'augmenter la place du végétal dans chaque nouvelle construction* » ;
- « *d'optimiser les stratégies d'acquisition négociée ou de préemption par le Ville de Paris en se focalisant sur les monopropriétés susceptibles d'évoluer dans le futur* » ;
- « *de généraliser la récolte des déchets organiques (bac marron) à tout Paris* ».

Conseil de quartier Italie - Peupliers - Rungis (13^e arrondissement)

Le conseil de quartier Italie - Peupliers - Rungis signale qu'il n'a pas pu s'accorder sur une hiérarchisation des orientations mais signale « *le consensus qui se dégage pour reconnaître leur intérêt* ». Il met cependant en lumière deux critiques :

- « *l'insuffisance perçue de l'investissement des sujets de l'accessibilité et de la construction universelle dans la liste des propositions de base* » ;
- « *la pertinence de la thématique du quartier du quart d'heure sur son territoire qui compte un certain nombre de zones enclavées* ».

Conseils de quartier du 14^e arrondissement

Les conseils de quartier du 14^e ont décomposé leur participation en quatre cahiers d'acteurs :

- le premier est une observation générale qui témoigne de l'intérêt porté sur les thématiques du PADD. Néanmoins, les conseils de quartier signalent une « *frustration ressentie [...] du fait*

des conditions qui ont été offertes pour mener collectivement ce travail : pas au niveau des attentes de l'objectif poursuivi par le PADD ». À ce titre, les conseils de quartier demandent un temps de concertation sur le PADD étendu ; ils pointent aussi un manque d'objectifs chiffrés explicites ;

→ le deuxième cahier d'acteur traite de la thématique Nature en Ville et propose des recommandations comme « inciter à l'entretien des espaces verts privés » ou encore « effectuer un inventaire des espaces à végétaliser dans l'espace public » ;

→ le troisième cahier porte sur l'orientation Réduction de l'empreinte carbone et évoque les modalités par lesquelles les trois grands postes d'émissions urbaines peuvent être limités ;

→ le quatrième cahier porte sur le « Quartier du quart d'heure ». Les conseils de quartier recommandent de favoriser l'accès au transport et portent de l'intérêt au travail sur la proximité. Cependant, la volonté d'inclusivité est prise à défaut sur « la quasi-absence du sujet du handicap et de l'accessibilité dans cet avant-projet de PADD ».

Conseil de Quartier Cambronne - Garibaldi (15^e arrondissement)

Le conseil de quartier Cambronne - Garibaldi a concentré son cahier d'acteur sur l'orientation Nature en Ville, seule orientation pour laquelle il se considérait en mesure de proposer une contribution pertinente. « On ressent la volonté de la Ville de Paris de développer considérablement la végétation » remarque le conseil qui considère qu'elle doit être mieux intégrée et plus continue, dans des ensembles moins hétérogènes favorisant autant que possible la pleine terre et en évi-

tant les pratiques désorganisées comme celles résultant du permis de végétaliser. Le conseil de quartier est particulièrement soucieux de la protection des arbres : « Nous attirons l'attention sur la nécessité de protéger systématiquement les espaces verts récemment créés, en particulier les arbres, et d'imposer des pratiques plus respectueuses de l'environnement lors des chantiers parisiens. » Le conseil de quartier préconise le classement de différentes zones et la création d'espaces verts dans le 15^e. Le cahier a reçu cinq commentaires qui félicitent particulièrement les propositions faites.

Conseil de quartier La Chapelle - Marx Dormoy (18^e arrondissement)

Le conseil de quartier La Chapelle - Marx Dormoy propose un ensemble de propositions concrètes relatives à la plupart des orientations du PADD, dans certains cas localisées dans le 18^e arrondissement :

→ « réserver des espaces verts pour la rue Philippe-de-Girard » ;

→ « créer des points d'eau et brumisateurs dans le quartier » ;

→ « limiter ou réglementer la multiplication de zones mono-commerces » ;

→ « haltes-garderies pour personnes dépendantes / isolées / malades » ;

→ « préserver les environs du marché de l'Olive, de la place de Torcy » ;

→ « préserver les immeubles de la rue Jacques-Kablé ».

Conseil de quartier Clignancourt - Jules Joffrin (18^e arrondissement)

Dans son cahier d'acteur, le conseil de quartier Clignancourt - Jules Joffrin propose un ensemble de constats, commentaires et demandes relatives aux différentes orientations du PADD. Il souhaite que « des espaces verts importants soient prévus et intégrés lors de la construction de bâti neuf » et déplore « que les friches sont très souvent bétonnées au lieu d'être transformées en espaces verts ou jardins », citant l'exemple de la friche Ordener. Ils souhaitent également une meilleure répartition des logements à habitation à loyer modéré (HLM) et des commerces dans le quartier. Il demande plus de parkings en sous-

Promenade dans le square Saint-Lambert (15^e)



Illustration issue du cahier d'acteur © Droits réservés

sol, un meilleur quota bureaux-logements ainsi que la restauration des murs en pierre des jardins du Ruisseau.

Conseil de quartier Bassin de la Villette (19^e arrondissement)

Le conseil de quartier du Bassin de la Villette propose une série de propositions relatives à chacune des orientations du PADD. Le conseil propose notamment :

- de « créer des espaces peu chers pour les artisans afin qu'ils puissent intervenir sans avoir besoin de voitures tout en gérant la question des nuisances sonores professionnelles » ;
- « d'envisager de couvrir le périphérique et récupérer de l'espace public pour des espaces verts ou des logements » ;
- de « promouvoir le logement solidaire géré par les associations louant des biens privés » ;
- de « renforcer l'offre culturelle notamment augmenter le nombre de places de conservatoires pour un accès plus larges aux pratiques de la musique et de la danse » ;
- de « créer des espaces partagés pour l'artisanat, le travail manuel, tant pour les professionnels que pour les particuliers, et/ou créer des ateliers de rue : cuisine, bricolage » ;
- que « tout bâtiment construit devrait avoir : des bornes électriques, des espaces d'artisanat, des crèches et jardins d'enfants, des espaces de création, ce qui favoriserait la mixité ».

Conseil de quartier Gambetta (20^e arrondissement)

Le conseil de quartier Gambetta propose un commentaire général ainsi que des priorités et des recommandations par orientation, dont une partie porte spécifiquement sur le site RATP de Belgrand, considéré comme un secteur à enjeux pour le conseil de quartier. Il insiste notamment sur « le constat d'un manque d'espace vert public » qui « implique de développer les espaces de nature, celle-ci jouant un rôle essentiel dans la ville pour le bien-être et la santé des individus ». Le conseil de quartier demande notamment, sur le secteur Gambetta :

- « d'augmenter le nombre de surfaces perméables de manière prioritaire » ;
- « de prévoir des véhicules silencieux pour le

ramassage des poubelles et pour les transports de voyageurs » ;

- « de contraindre [les établissements bruyants] à faire des travaux d'insonorisation » ;
- « de veiller au respect par la RATP des 50% de logements sociaux prévus dans le précédent PLU, destinés en partie aux agent.e-es de la RATP et prévoir un contingent pour les salarié.e-s de Tenon sur le site Belgrand ».

Conseils de quartier Plaine - Lagny et Saint-Blaise (20^e arrondissement)

Les conseils de quartier de Plaine - Lagny et Saint-Blaise proposent un commentaire commun sur le PADD ainsi que leurs propres recommandations en matière d'application. L'avis des conseils de quartier sur le PADD est dans l'ensemble positif et « intervient à point nommé vu l'envergure des travaux et aménagements qui seront entrepris prochainement sur nos lieux de vie ». Ils indiquent qu'ils resteront vigilants à ce que la zone de la Porte de Montreuil « aujourd'hui hostile » devienne « un endroit sécurisé et apaisé ». Ils ont par ailleurs le sentiment que les habitant.e-s du quartier ont été oublié.e-s concernant la pollution sonore. Les conseils de quartier recommandent notamment :

- « de reconsidérer la gestion des pieds d'arbres au départ végétalisés puis laissés en friche ou considérés comme des poubelles » ;
- « de contraindre les commerces à revoir le dispositif d'isolation lorsque le bruit engendré devient une nuisance pour la santé, le calme ou le repos (sas anti-bruit) » ;
- « que la surface unitaire d'une publicité et des enseignes de commerce ne puisse excéder 8 m² ».

Conseil parisien de la jeunesse (CPJ)

Le Conseil parisien de la jeunesse propose ses remarques et suggestions sur le PADD, ses orientations et les mises en application. « Les membres du CPJ sont globalement en accord avec les orientations de l'avant-projet du PADD » mais pointent certaines carences comme « le manque de réflexion sur la responsabilité de Paris dans sa métropole », « le manque de prise en compte des populations les plus marginalisées », ou encore « l'absence de précisions sur les objectifs et les

mesures d'encadrement de certaines tendances ». Dans l'ensemble, le CPJ pointe une absence d'application concrète de certains principes et propose des actions à ajouter, des manques à combler et des pistes de réflexion à suivre le cas échéant. Le CPJ demande par exemple :

- « de rendre obligatoire une continuité progressive des strates végétales » ;
- « la priorisation des quartiers les plus affectés en termes d'impacts sur la santé » ;
- « d'améliorer la qualité et la sécurité de l'hébergement d'urgence ainsi qu'à développer des solutions transitoires « tremplin » de moyenne durée » ;
- « de prévoir un maillage de professionnel·le·s de santé conventionné·e·s secteur 1 ».

ACTEUR INSTITUTIONNEL

Mairie du 17^e

Le service urbanisme de la mairie du 17^e arrondissement expose ses priorités pour le PADD ainsi que son propre classement des orientations et des actions dans un cahier d'acteur approuvé par le maire, Geoffroy Boulard. La mairie « tient à affirmer son implication politique au travers le futur PLU de par la gestion et protection du bâti et de l'activité mais aussi par la prise en compte et l'intégration prioritaire d'espaces verts et d'une réelle végétalisation (végétalisation pleine terre) ». La mairie recommande notamment :

- « la conservation des protections du patrimoine bâti au PLU et renfort par ajout de nouvelles parcelles (protection de certaines dents creuses et parcelles spécifiques) » ;
- « le renfort de la protection artisanat et commerce spécifiquement en rez-de-chaussée et obligation de réversibilité afin d'éviter tout projet de location saisonnière » ;
- « la priorisation de certains équipements au travers une priorisation aux crèches et équipements culturels ».

PARTI POLITIQUE

Europe Écologie Les Verts (EELV)

Le parti politique Europe Écologie Les Verts reconnaît dans son cahier d'acteur de « bonnes bases

» au PADD, mais critique un texte aux « objectifs flous et potentiellement contradictoires », manquant d'ambitions chiffrées, d'engagements et de priorités ainsi que « de(s) concepts juridiques contraignants ». EELV demande par ailleurs que le traitement de la Seine, de la Bièvre et du périphérique fasse partie intégrante du PADD. Il propose ensuite des recommandations, critiques et propositions en ce qui concerne chacune des orientations :

- « EELV souhaite un engagement sur 10 m² d'espace vert par habitant hors bois » ;
- « respecter la loi du zéro artificialisation nette dès la mise en œuvre du PLU » ;
- « l'interdiction formelle des constructions en cœur d'îlots » ;
- « une interdiction de construction proche de zones de pollution intense, tant que non résorbées (périphérique) » ;
- « aucun axe > 70 dB en journée » ;
- « donner la priorité absolue aux piétons dans toute action sur l'espace public via un véritable plan piéton ».

FÉDÉRATION DE SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fédération française du bâtiment

La Fédération française du bâtiment, qui rassemble 26 chambres syndicales représentatives de tous les corps de métiers du bâtiment, propose un cahier d'acteur centré sur les thématiques qui touchent à la filière qu'elle représente. Elle rappelle « qu'une circulation fluide et un stationnement facilité sont indispensables au bon exercice » de ses activités et indique son intérêt pour « la gestion et la valorisation des déchets du bâtiment (économie circulaire) et les enjeux de la rénovation énergétique du bâtiment sur le territoire parisien ». La Fédération s'associe à la volonté d'une mobilité plus propre « pour autant [que les professionnels du bâtiment] disposent de solutions alternatives techniquement et économiquement viables ». La Fédération propose un ensemble de préconisations pour répondre à la demande de logement comme « massifier les opérations de surélévation sur le territoire parisien en modifiant, si besoin les règles du PLU

» et demande d'atténuer les difficultés de stockage et de traitement des déchets qui limitent les possibilités d'une économie circulaire dans le BTP (bâtiment et travaux publics).

Fibois Île-de-France

Fibois Île-de-France, l'interprofession régionale de la filière forêt-bois, propose un cahier d'acteur présentant l'intérêt de l'utilisation du matériau bois pour répondre à divers enjeux du PADD. Sur la réduction de l'empreinte carbone, « *le bois et plus largement les matériaux biosourcés séquestrent du carbone biogénique grâce à la photosynthèse durant toute leur durée de vie, puis une fois utilisés dans le domaine de la construction, permettent de stocker ce carbone sur plusieurs décennies. Ils sont alors considérés comme des puits de carbone, un véritable atout dans la stratégie bas carbone du secteur du bâtiment* ». En ce qui concerne la transformation du bâti, « *en extension, surélévation ou rénovation, [le bois] se fait vecteur d'une densification tout en permettant la préservation des fondations de l'existant grâce à une relative légèreté des modes constructifs employés* » tout en permettant de « *grandement diminuer les nuisances de chantier par rapport à un chantier classique* ». Le bois a aussi l'avantage d'être modulable, facilement réemployable et intégrable à une construction bioclimatique. Fibois signale aussi le caractère vertueux du bois, encourageant des synergies dans des dynamiques environnementales et sociales.

ENTREPRISES PRIVÉES

SHIAM SAS

Demande hors cadre de la concertation, Shiam SAS est propriétaire d'un hôtel Ibis dans le 15^e

Résidence Claude Decaen (12^e)

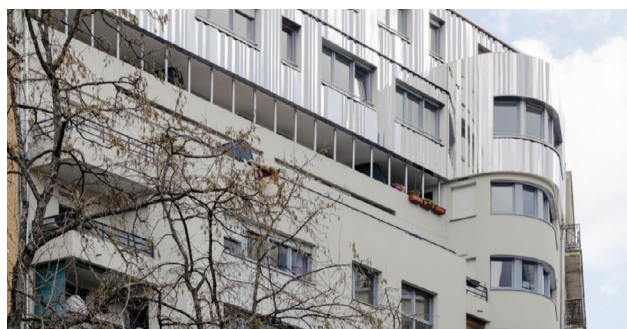


Illustration issue du cahier d'acteur © Droits réservés

arrondissement. L'entreprise souhaite réaliser l'extension de l'hôtel son projet sur une parcelle classée LS 100 et donc inconstructible. Shiam SAS défend l'idée que permettrait de revaloriser l'espace et demande la modification du classement de la parcelle. Un commentaire demande une meilleure gestion du tourisme dans Paris.

Assistance Services

Demande hors cadre de la concertation, l'objet du cahier est non identifié.

Spark'up

Spark'Up, société spécialisée en transformation, a mené, à titre « *citoyen et bénévole* », une consultation auprès des populations du quartier Dollfus - Belliard et des habitant-e-s du secteur Moskova, dont le retour a fait l'objet de deux cahiers d'acteurs :

➔ le premier présente les commentaires et les interrogations relatives au PADD de la population de Dollfus - Belliard ayant participé, notamment vis-à-vis de deux chantiers en cours dans le quartier. Si l'avis des habitant-e-s sur les axes du PADD est « *plutôt favorable* », « *il n'apaise pas les craintes sur la densification du quartier. Les habitants sont entre autres très favorable à l'extension de la nature dans la zone, sont favorables au projet d'hôtel logistique 13 rue Dollfus mais craignent pour la sécurité des enfants dans la rue et demandent le rééquilibrage des logements sociaux dans la ville.* »

➔ le second réalise le même travail, mais pour les habitant-e-s du secteur Moskova. Ceux-celles-ci se montrent eux aussi « *favorable* » aux axes du PADD mais s'interrogent sur leur application concrète. Ils-elles sont particulièrement demandeur-se-s de nature en ville dans ce quartier qu'ils-elles considèrent très dense, d'une meilleure accessibilité du logement et à l'avenir de l'hôpital Bichat et la problématique santé : « *la présence de médecins conventionnés dans le secteur doit être préservée voire développée* ». Les habitant-e-s sont aussi sensibles à l'éco-rénovation, « *y compris avec isolation phonique* ».

Getir France

La société Getir, leader dans le domaine des épiceries connectées, propose un cahier d'acteur illus-

trant la conformité de son modèle économique avec les orientations du PADD. Elle évoque sa flotte de véhicules électriques et non polluante pour la réduction de l'empreinte carbone et la santé environnementale, permet de répondre « à l'objectif de limiter les déplacements polluants, d'améliorer le cadre de vie et le service à la personne » par un maillage de proximité et son respect de l'identité urbaine de quartiers par l'absence de l'utilisation de façade comme outil média. Par ailleurs, ce type d'épicerie ne rentre pas commercialement en concurrence avec le petit commerce classique qui a une offre beaucoup plus importante avec un nombre bien supérieur de références offertes. Getir regrette que « les « épicerie connectées » qui sont le dernier maillon du maillage de distribution de proximité ne sont pas différenciées et traitées dans ce projet de PADD ».

8

LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION



1




2



3



4



Tous les avis émis dans le cadre de la période de concertation sur l'avant-projet du PADD, entre le 21 janvier et le 1^{er} avril 2022, ont été étudiés. La plupart d'entre eux formulent des demandes ou des commentaires en lien avec l'avant-projet du PADD soumis à la concertation.

Il est à noter qu'un bilan global des étapes de concertation sur la révision du PLU sera publié fin 2022. Il servira notamment de donnée d'entrée lors de l'enquête publique sur le PLU révisé.

La direction de l'Urbanisme et ses conseils, en charge de l'écriture du PLU bioclimatique, travaillent à l'analyse des différents avis afin d'alimenter le document final.

La prochaine et dernière étape engagée sera la concertation sur l'avant-projet de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui débutera à l'automne 2022. Les Parisien·ne·s et les usager·ère·s de Paris pourront donner leur avis sur le document de mise en pratique du PADD, à l'échelle du quartier et de la rue, en participant sur idee.paris.fr, en réunions publiques et via les registres en mairies.

Début 2023, l'arrêt du projet de PLU sera soumis au vote du Conseil de Paris. Ce document fera l'objet d'une enquête publique qui permettra de recueillir l'ensemble des observations du public avant l'adoption définitive par le Conseil de Paris du nouveau « PLU bioclimatique » de Paris.



UN PLAN LOCAL D'URBANISME « BIOCLIMATIQUE » POUR PARIS



1.1 Qu'est-ce qu'un PLU ?

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est à la fois **un projet de ville et un document réglementaire.**

Il s'agit d'un projet de ville car le Projet d'aménagement et développement durables (PADD) fixe, dans le respect des objectifs du développement durable pour les années à venir, les orientations générales de la commune :

- en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
- concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il s'agit également d'un document réglementaire car ce document d'urbanisme régit l'occupation et l'utilisation des sols. Il détermine certaines règles de construction applicables à toute la ville. Il identifie les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

À l'échelle de la Ville de Paris, il définit :

- la distinction entre espaces verts et espaces urbains ;
- les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville ;
- le maintien et la répartition des espaces verts ;
- l'emplacement des futurs équipements ;
- les caractéristiques des constructions (hauteur, implantation, traitement des façades...);
- il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cinq pièces constituent le PLU :

- **le rapport de présentation** dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution ;
- **le PADD** décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme ;
- **les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques ;
- **le règlement** détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire ;
- **les annexes.**

Parmi les pièces constitutives du PLU, des documents sont dits « opposables aux projets » : les OAP, le règlement et les annexes. C'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui ne seraient pas compatibles ou pas conformes ou ne respecteraient pas les servitudes d'utilité publique.

Le PADD est l'une des pièces majeures du PLU. Il définit les orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire.

Le PADD actuel de Paris a pour objectif :

- d'améliorer durablement le cadre de vie quotidien de tou-te-s les Parisien-ne-s ;
- de promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tou-te-s ;
- de réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire ;
- d'impliquer tous les partenaires, acteur-ric-es de la mise en œuvre du projet.

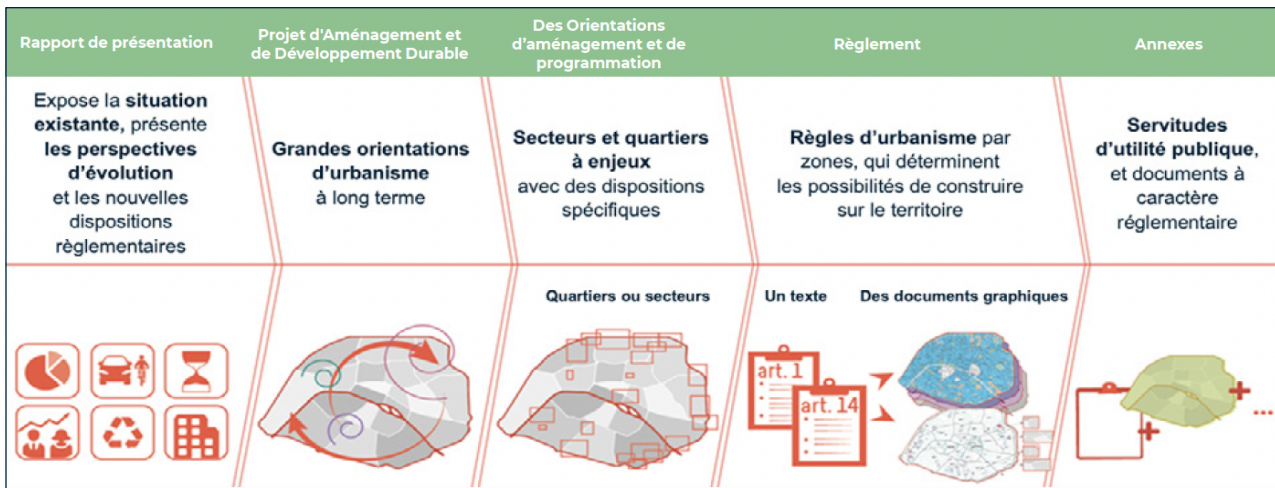


Schéma de l'organisation des pièces constitutives d'un PLU

I.2 L'adoption d'un PLU « bioclimatique »

Le précédent PLU, datant de 2006, prévoyait un « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.

Les documents d'urbanisme doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte :

- les orientations choisies par la municipalité ;
- les nouveaux enjeux et l'évolution du territoire ;
- la nouvelle réglementation.

Certains aspects du PLU actuel pourront être confirmés dans le cadre de cette révision. **Les dispositions du nouveau PLU prendront en compte le Plan climat air énergie territorial adopté en mars 2018.**

Le PADD de 2006 a accompagné la prise en charge progressive de certains enjeux environnementaux et a pour cela été mis à jour régulièrement. Il est désormais limité pour prendre en compte la dimension bioclimatique que la municipalité entend donner au document.

« Le caractère bioclimatique du futur PLU sera un des leviers majeurs de [l'] action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualités de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme (porté par la Municipalité) à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. » Extrait de la délibération 2021 DU 104 de décembre 2020.

Assurer la transition écologique de Paris est une priorité de la Ville. L'adoption d'un PLU bioclimatique constitue l'un des moyens essentiels pour projeter l'évolution de la capitale à l'horizon 2030 et au-delà.

Il s'agit d'un document stratégique pour l'aménagement de la ville qui constitue un levier central pour assurer la construction d'un Paris solidaire et durable, capable de résister aux effets du dérèglement climatique.

En prescrivant la révision du PLU parisien, le Conseil de Paris, dans sa séance de décembre 2020, a énoncé les **cinq objectifs** suivants :

- **Paris, ville inclusive et solidaire ;**
- **Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés ;**
- **Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ;**
- **Paris, ville attractive et productive ;**
- **Paris, ville actrice de la métropole.**

1.3 La révision du PLU

LA DÉMARCHE DE CONSULTATION PRÉALABLE À LA RÉVISION

Une démarche de consultation avait été organisée à l'automne 2020 par la Ville de Paris qui a ainsi souhaité engager une Conférence citoyenne en amont de la phase de concertation réglementaire. Cette dernière a permis de nourrir la réflexion de la procédure de révision du PLU.

Organisée du 26 septembre 2020 au 17 octobre 2020, cette conférence citoyenne a été complétée par une consultation des Parisien·ne·s et de ses usager·ère·s sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee) pour recueillir plus largement leurs attentes pour Paris en 2030.

Également proposée en complément de la démarche de conférence citoyenne, la consultation par courrier/mail des acteur·rice·s partenaires de la Ville (structures institutionnelles, associations...) a également été menée sur la même période.

TROIS ÉTAPES DE RÉVISION DU PLU DE PARIS

Constituée de trois grandes étapes, la révision du PLU a débuté en janvier 2021 avec **une phase d'information préalable du public.**

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Du 12 avril au 16 juillet 2021, une première étape de concertation a été menée sur le diagnostic territorial. Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic territorial d'avril 2021 présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006. Il aborde l'ensemble des thématiques présentant des enjeux pour le développement de l'espace urbain.

Les grands enseignements du diagnostic territorial (1/2)



Réalisé entre janvier et septembre 2021 par la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), il décrit la situation actuelle de la ville, des 17 arrondissements et les évolutions observées depuis une dizaine d'années (atouts, dysfonctionnements, besoins...).



Nature

Des espaces publics et privés
Carence forte au centre de Paris
Biodiversité fragile



Pollutions

Atmosphériques et sonores
Seuils dangereux atteints pour la moitié des habitants



Empreinte carbone des bâtiments

Reste forte
Peu de rénovations engagées
Dépendance pour la production d'énergie.



Offre de soin

Inégalement répartie sur le territoire



Parc de logements

Ancien
Peu adapté (petites surfaces, sur-occupations)
Fortes augmentations de prix
Demande forte de logements sociaux

Les grands enseignements de ce diagnostic territorial ont été présentés lors des réunions publiques menées dans le cadre de la concertation sur le PADD.

Les grands enseignements du diagnostic territorial (2/2)



Ville capitale

Agglo de 10M d'habitants
Déséquilibres sociaux
Concentration des richesses et emplois
Forte attractivité



Multitude de lieux de vie urbaine

Accessibilité non uniforme (services, espaces verts, équipements sportifs)
Proximité parisienne réelle
Menace sur les commerces du quotidien



Emplois

Concentration dans le quartier central des affaires (QCA)
Des spécificités de l'économie parisienne (commerce, finance, activités culturelles, créatives et spectacles, sièges sociaux des entreprises et tissu associatif)



Paysage parisien

Un bien commun
Une ville ancienne sans cesse renouvelée
Patrimoine urbain et historique



Transformation du tissu urbain

Représente une part très faible du bâti
Constructions neuves peu adaptées au changement climatique

Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien-ne-s et Francilien-ne-s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Une 1^{ère} étape de concertation sur le diagnostic riche de nombreux enseignements

Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.



Les objectifs de la révision définis par le Conseil de Paris en décembre 2020 sont confortés. Ils engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique.



La thématique Environnement, nature et santé, 1^{er} sujet de préoccupation des Parisien.ne.s

- Préservation de la biodiversité (sanctuarisation, création de corridors...)
- Amélioration de la qualité de vie
- Prise en compte de la problématique de la chaleur en ville
- Végétalisation, nombre d'espaces
- Meilleur partage de l'espace public

3 thématiques qui intéressent autant le public :

- **logement et activités économiques** (commerces de proximité et artisanat, accessibilité des logements, qualité de l'habitat, logements inoccupés...),
- **paysage urbain et patrimoine** (préservation du patrimoine parisien, respect de l'esthétique de la ville, amélioration du cadre de vie...),
- **équipements, services et mobilités** (meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos...).

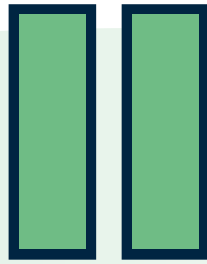
Les grands enseignements de la concertation sur le diagnostic territorial ont été présentés lors des réunions publiques menées dans le cadre de la concertation sur le PADD.

LE PADD

En novembre 2021, le Conseil de Paris a débattu sur **les grandes orientations qui figureront dans le PADD de Paris**.

Ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. **Il conditionne l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.**

Il ne fait pas partie des documents dits « opposables », c'est-à-dire qui peuvent permettre d'empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui n'y seraient pas conformes.



UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AMBITIEUSE SUR L'AVANT-PROJET DU PADD



II.1 Pourquoi concerter ?

Organisée du 21 janvier au 1^{er} avril 2022, la concertation sur l'avant-projet du PADD avait pour objectif de tirer les enseignements du diagnostic territorial et de permettre au public de nourrir le travail engagé sur les grandes orientations pour le Paris de demain sur la base d'un questionnaire ou de sa présentation lors des différentes rencontres publiques.

Les contributions sur l'avant-projet de PADD viennent à leur tour enrichir le travail d'écriture des avant-projets de règlement et des OAP.

Pendant toute la durée de la concertation, l'avant-projet du PADD était consultable en mairies d'arrondissement, depuis paris.fr et le site idee.paris.fr qui permettait également de répondre au questionnaire.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

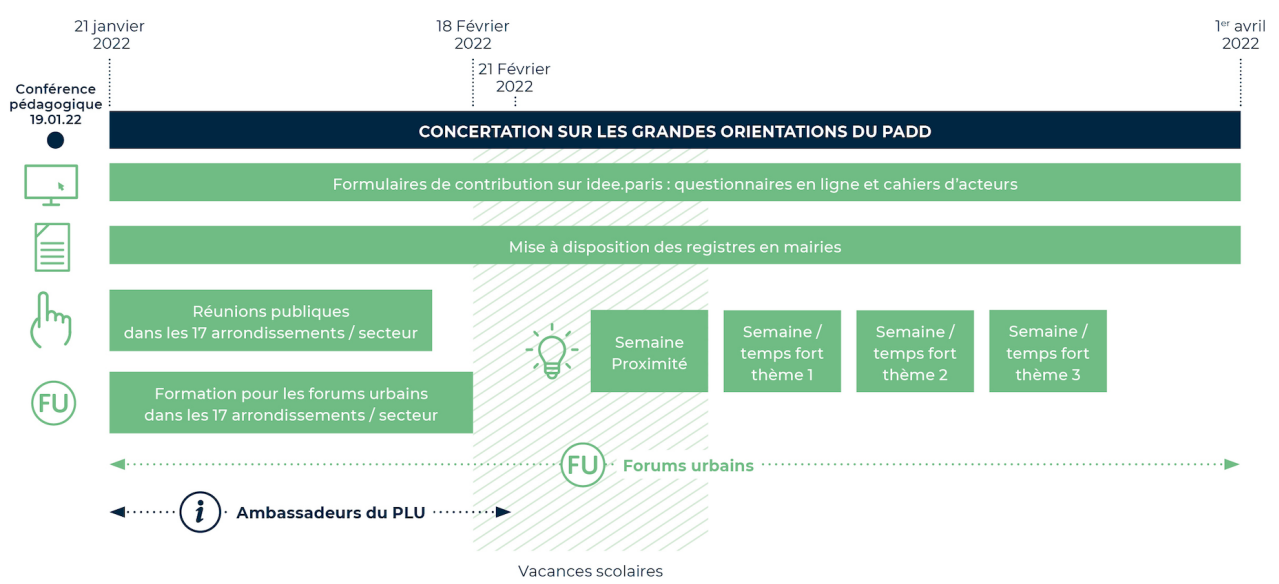
Cette concertation est obligatoire et régie par le Code de l'Urbanisme. L'article L. 103-2. du Code de l'Urbanisme prescrit que la révision du PLU fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitant·e·s, les associations locales et les autres personnes concernées. Elle a été mise en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE COMPLÉMENTAIRE

Au-delà du dispositif réglementaire de la concertation, un dispositif complémentaire dit « élargi » a été mis en œuvre pour renforcer le dispositif présent dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, la rendre ludique et inclusive afin que tou·te·s les Parisien·ne·s puissent s'exprimer. Elle s'est appuyée sur des outils innovants et accessibles.

LES PUBLICS DE LA CONCERTATION

Elle concerne tou·te·s les Parisien·ne·s, Francilien·ne·s et usager·ère·s, quel que soit leur statut (particuliers ou groupement), qui s'intéressent au devenir de Paris. Réglementairement, un ensemble de personnes publiques (préfecture, SNCF...), dites personnes publiques associées, sont informées et consultées pendant l'élaboration du projet de PLU. Les collectivités limitrophes de Paris, communes et territoires de la métropole, ont également été informées de la prescription et invitées à contribuer.



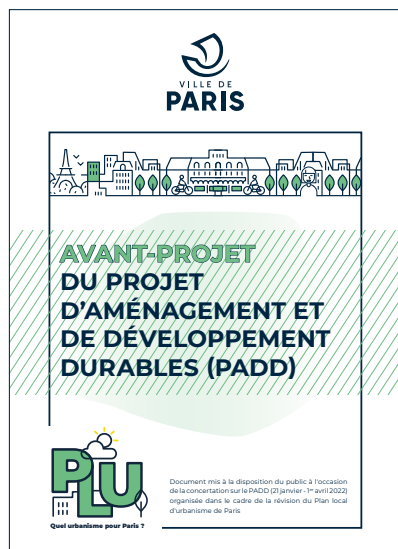
LES SUJETS DE CONCERTATION

Cette séquence de concertation avait pour objectif de permettre à tou-te-s de s'exprimer sur les neuf orientations du PADD, ainsi que sur les actions que la Ville propose de mettre en œuvre pour y répondre.

À la différence du diagnostic territorial qui portait sur chacun des arrondissements, le PADD est un projet politique et une vision du territoire à l'horizon de dix à quinze ans portant sur la ville dans son ensemble.

L'avant-projet du PADD s'organise selon trois axes thématiques qui se déclinent en neuf orientations. Après le débat sur ces grandes orientations en Conseil de Paris, en novembre 2021, la concertation a permis au public d'enrichir et nourrir le travail engagé.

L'avant-projet du PADD a été mis à la disposition du public sur le site paris.fr, la plateforme idee.paris.fr et lors des rencontres publiques.



Le document avant-projet du PADD d'une trentaine de pages



L'avant-projet du PADD s'organise selon trois axes thématiques qui se déclinent en neuf orientations.

**UNE VILLE EN TRANSITION
VERTUEUSE ET RÉSILIENTE**

1 Nature en ville

Développer et valoriser les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants.

Considérer chaque espace comme lieu potentiel d'intégration de la nature en ville sous ses différentes formes.

Limiter les impacts environnementaux des projets urbains (ERC).

Préserver et développer les milieux humides.

2 Réduction de l'empreinte carbone

Promouvoir fortement l'éco-rénovation des bâtiments existants (totalité des logements d'ici 2050).

Soutenir l'exemplarité systématique des constructions neuves

Favoriser le développement des modes motorisés propres.

Réévaluer le besoin de stationnement

Promouvoir les modes actifs et la pratique de la marche.

Accompagner la création d'un maillage logistique urbain durable et efficace.

3 Santé environnementale

Rafraîchir la ville et améliorer le cadre de vie grâce à l'augmentation de la place de la nature.

Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition à la pollution atmosphérique.

Lutter contre les nuisances sonores.

Prévenir et réduire les risques : le risque inondation et les autres risques naturels et liés à l'action humaine.

1^{er} axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

4 Logement pour tous.te.s

Assurer la possibilité d'accéder à des logements de qualité, abordables financièrement et adaptés par la réhabilitation et la construction.

Viser 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030.

S'opposer au développement des meublés touristiques

Rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble de la capitale pour développer la mixité sociale et la détente du marché de l'immobilier et lutter contre la gentrification.

Améliorer les parcs privés et publics existants

5 Ville capitale

Préserver et conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Rééquilibrer les quartiers pour plus de mixité fonctionnelle (activités économiques et logements).

Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces tertiaires (bureaux, logements).

Favoriser l'accès aux grands services urbains (hôpitaux, gares, logistique, équipements nécessaires à la gestion de l'eau, des déchets, etc.).

Poursuivre la réalisation et la mutualisation d'équipements culturels dans tous les quartiers pour favoriser l'accès à la culture.

6 Ville productive

Poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accueil pour les jeunes entreprises, les activités productives et l'économie innovante, sociale et solidaire.

Accompagner le retour des activités de fabrication et préserver dans les secteurs prioritaires certaines activités existantes

Réduire la production de déchets

Favoriser l'implantation de nouvelles halles urbaines, de l'agriculture urbaine et éduquer aux bonnes pratiques agricoles..

7 Quartier du quart d'heure

Favoriser la cohabitation des usages dans l'espace public et l'inclusion dans le cadre de la conception des projets.

Faire profiter à tou.te.s des équipements scolaires, des cours d'école et de l'espace public.

Compléter le maillage territorial en équipements de santé en anticipant les évolutions à venir

Préserver l'identité des quartiers en veillant à la protection des commerces existants et à une implantation cohérente de nouveaux commerces.

2^e axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

**UNE VILLE QUI CONSIDÈRE
ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES**

8 Paysages parisiens

Protéger les nombreux points de vue et perspectives depuis les espaces publics à grande et plus petite échelle (rues, squares).

Préserver les ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers et les éléments de bâti remarquables,

Harmoniser le traitement des façades et des enseignes.

Intégrer la nature comme une composante essentielle du paysage parisien et la prendre en compte dans les projets..

9 Transformation du bâti

Améliorer le bâti existant et promouvoir une architecture bioclimatique, contemporaine, bas carbone et réversible.

Favoriser fortement la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction.

Protéger les espaces végétalisés et les arbres existants, désimpermeabiliser et végétaliser en cœur d'îlot.

Construire de manière raisonnable par la surélévation partielle là où cela peut être pertinent afin de promouvoir la pleine terre

Poursuivre les démarches d'urbanisme transitoire ou toute démarche pédagogique et de co-construction innovante.

3^e axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

11.2 Les modalités d'information

À compter de début janvier 2022, un dispositif d'information réglementaire était mis en œuvre, il a été complété par un dispositif d'information via différents canaux.

L'AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE

Un dispositif d'affichage a été mis en œuvre sur le territoire parisien dans les mairies d'arrondissement et l'Hôtel de Ville, fin décembre 2021.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

CONCERTATION ouverte par délibération 2020-001 du Conseil de Paris en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 conformément aux articles L102-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Participez à la révision du Plan Local d'Urbanisme !

PHASE DE CONCERTATION DU 21 JANVIER 2022 AU 1^{er} avril 2022

SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Retrouvez les documents sur Paris.fr

UNE RÉUNION PUBLIQUE AURA LIEU DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT OU SECTEUR

Remarque sur Paris.fr pour connaître les modalités de participation par webconférence ou présentiel (selon l'évaluation des conditions sanitaires).

UN RÉGISTRÉ papier sera mis à disposition du public du 21 janvier 2022 à 9h30 au 1^{er} avril 2022 à 17h00 dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur.

LA PLATEFORME INTERNET DE PARTICIPATION ddp.paris.fr permet de recueillir les contributions du 21 janvier 2022 à 9h30 au 1^{er} avril 2022 à 17h00.

Retrouvez le calendrier, les modalités de la révision du PLU et de la concertation et l'ensemble des informations sur Paris.fr

L'affichage réglementaire annonçant la concertation et les dates de réunions publiques

Réunions de concertation sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable pour la révision du PLU :

Dates des réunions par arrondissement ou secteur :

- Le 21 janvier 2022 à 19h00 : 12^{ème} arrondissement
- Le 24 janvier 2022 à 19h00 : 6^{ème} arrondissement
- Le 25 janvier 2022 à 18h30 : 9^{ème} arrondissement
- Le 26 janvier 2022 à 19h00 : 8^{ème} arrondissement
- Le 27 janvier 2022 à 19h00 : 7^{ème} arrondissement
- Le 31 janvier 2022 à 18h30 : 19^{ème} arrondissement
- Le 1^{er} février 2022 à 19h00 : 10^{ème} arrondissement
- Le 2 février 2022 à 19h00 : 16^{ème} arrondissement
- Le 3 février 2022 à 19h00 : 13^{ème} arrondissement
- Le 4 février 2022 à 19h00 : 20^{ème} arrondissement
- Le 7 février 2022 à 19h00 : 18^{ème} arrondissement
- Le 11 février 2022 à 19h00 : 11^{ème} arrondissement
- Le 14 février 2022 à 19h00 : 14^{ème} arrondissement
- Le 15 février 2022 à 19h00 : 15^{ème} arrondissement
- Le 16 février 2022 à 19h00 : 5^{ème} arrondissement
- Le 17 février 2022 à 19h00 : Paris-Centre (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème})
- Le 18 février 2022 à 18h00 : 17^{ème} arrondissement

Retrouvez-vous sur le site Paris.fr pour connaître les modalités de participation et les horaires

LES INSERTIONS PRESSE RÉGLEMENTAIRES

Des insertions presse ont été diffusées le 3 ou 4 janvier 2022 dans 12 éditions presses différentes.

Les différentes publications des encarts presse annonçant la concertation

DATES DES PUBLICATIONS	SUPPORTS
03/01/2022	La Croix
03/01/2022	Libération
03/01/2022	Les Échos
04/01/2022	Le Parisien - Oise (60)
04/01/2022	Le Parisien - Paris (75)
04/01/2022	Le Parisien - Seine-et-Marne (77)
04/01/2022	Le Parisien - Yvelines (78)
04/01/2022	Le Parisien - Essonne (91)
04/01/2022	Le Parisien - Hauts-de-Seine (92)
04/01/2022	Le Parisien - Seine-Saint-Denis (93)
04/01/2022	Le Parisien - Val-de-Marne (94)
04/01/2022	Le Parisien - Val d'Oise (95)

VIII Annonces 60 JUDICIAIRES & LÉGALES

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le grille gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Les insertions presse annonçant la concertation et les dates de réunions publiques : La Croix (03.01.22) et Le Parisien 60 (04.01.22)

L'INFORMATION ACCESSIBLE EN LIGNE ET VIA LES MÉDIAS MUNICIPAUX

Les sites paris.fr, idee.paris.fr et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, You Tube, LinkedIn...) ont permis de **relayer l'annonce de la concertation et de fournir l'ensemble des informations nécessaires pour participer**. L'annonce a également été relayée sur les différents supports des mairies d'arrondissements : sites, réseaux sociaux, magazines...

Magazine municipal Le XIX
du 19^e arrondissement
Mars 2022



EXPRIMEZ-VOUS SUR LE FUTUR PLU BIOCLIMATIQUE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville, la Ville de Paris vous invite à donner votre avis et à partager vos opinions sur les grandes orientations



du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) jusqu'au 1^{er} avril.
Rendez-vous sur idee.paris.fr
Informations : www.mairie19.paris.fr

Site paris.fr



SERVICE
Révision du plan local d'urbanisme bioclimatique : quel visage pour Paris en 2030 ?
Mise à jour le 15/03/2022

Sommaire

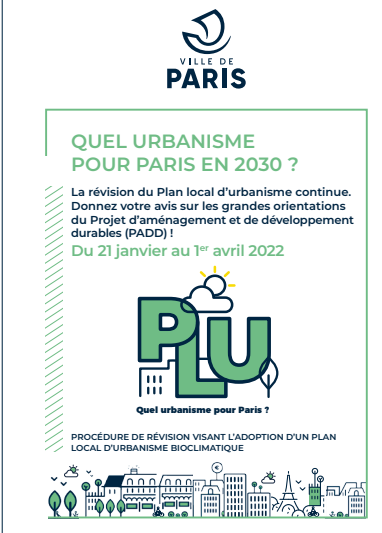
- Actualités
- Pourquoi réviser le plan local d'urbanisme ?
- Un plan local d'urbanisme bioclimatique, qu'est-ce que c'est ?
- Quelles sont les grandes étapes de concertation de cette révision ?
- Comment s'informer et contribuer ?
- La conférence citoyenne préalable au lancement de la révision du plan local d'urbanisme
- Retrouvez toute la documentation relative à la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique

Actualités

Les semaines thématiques pour s'approprier le PADD
Du 7 au 25 mars, trois semaines thématiques sont organisées pour s'approprier et se

UN DÉPLIANT D'INFORMATION


Un dépliant d'information a été diffusé via **les maires d'arrondissement et les Maisons de la vie associative et citoyenne**. Il présentait la démarche et les orientations, sujets de la concertation.



VILLE DE PARIS

QUEL URBANISME POUR PARIS EN 2030 ?

La révision du Plan local d'urbanisme continue. Donnez votre avis sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) !
Du 21 janvier au 1^{er} avril 2022



PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Le dépliant d'information sur le PADD



© Ville de Paris / Christophe Belin

LES KAKÉMONOS

Un jeu de cinq kakémonos était exposé en mairies d'arrondissement ou de secteur permettant au public de s'informer sur la démarche de révision, sur le bilan de la phase de diagnostic et sur l'étape en cours :

- ➔ Qu'est-ce que le PLU
- ➔ Pourquoi réviser le PLU actuel ?
- ➔ Première étape de concertation sur le diagnostic
- ➔ Deuxième étape de concertation - Le PADD
- ➔ Informez-vous et exprimez-vous !

L'exposition à la mairie du 9^e



© Ville de Paris / Christophe Jacquet

LA FORMATION DES COORDINATEURS ET DES COORDINATRICES DES CONSEILS DE QUARTIER

Une démarche de formation et de sensibilisation des directions générales des services des arrondissements, des coordinateur-rices des conseils de quartiers, du Conseil parisien de la jeunesse, du Conseil des générations futures a été menée sur toute la période.

Un kit méthodologique sur la phase de révision en cours (Powerpoint de formation, documents d'information, affiches...) a été mis à leur disposition ainsi que le calendrier des différentes modalités de concertation.

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION : LE DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR LE CAUE DE PARIS

La conférence de lancement de la concertation organisée le 19 janvier 2022

Amorçant la deuxième phase de concertation sur l'avant-projet du PADD, la conférence de lancement a été organisée le 19 janvier 2022 à l'Hôtel de Ville. Elle a été l'occasion d'un échange sur plusieurs sujets issus de l'état des lieux du

L'exposition, en mairie, mise à jour à chaque étape de la révision

Première étape de concertation sur le diagnostic
Un état des lieux réalisé par les Parisien-ne-s

DU 12 AU 16 JUILLET 2021 - 336 Parisien-ne-s et 17 Français-ne-s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base du diagnostic territorial de l'habitat parisien durable (APUR).

LA THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ. PREMIER SUJET DE PRÉOCCUPATION DES PARISIEN-NE-S

LES TROIS AUTRES THÉMATIQUES QUI ONT INTÉRESSÉ LES PARTICIPANT-E-S PORTENT SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- **logement et activités économiques** : commerces de proximité et artisanat, accès à des logements, qualité de l'habitat, logements occupés...
- **payage urbain et patrimoine** : préservation du patrimoine parisien, respect du caractère de la ville, amélioration du cadre de vie...
- **équipements, services et mobilités** : meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos...

Cette étape de concertation a permis d'enrichir les objectifs de la révision définis par le conseil de Paris en décembre 2020, lesquels engagent vers un Paris rural et productif, résilient et écoresponsable, vertueux et solennel, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique. L'avant-projet du **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** et ses orientations se nourrissent de ces enseignements.

Le schéma de cette étape de concertation est disponible sur [paris.fr](#) et [laue.paris.fr](#)

Deuxième étape de concertation
Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

En novembre 2021, le conseil de Paris a débattu sur les **grandes orientations qui figureront dans le PADD de Paris**. Ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. Ce document stratégique va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

NEUF ORIENTATIONS SUR LESQUELLES VOUS ÊTES INVITÉ-E-S À VOUS EXPRIMER ! LESQUELLES SONT PRIORITAIRES ?

UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE
1. LA NATURE EN VILLE
2. LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE
3. LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES
9. LA BIOCIMATIQUE PRODIGE UNE QUALITÉ DE VIE DE PROXIMITÉ plus saine et responsable de l'événement en promouvant la réhabilitation plutôt que la destruction.

LES PAYSAGES PRÉSENTS
8. LES PAYSAGES PRÉSENTS

LE QUARTIER DU QUART D'HEURE
7. LE QUARTIER DU QUART D'HEURE

LE LOGEMENT
4. LE LOGEMENT

LES PAYS PRODUCTIFS
6. LES PAYS PRODUCTIFS

LES PAYS PRODUCTIFS
6. LES PAYS PRODUCTIFS

UNES VILLES CASTILLÈS
5. UNES VILLES CASTILLÈS

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

DU 21 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2022, votre participation est attendue pour définir les grandes orientations du futur PLU bioclimatique !

COMMENT S'INFORMER ?

- Ne désignez pas d'arrondissement, mais l'ensemble de Paris.
- Annoncez par voie de presse et l'affichage.
- Exposition en mairie.

COMMENT CONTRIBUER / PARTICIPER ?

- Sur les registres en mairie du 21 janvier au 31 avril 2022
- Via un questionnaire en ligne sur [laue.paris.fr](#) du 21 janvier au 1^{er} avril 2022
- Lors des forums urbains organisés par les conseils de quartier
- Lors de réunions publiques du 21 janvier au 18 février 2022
- Sur les terrons à l'occasion des temps forts thématiques du 28 février au 22 mars 2022
- Après des « ambassadeur-rices » du PLU « qui relayeront à votre rencontre dans votre arrondissement »
- Via des cahiers d'acteurs à destination des professionnel·les et des partenaires stratégiques du 1^{er} avril 2022

PROCHAINE ÉTAPE

3^E TRIMESTRE 2022
Dans le cadre de la concertation sur le projet de règlement et ses Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Librez-vous !
L'avis-projet du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est disponible sur [laue.paris.fr](#) en version papier au sein des mairies d'arrondissement.

• d'infos : [paris.fr](#) et [laue.paris.fr](#)

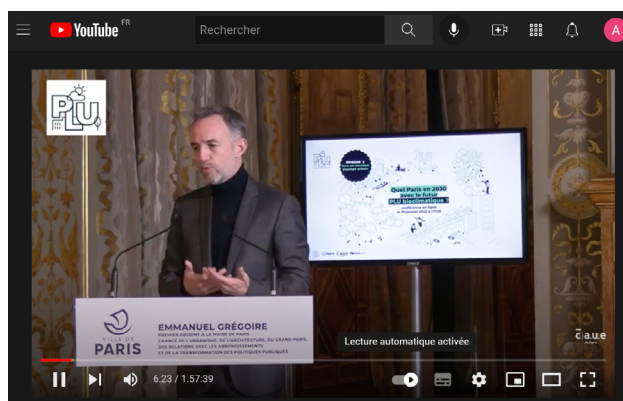
diagnostic territorial : « Comment faire de notre capitale dense et minérale une ville désimper-méabilisée, plantée et rafraîchie, ménageant une place pour la faune et la flore, sans altérer son identité et ses qualités ? Quel sera l'impact de ces transformations sur le paysage urbain ? Comment préserver l'identité de Paris et relever le défi de l'adaptation de la Ville aux enjeux du changement climatique ? »

Au programme de cette conférence également diffusée en ligne :

- ➔ « Quel projet de ville durable pour Paris ? Les principaux enseignements du diagnostic territorial et les grands axes du projet de PADD », avec **Emmanuel Grégoire**, Premier adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris et des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques.
- ➔ « La construction du paysage de Paris », avec **Chiara Santini**, professeure d'histoire des jardins et du paysagisme à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.
- ➔ « La place de la biodiversité à Paris : vers un changement de paradigme ? » Avec **Luc Abbadie**, professeur d'écologie et chercheur à la Sorbonne.
- ➔ « Concilier ville dense et nature : quel paysage pour Paris en 2030 ? » Avec **Thierry Laverne**, paysagiste-urbaniste.

145 personnes sur YouTube et 55 personnes sur Facebook se sont connectées en direct. La vidéo avait été vue plus de 1234 fois le 16 juin 2022.

La conférence inaugurale à l'Hôtel de Ville le 19 janvier 2022, diffusée en ligne



Les capsules vidéos « C'est quoi un PLU bioclimatique ? »

Six vidéos ont été réalisées pour le CAUE 75 pour décrypter en six minutes les enjeux du futur PLU parisien.

Épisode 1 : la ville bioclimatique

Les dérèglements climatiques obligent aujourd'hui à repenser le confort thermique en ville, où la sensation de surchauffe s'intensifie. Alors, qu'est-ce qu'une ville bioclimatique ?

Épisode 2 : la ville écosystème

La place accordée à la nature est apparue comme le premier sujet de préoccupation des Parisien-ne-s lors de la concertation sur le diagnostic territorial de Paris. En plus d'améliorer le cadre de vie, elle participe au rafraîchissement de la ville et à la préservation de la biodiversité.

Épisode 3 : la ville de proximité

La ville est par définition un lieu d'échange et de diversité des fonctions. Pour répondre aux objectifs d'une ville bioclimatique, il est aujourd'hui nécessaire de réinterroger la notion de proximité. Alors, comment penser la ville de demain pour offrir aux habitant-e-s toutes les qualités attendues ?

Épisode 4 : la ville décarbonée

À Paris, le secteur du bâtiment représente 80% des consommations d'énergie du territoire et 20% des émissions de gaz à effet de serre. Transformer ce secteur implique notamment l'utilisation de matériaux dits biosourcés. De quoi s'agit-il exactement et à quoi peut ressembler un bâtiment en construit en matériaux biosourcés à Paris ?

Les experts des capsules vidéo



Épisode 5 : la ville perméable

En ville, l'eau de pluie est principalement traitée comme un déchet, et très vite conduite vers les égouts. Pourtant, cette ressource naturelle est précieuse. Elle est indispensable aux végétaux et contribue au rafraîchissement. Pour mieux la valoriser, il faut rendre nos villes plus perméables.

Épisode 6 : la ville héritée

Du bâti au non bâti, l'héritage architectural et urbain de Paris est très riche. Préserver le patrimoine naturel ; rénover et réhabiliter le patrimoine construit ; sont les défis à relever pour préserver le paysage parisien et son impact environnemental. Comment accompagner notre patrimoine dans une transition écologique de qualité ?

Les promenades du PLU

Dans le cadre de cette seconde phase de concertation sur la révision du PLU de Paris, le CAUE a proposé une série de promenades thématiques pour arpenter et questionner collectivement le Paris d'aujourd'hui et se projeter dans le Paris bioclimatique de demain.

Nature en ville, santé environnementale, logement, transformation du bâti, paysage et patrimoine, transports et commerces, production en ville... **Comment imaginer son quartier en 2030 ?** Les promenades ont été pensées dans le cadre des semaines thématiques organisées du 7 au 25 mars par la Ville de Paris ([voir partie suivante](#)) pour permettre aux Parisien-ne-s de s'approprier et se former aux grandes orientations du projet d'aménagement et de développement

durables avec des temps forts et des ateliers de travail grand public. Le point d'arrivée de trois des quatre balades était un des temps forts de la semaine thématique ce qui a permis aux participant-e-s de participer aux débats proposés et de s'exprimer dans ce cadre.

Mercredi 9 mars - Promenade « Ville et nature » - Paris Centre

La promenade urbaine du PLU « Ville & Nature » proposait un parcours dans le centre de Paris pour questionner la place et le rôle de la nature sous toutes ses formes dans la ville la plus densément bâtie d'Europe. Au départ du square Viviani, la promenade s'achevait à l'Académie du climat.

Samedi 12 mars - Promenade « Ville inclusive, solidaire et productive » - Paris 10^e et 19^e

La promenade urbaine du PLU « Ville & Productivité » proposait un parcours dans les 10^e et 19^e arrondissements, à la découverte du Paris productif d'hier et d'aujourd'hui, et des architectures singulières qu'impliquent ces fonctions urbaines. Au départ du 6-8 passage Delessert, 75010, la promenade s'achevait à la Maison des canaux, où les participant-e-s étaient invité-e-s à contribuer à la concertation sur le PADD.

Samedi 19 mars - Promenade « Ville et patrimoine » - Paris 20^e

La promenade urbaine du PLU « Ville & Patrimoine » proposait un parcours dans le 20^e arrondissement de Paris pour questionner le paysage architectural parisien et les enjeux de préservation et d'adaptation de notre patrimoine bâti.

Promenade « Ville et nature » - Paris centre



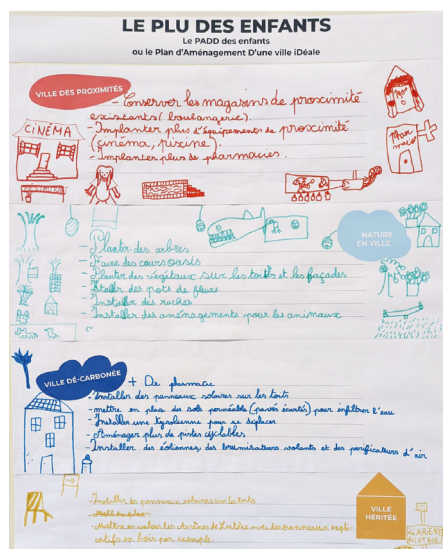
© CAUE

Le PLU des enfants

Dans la continuité des ateliers réalisés lors de la phase de diagnostic, le CAUE de Paris est de nouveau intervenu dans chacune des « classes ambassadrices du PLU » dans chacun des arrondissements parisiens.

L'objectif : inviter les enfants à formuler leurs propres orientations pour le Paris de demain, au travers du **PIAn D'aménagement D'une ville idéale ou PADD des enfants**.

La charte du PADD des élèves de CE2 de l'école des Boulangers, Paris 5^e



Les interventions dans les classes ambassadrices du PLU

Pour cela deux ateliers de 3 heures ont été organisés dans chaque classe :

➔ **le premier atelier consacré à la sensibilisation** au cours duquel les élèves sont invités, au travers d'une promenade commentée, à découvrir un quartier parisien (le village Saint-Paul, la ZAC Claude-Bernard, l'écoquartier Boucicaut...). Ces promenades ont abordé l'ensemble des orientations de l'avant-projet de PADD et permis aux élèves d'appréhender in situ des solutions innovantes pour construire la ville de demain. De la Cour Oasis au Jardin de Pluie, en passant par l'utilisation de matériaux biosourcés, les enfants ont ainsi collecté des idées et des références pour imaginer leur propre ville du futur !

➔ **le second atelier destiné à la rédaction de la « charte du PADD des enfants »**. Pour cela, ils ont été invités à formuler, notamment sur la base du diagnostic, les possibles améliorations de leur cadre de vie. Avec pour support les photos de leur quartier, les enfants réalisent des collages de leur « quartier idéal ». Ces productions leur ont ensuite permis d'exprimer les grands principes de leur Promenade commentée lors du PLU des enfants



© Ville de Paris / Christophe Jacquet

ARRONDISSEMENT	DATES	CLASSE ET ÉCOLE CONCERNÉES
Paris Centre	14 et 24 mars 2022	École élémentaire Argenteuil - CE2
Paris 5 ^e	20 janvier et 10 février 2022	École élémentaire Boulangers - CE2
Paris 6 ^e	3 et 17 février 2022	École élémentaire Littré - CE2
Paris 7 ^e	4 et 18 février 2022	École élémentaire Eblé - CE2/CM1
Paris 8 ^e	10 et 17 février 2022	École élémentaire Bienfaisance - CM1
Paris 9 ^e	16 et 30 mars 2022	École élémentaire Buffault - CE1
Paris 10 ^e	21 janvier et 11 février 2022	École élémentaire Aqueduc - CE2
Paris 11 ^e	4 et 11 avril 2022	École élémentaire Godefroy-Cavaignac
Paris 12 ^e	14 avril et 12 mai 2022	École élémentaire Lamoricère - CM1
Paris 13 ^e	11 février et 18 mars 2022	École élémentaire Franc-Nohain - CM1
Paris 14 ^e	9 et 16 mai 2022	École élémentaire Pierre-Larousse - CE2
Paris 15 ^e	31 janvier et 7 mars 2022	École élémentaire Dombasles - CE2
Paris 16 ^e	30 mai et 13 juin 2022	École élémentaire Belles Feuilles - CE2
Paris 17 ^e	17 et 31 mars 2022	École élémentaire Saint-Ouen - CE1
Paris 18 ^e	3 et 10 juin 2022	École élémentaire Philippe de Girard - CM1
Paris 19 ^e	25 janvier et 15 février 2022	École élémentaire Barbanègre - CE1
Paris 20 ^e	25 mai et 1 ^{er} juin 2022	École élémentaire Bretonneau - CE1/CE2

PIAn D'aménagement D'une ville idéale.

La mobilisation via le dispositif d'information du CAUE de Paris

Afin de mobiliser les participant-e-s pour l'ensemble des dispositifs accompagnant la concertation qu'il a pu mettre en œuvre, le CAUE de Paris a utilisé l'ensemble de ses canaux de communication (mailing, LinkedIn, site internet, You



Publication sur les réseaux sociaux pour annoncer les rencontres de proximité et les capsules vidéo



Mailing annonçant les semaines thématiques

11.3 Les modalités de concertation réglementaires

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DANS TOUS LES ARRONDISSEMENTS

Une réunion publique a été organisée dans chacun des dix-sept arrondissements et secteur parisiens. Compte tenu du contexte sanitaire, ces réunions ont été organisées en visioconférence grâce au système Webex de la Ville de Paris. Elles ont permis au public de prendre la parole mais également de participer via le tchat.

Les dates des 17 réunions publiques

DATE	ARRONDISSEMENT OU SECTEUR
21/01/2022	Paris 12 ^e
24/01/2022	Paris 6 ^e
25/01/2022	Paris 9 ^e
26/01/2022	Paris 8 ^e
27/01/2022	Paris 7 ^e
31/01/2022	Paris 19 ^e
01/02/2022	Paris 10 ^e
02/02/2022	Paris 16 ^e
03/02/2022	Paris 13 ^e
04/02/2022	Paris 20 ^e
07/02/2022	Paris 18 ^e
11/02/2022	Paris 11 ^e
14/02/2022	Paris 14 ^e
15/02/2022	Paris 15 ^e
16/02/2022	Paris 5 ^e
17/02/2022	Paris Centre
18/02/2022	Paris 17 ^e

LES REGISTRES EN MAIRIE

Des registres de concertation ont été mis à disposition dans chacune des dix-sept mairies d'arrondissement pour recueillir l'avis du public. Les mairies d'arrondissement ont transmis les contributions manuscrites présentes dans les registres. L'ensemble de ces contributions sur registres a été comptabilisé et analysé dans le cadre de cette synthèse.

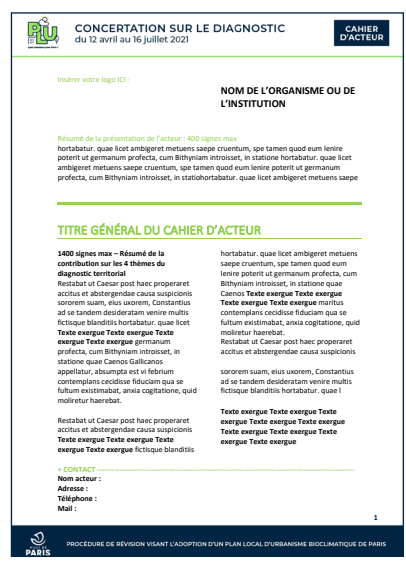
LA PLATEFORME IDEE.PARIS.FR : LE QUESTIONNAIRE ET LE CAHIER D'ACTEUR

Deux modalités de participation étaient offertes via la plateforme idee.paris.fr :

- ➔ le questionnaire comprenant dix formulaires, un général et un pour chacune des neuf orientations, destiné à tou-te-s (habitant-e, ou usager-ère de Paris notamment), permettant de s'exprimer sur chacune des orientations du PADD ;
- ➔ le cahier d'acteur via un gabarit mis à disposition des personnes morales, d'associations ou des conseils de quartier.

Le dépôt de contributions individuelles et des cahiers d'acteurs était possible entre le 21 janvier et le 1^{er} avril à 17h.

La réunion publique pour le 18^e arrondissement



Le gabarit du cahier d'acteur disponible en téléchargement

11.4 Les modalités de concertation complémentaires

LES MAISONS DU PLU

Des kiosques d'information appelés « maisons du PLU » ont permis de renforcer l'annonce de la concertation sur l'ensemble du territoire parisien et la collecte de contributions. Les ambassadeur-ice-s du PLU présent-e-s à proximité de ces « maisons du PLU » ont ainsi administré le ques-

tionnaire sur les orientations du PADD en allant à la rencontre du public. Les dix-sept arrondissements et secteur ont accueilli les maisons du PLU avec deux sessions (de la mairie de Paris Centre à celle du 11^e arrondissement) et trois sessions (de la mairie du 12^e arrondissement à celle du 20^e arrondissement) de rencontre pour chacun d'entre eux.

Les dates des
44 maisons du PLU

ARRONDISSEMENT	LIEU	DATE
Mairie de Paris Centre	Mairie	18/02/2022 : 11h-14h
	Rue Montorgueil	18/02/2022 : 11h30-14h30
Mairie du 5 ^e	Mairie	10/03/2022 : 11h-14h
	Centre Censier	10/03/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 6 ^e	Rue de Rennes	07/03/2022 : 11h-14h
	Jardin du Luxembourg	07/03/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 7 ^e	Mairie	28/01/2022 : 11h-14h
	Rue Cler	28/01/2022 : 14h30-17h30
	Marché de Grenelle	20/02/2022 : 10h-13h
Mairie du 8 ^e	Mairie	27/01/2022 : 11h-14h
	ZAC Beaujon	27/01/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 9 ^e	Mairie	26/01/2022 : 11h-14h
	Centre Jacques Bravo	26/01/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 10 ^e	Place Jacques-Bonsergent	02/02/2022 : 11h-14h
	Place Jan-Karski	02/02/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 11 ^e	Mairie	14/02/2022 : 11h-14h
	Maison des Métallos	14/02/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 12 ^e	Place Félix-Eboué	24/01/2022 : 16h-19h
	Métro Cour Saint-Emilion	24/01/2022 : 16h-19h
	Marché d'Aligre	27/01/2022 : 10h-13h
Mairie du 13 ^e	Centre commercial Italie Deux	04/02/2022 : 10h30-13h30
	Bibliothèque nationale de France	04/02/2022 : 11h-14h
	Place de Vénétie	04/02/2022 : 11h30-14h30
Mairie du 14 ^e	Porte d'Orléans	15/02/2022 : 11h-14h
	Métro Pernety	15/02/2022 : 14h30-17h30
	Rues René-Coty / Dareau	15/02/2022 : 15h-18h
Mairie du 15 ^e	Mairie	16/02/2022 : 9h30-12h30
	Maison de la Vie Associative et Citoyenne	16/02/2022 : 10h30-13h30
Mairie du 16 ^e	Place Charles-Michels	16/02/2022 : 14h-17h
	Mairie	03/02/2022 : 11h-14h
	Place de la Porte-de-Saint-Cloud	03/02/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 17 ^e	Piscine Henry-de-Montherlant	03/02/2022 : 15h-18h
	Mairie	08/03/2022 : 11h-14h
	Parc Martin-Luther-King	08/03/2022 : 14h30-17h30
Mairie du 18 ^e	Square des Batignolles	08/03/2022 : 15h-18h
	Marché de l'Olive	08/02/2022 : 10h-13h
	Square Léon	08/02/2022 : 14h30-17h30
	Place Jacques-Froment	08/02/2022 : 15h-18h
Mairie du 19 ^e	Quai de la Loire	01/03/2022 : 14h-17h30
	Place des Fêtes	01/03/2022 : 15h-18h
	104	01/03/2022 : 15h30-18h30
Mairie du 20 ^e	Mairie	09/02/2022 : 10h-13h30
	Maison des Fougères	09/02/2022 : 11h-14h
	Place Alphonse-Allais	09/02/2022 : 14h30-17h30

LES RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Durant la semaine du 28 février 2022, cinq rencontres de proximité ont été organisées par le CAUE de Paris et la Ville de Paris au plus près des quartiers. L'objectif : aller à la rencontre des Parisiens et Parisiennes pour leur présenter le PADD et recueillir leur contribution sur les grandes orientations du PLU.

Les participant-e-s avaient alors la possibilité de participer à l'animation du CAUE de Paris pour mieux comprendre les enjeux de chacune des orientations et des actions que la Ville propose de mettre en œuvre, d'être accompagné-e-s par l'AMO concertation de la ville de Paris pour indiquer leur priorité parmi celles-ci, ou de déposer directement leur contribution en répondant au questionnaire.

La rencontre de proximité du 13^e arrondissement



© État d'Esprit Stratis

LES SEMAINES THÉMATIQUES : ATELIERS GRAND PUBLIC, TEMPS FORTS ET PROMENADES DU CAUE 75

Du 7 au 25 mars, trois semaines thématiques ont été organisées pour s'approprier et se former aux grandes orientations du PADD. Chacune comprenait :

- deux ateliers grand public en présentiel, déclinés à une autre date en visioconférence, au cours desquels les participant-e-s étaient invité-e-s à approfondir les notions plus complexes du PADD.
- un temps forts d'une demi-journée permettant via des animations ludiques, des projections de films et des débats avec des expert-e-s d'en savoir plus sur la thématique du PADD.
- la promenade du PLU organisée par le CAUE de Paris dont le point d'arrivée était le lieu du temps fort permettant aux participant-e-s de se joindre à l'événement.

Dans le cadre des ateliers, le public était invité à compléter le questionnaire sur les orientations de l'axe de la semaine thématique : en version papier en séance, pour l'atelier présentiel et directement sur idee.paris.fr pour l'atelier en visioconférence.

Dans le cadre des temps forts, le questionnaire était administré aux participant-e-s dans son intégralité, parfois en allant directement au-devant du public situé à proximité de l'événement.



La fresque de la ville bioclimatique, support pédagogique conçu par le CAUE de Paris

Du 7 au 11 mars :
semaine thématique sur l'axe 1
« Une ville en transition vertueuse et résiliente »

- Deux ateliers participatifs grand public, le 8 mars au Quartier jeunes et le 10 mars en visioconférence.
- Un temps fort à l'Académie du climat le 9 mars, avec une promenade urbaine « Nature en ville ».

Le temps fort n°1 à l'Académie du climat – Paris Centre

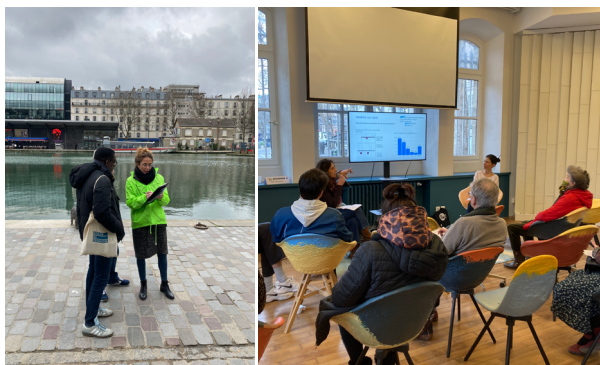


© État d'Esprit Stratis

Du 12 au 18 mars :
semaine thématique sur l'axe 2
« Une ville inclusive, productive et solidaire »

- Deux ateliers participatifs grand public, le 15 mars au Quartier jeunes et le 17 mars en visioconférence.
- Un temps fort à la Maison des canaux le 12 mars, avec une promenade urbaine « Ville et productivité ».

Le temps fort n°2 à la Maison des canaux – 19^e arrondissement



© État d'Esprit Stratis

Du 19 au 25 mars :
semaine thématique sur l'axe 3
« Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines »

- Deux ateliers participatifs grand public, le 22 mars au Quartier jeunes et le 24 mars en visioconférence.
- Un temps fort à la Maison de l'air (parc de Belleville) le 19 mars, avec une promenade urbaine « Ville et patrimoine ».

Le temps fort n°3 à la Maison de l'air – 20^e arrondissement



© État d'Esprit Stratis

LES ATELIERS DE FORMATION DES FORUMS URBAINS

Dans la continuité des forums urbains proposés aux conseils de quartier lors de la première phase de concertation sur le diagnostic territorial, plusieurs ateliers de formation au contenu de l'avant-projet du PADD ont été mis en œuvre à destination des conseils de quartier. Ces ateliers de formation aux forums urbains (AFFU) ont permis de réunir 10 à 20 participant.e.s lors des 17 réunions proposées par arrondissement, principalement en visioconférence. À la suite de cet atelier, les conseils de quartier étaient invités à s'exprimer :

- individuellement en répondant au questionnaire sur idee.paris.fr ;
- au titre du conseil de quartier via un cahier d'acteur.

Un atelier complémentaire d'une vingtaine de participant.e.s, pour les conseils de quartier n'ayant pu participer à l'atelier prévu pour leur arrondissement, a été proposé le 11 mars 2022.

Les dates des ateliers de formation des forums urbains à destination des conseils de quartier

DATE DE L'AFFU	CONSEIL DE QUARTIER CONCERNÉ
24/01/2022	Mairie du 12 ^e
25/01/2022	Mairie du 6 ^e
26/01/2022	Mairie du 9 ^e
27/01/2022	Mairie du 8 ^e
28/01/2022	Mairie du 7 ^e
02/02/2022	Mairie du 10 ^e
03/02/2022	Mairie du 16 ^e
04/02/2022	Mairie du 13 ^e
07/02/2022	Mairie du 20 ^e
08/02/2022	Mairie du 18 ^e
15/02/2022	Mairie du 14 ^e
18/02/2022	Mairie Paris Centre
16/02/2022	Mairie du 15 ^e
14/02/2022	Mairie du 11 ^e
09/03/2022	Mairie du 17 ^e
14/03/2022	Mairie du 5 ^e
16/03/2022	Mairie du 19 ^e
11/03/2022	Ensemble des Conseils de quartier



LES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



La concertation du PADD a permis de déployer un grand nombre de modalités de participation et de collecter différents types d'avis. Le travail d'analyse et de synthèse réalisé dans le cadre de ce document a donné lieu à quelques choix méthodologiques et sémantiques expliqués ci-après.



III.1 Précisions sur le vocabulaire utilisé

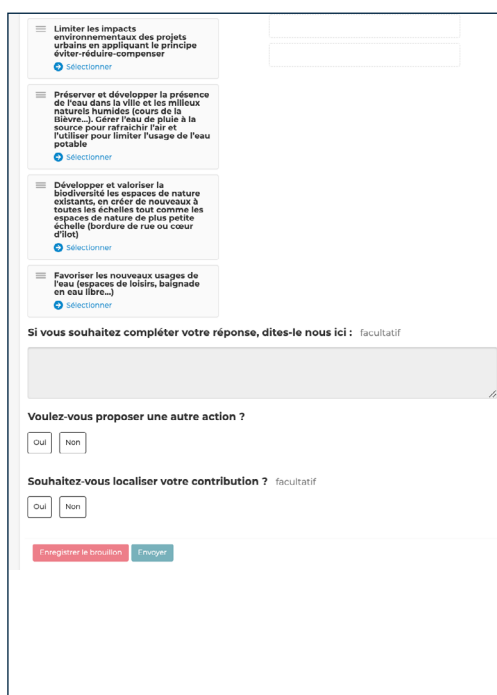
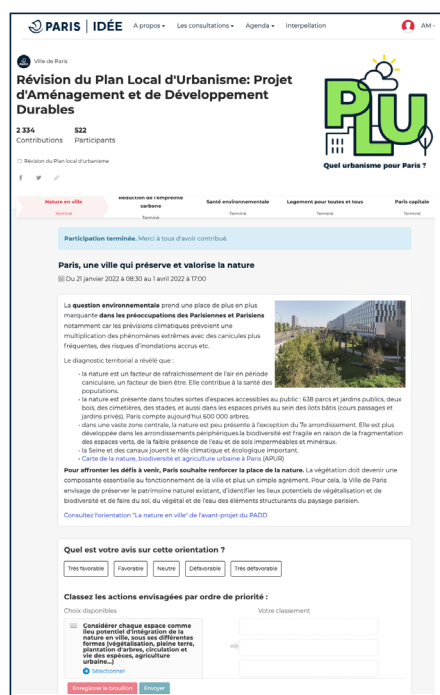
Pendant la période de concertation, un questionnaire portant sur l'ensemble du document d'avant-projet du PADD a été proposé parmi les modalités de participation.

(rencontres de proximité, ambassadeur-ric-e-s, temps forts, ateliers grand public en présentiel).

Dans le cadre de cette synthèse, le terme **questionnaire** correspond à l'ensemble des formulaires de questions sur l'avant-projet du PADD : un questionnaire **comprend un formulaire d'introduction générale et neuf formulaires, un par orientation, soit dix formulaires au total**. Ce questionnaire a pu être auto-administré sur idee.paris.fr ou administré lors des différentes rencontres publiques

Plusieurs questions constituaient chaque formulaire, le-la participant-e ayant la possibilité de répondre à une ou plusieurs de ces questions :

- ➔ formulaire général sur l'avant-projet du PADD : une question fermée sur la hiérarchisation des orientations, deux questions ouvertes.
- ➔ formulaire par orientation : deux questions fermées sur l'adhésion sur l'orientation et la hiérarchisation des actions, trois questions ouvertes.



Exemple : le formulaire Nature en ville proposé sur idee.paris.fr

Un·e participant·e est une personne ayant répondu à au moins un formulaire, ou s'étant exprimé·e dans le cadre d'une des autres modalités de participation.

La participation totale rassemble l'ensemble des réponses aux questions proposées dans chacun des formulaires auto-administrés sur idee.paris.fr ou administrés lors des différentes rencontres publiques, des avis exprimés sur les orientations lors des interventions (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, ou dans le cadre des observations déposées sur les registres ou via les cahiers d'acteurs. **La participation totale est alors exprimée en nombre d'avis à une orientation.**

Pour définir les grandes tendances de la concertation et illustrer l'intérêt suscité chez les participant·e·s par chacune des orientations, il était nécessaire de définir une base commune à toutes les modalités de concertation, chacune d'entre elles n'offrant pas le même niveau de détail (questions précises dans le questionnaire et contributions plus ouvertes via d'autres modalités). Il a été défini de comptabiliser une contribution apportée sur une orientation lors d'une intervention (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, une observation déposée sur un registre ou via un cahier d'acteur, comme équivalente à une contribution unique à un formulaire portant sur une orientation.

Par ailleurs, il est à noter qu'une intervention (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique, une observation déposée sur un registre ou un cahier d'acteur peut mentionner plusieurs orientations : une contribution est alors comptabilisée par orientation.

Cette méthodologie permet de définir une tendance générale sur les orientations qui mobilisent les Parisien·ne·s. Le détail des avis exprimés dans les questionnaires est repris dans le cadre de la partie 5 sur la synthèse de la participation.

Par ailleurs, dans le cadre du détail de la synthèse proposée en parties 4 et 5, l'ensemble de la participation est considérée.



III.2 Précisions méthodologiques sur les réponses au questionnaire sur idee.paris.fr

Le principe des contributions sur idee.paris.fr repose sur une démarche individuelle volontaire de connexion, suite à la création d'un compte personnel. Leur objet et le niveau d'adhésion qu'elles suscitent sont des indicateurs intéressants pour évaluer les sujets de préoccupations des Parisien·ne·s.

Afin de permettre la participation du public sur l'avant-projet du PADD, un questionnaire composé de dix formulaires a été proposé aux internautes.

Chaque participant·e disposait du choix de répondre à un ou tous les formulaires mis à sa disposition sur idee.paris.fr. Chaque formulaire était présenté par onglet sur le module de participation consacré au PADD.

L'ensemble des réponses aux formulaires a été pris en compte dans le cadre de cette synthèse.



III.3 Précisions méthodologiques sur les avis exprimés dans les observations sur les registres

Les mairies d'arrondissement ont transmis les contributions manuscrites présentes dans les registres. L'ensemble de ces contributions sur registres a été comptabilisé et analysé dans le cadre de cette synthèse.

III.4 Précisions méthodologiques sur les avis exprimés lors des interventions en réunion publique

Compte tenu de la situation sanitaire, l'ensemble des réunions publiques a été organisé en visioconférence dans les dix-sept arrondissements : la participation du public était donc possible dans le cadre d'une contribution orale (enregistrement de la réunion publique sur la plateforme numérique) ou écrite (dans le tchat). L'ensemble de ces contributions a été pris en compte dans le cadre de cette synthèse.

III.5 Précisions méthodologiques sur les rencontres publiques

Dans le cadre du dispositif de concertation ambiteux qui a été déployé, plusieurs rencontres avec le public ont été organisées. Elles ont donné lieu à l'administration de questionnaires sur le PADD :

- 5 rencontres de proximité ;
- 3 journées temps forts ;
- 6 ateliers thématiques en présentiel et en visioconférence ont été proposés pour chacun de ces ateliers avec une participation au questionnaire directement sur idee.paris.fr ;
- 44 rencontres dans le cadre des maisons du PLU dans chacun des arrondissements.

L'ensemble de ces contributions a été pris en compte dans le cadre de cette synthèse, au même

titre que les questionnaires auto-administrés sur idee.paris.fr.

III.6 Précisions méthodologiques sur avis exprimés dans le cadre des cahiers d'acteurs

Dans le cadre du dispositif de concertation, les personnes morales ou les conseils de quartier avaient la possibilité de déposer un cahier d'acteur pour s'exprimer sur la base de l'avant-projet du PADD. Le gabarit proposé pour réaliser ce cahier d'acteur était découpé sur le modèle des formulaires de contribution soumis au public, par orientation, laissant la possibilité aux acteur·rice·s de déposer un avis argumenté.

L'ensemble de ces contributions via les cahiers d'acteurs a été comptabilisé et analysé dans le cadre de cette synthèse.

III.7 Précisions méthodologiques sur l'analyse

L'analyse proposée intègre les différents éléments méthodologiques ci-dessus et la synthèse des contributions permet de révéler :

- l'intérêt des Parisien·ne·s pour chacune des orientations proposées dans le cadre de l'avant-projet du PADD ;
- la hiérarchisation des priorités des actions à mener pour améliorer la vie à Paris.

La qualification en thématiques a permis de faciliter le traitement des avis sur les actions à mener pour mettre en œuvre chaque orientation.

Il est à noter que seuls les noms des personnes publiques mentionnées dans les cahiers d'acteurs sont cités dans cette synthèse.

